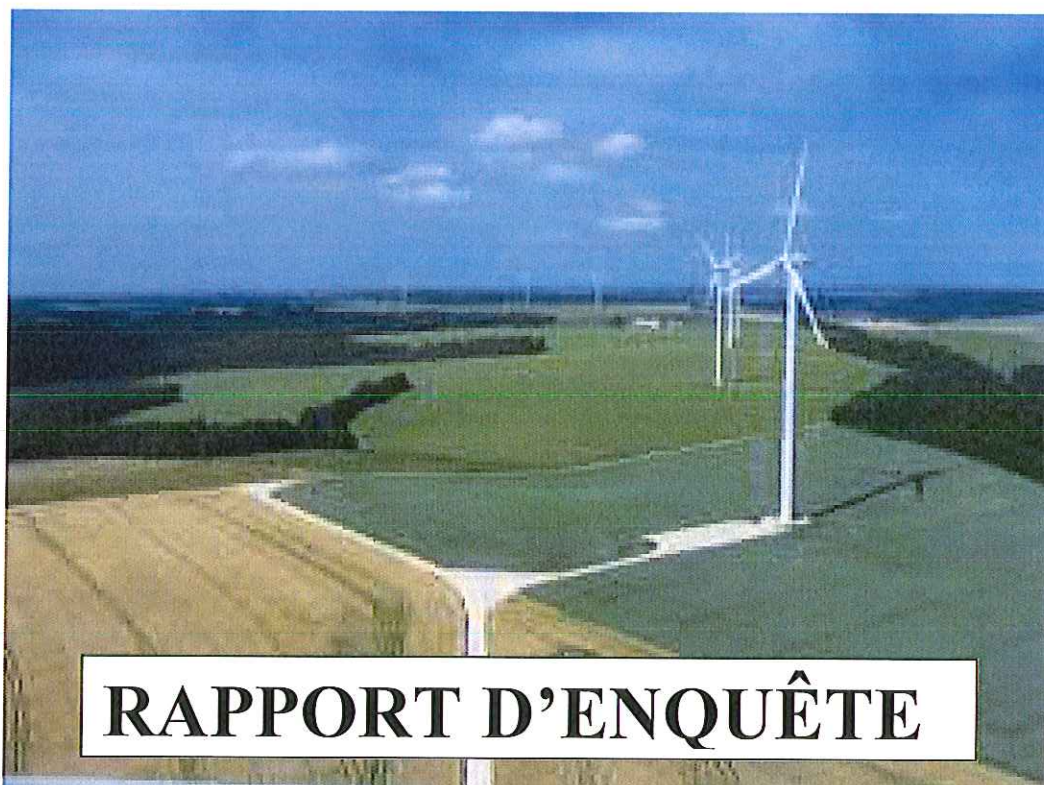


# ENQUETE PUBLIQUE

concernant la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, relative à l'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et un poste de livraison sur les communes de SAUZE-VAUSSAIS et MAIRE-L'EVESCAULT, dans le département des Deux Sèvres

*17 août au 18 septembre 2015*



## Pièce n° 3 : ANNEXES

*Ce dossier est composé de trois pièces indissociables*

Pièce n° 1 : le rapport d'enquête  
Pièce n° 2 Conclusions et avis motivé  
Pièce n° 3 Annexes

Commissaire enquêteur  
M. Jean-Yves LUCAS

## Liste des annexes

Ordonnance de désignation du Tribunal Administratif

Arrêté d'ouverture d'enquête

Procès-verbal remis au pétitionnaire

Mémoire en réponse

Certificats d'affichages de Sauzé-Vaussais et Mairé-L'Evescault

Copie des parutions de l'avis d'enquête dans la presse

Procès verbal de constat d'affichage

Plaquette transmise dans chaque foyer avant ouverture de l'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

05/06/2015

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N° E15000102 /86

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 26/05/15, la lettre par laquelle le Préfet des Deux-Sèvres demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'exploitation, par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, d'un parc éolien sur le territoire des communes de SAUZE VAUSSAIS ET MAIRE LEVESCAULT ;*

Vu le code de l'environnement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Yves LUCAS, demeurant Le Logis de Vergezay à AZAY LE BRULE (79400), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Pascal CUENIN, demeurant 3 rue du stade à SAIVRES (79400), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : La SAS BORALEX ENERGIE VERTE versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1 300,00 euros.

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

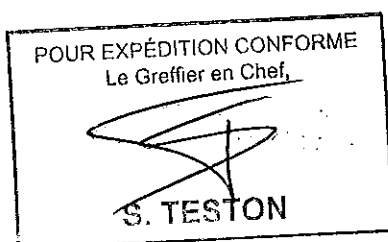
**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée au Préfet des Deux-Sèvres, à Monsieur Jean-Yves LUCAS, à Monsieur Pascal CUENIN, à Monsieur le Directeur Général de la SAS BORALEX ENERGIE VERTE et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Poitiers, le 05/06/2015

Le Président,

signé

Nathalie MASSIAS





## PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture  
Direction du Développement Local et des Relations  
avec les Collectivités Territoriales  
Bureau de l'Environnement

Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

**ARRÊTÉ**

*portant ouverture d'une enquête publique  
sur une demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE,  
relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et un poste de livraison sur les  
communes de SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT,*

Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I<sup>er</sup> et le titre I<sup>er</sup> du livre V ;

VU le tableau annexé à l'article R511-9 du Code de l'Environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et un poste de livraison sur les communes de SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT ;

VU les pièces jointes à la demande susvisée comprenant notamment une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;

VU la décision du 5 juin 2015 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS portant désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE :****ARTICLE 1er :**

Il sera procédé sur le territoire des communes de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et de MAIRE L'EVESCAULT à une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et un poste de livraison sur les communes de SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT.

**ARTICLE 2 :**

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, en mairies de SAUZE VAUSSAIS et de MAIRE L'EVESCAULT.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr), en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« SAS BORALEX ENERGIE VERTE »).

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 3:**

Le dossier de demande d'autorisation, constitué conformément aux articles R512-2 à R512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

**ARTICLE 4 :**

La Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Jean-Yves LUCAS Officier en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pascal CUENIN ingénieur environnement sécurité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement du titulaire.

**ARTICLE 5 :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants et lieux suivants :

- lundi 17 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS
- mercredi 26 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT
- samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS
- vendredi 11 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT
- vendredi 18 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS

**ARTICLE 6 :**

Un avis sera inséré par les soins du Préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux de chacun des départements concernés, à savoir La Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest dans les Deux-Sèvres, Centre Presse et La Nouvelle République dans la Vienne et Sud-Ouest et La Charente Libre dans la Charente, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, communes d'implantations du projet, ainsi que dans les mairies des communes de LES ALLEUDS, CAUNAY, LA CHAPELLE POUÏLLOUX, CLUSSAIS LA POMMERAIE, HANC, LIMALONGES, LORIGNE, MELLERAN, MONTALEMBERT, PLIBOU, CHAMPAGNE LE SEC (86), CHAUNAY (86), LINAZAY (86), LA FORET DE TESSE (16), LONDIGNY (16), MONTJEAN (16) dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 Km fixé par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu, par un certificat établi après clôture de l'enquête.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée ; ces affiches, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

En outre cet avis ainsi que les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la Préfecture, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>) (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

#### ARTICLE 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête visés à l'article 2 seront mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à la Préfecture des Deux-Sèvres l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la Préfecture et mis à la disposition du public pendant un an (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>) (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »)).

#### ARTICLE 8 :

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

#### ARTICLE 9 :

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS BORALEX ENERGIE VERTE 20 rue de la Villette Immeuble Le Bonnel 69328 LYON CEDEX 03.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

**ARTICLE 10 :**

Les conseils municipaux de SAUZE VAUSSAIS, MAIRE L'EVESCAULT, LES ALLEUDS, CAUNAY, LA CHAPELLE POUILLOUX, CLUSSAIS LA POMMERAIE, HANC, LIMALONGES, LORIGNE, MELLERAN, MONTALEMBERT, PLIBOU, CHAMPAGNE LE SEC (86), CHAUNAY (86), LINAZAY (86), LA FORET DE TESSE (16), LONDIGNY (16), MONTJEAN (16), seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

**ARTICLE 11 :**


Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 12 :**

Le Secrétaire Général des Deux-Sèvres, le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne, le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente, le maire de SAUZE VAUSSAIS, le maire de MAIRE L'EVESCAULT, les maires de LES ALLEUDS, CAUNAY, LA CHAPELLE POUILLOUX, CLUSSAIS LA POMMERAIE, HANC, LIMALONGES, LORIGNE, MELLERAN, MONTALEMBERT, PLIBOU, CHAMPAGNE LE SEC (86), CHAUNAY (86), LINAZAY (86), LA FORET DE TESSE (16), LONDIGNY (16), MONTJEAN (16) ainsi que le commissaire enquêteur et son suppléant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le 8 juillet 2015

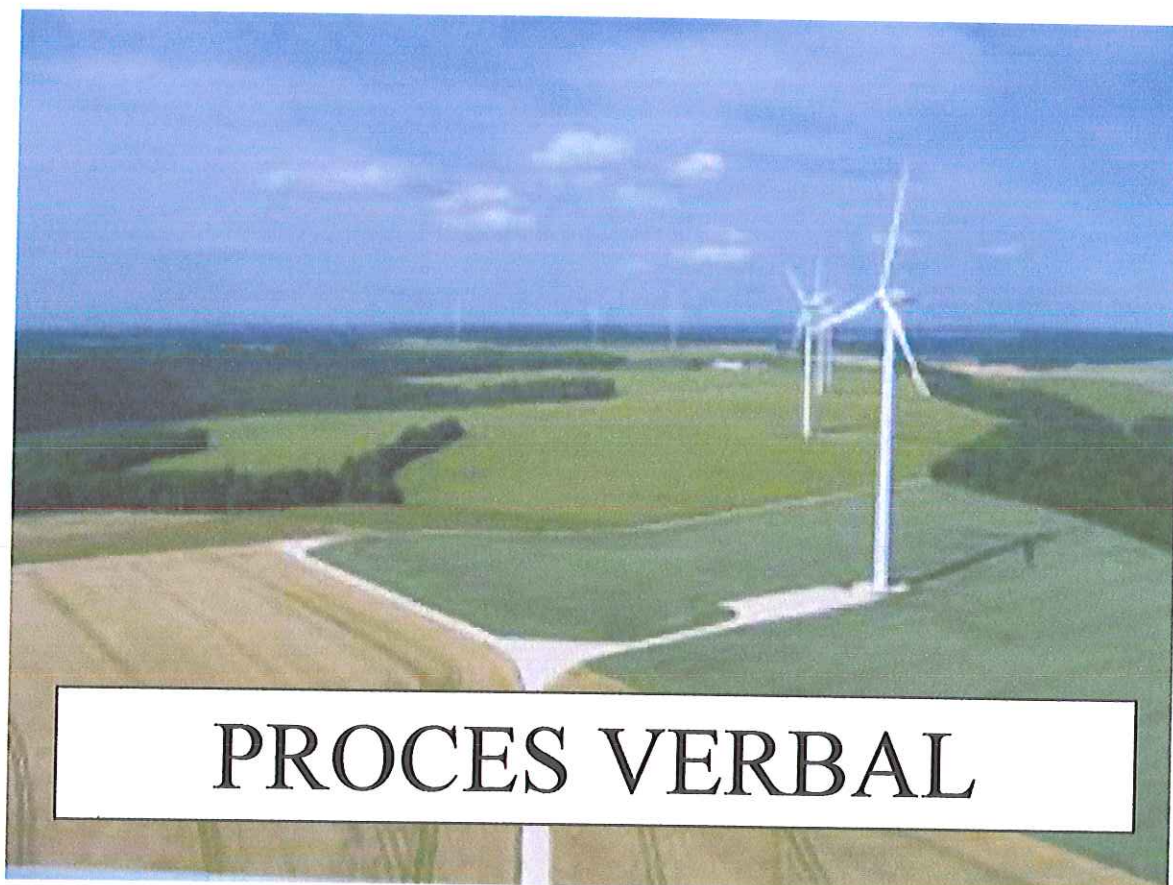
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Simon FETET

# ENQUETE PUBLIQUE

*17 août au 18 septembre 2015*



## PROCES VERBAL

Commissaire enquêteur  
M. Jean-Yves LUCAS



L'enquête objet du présent procès-verbal s'est déroulée du **lundi 17 août au vendredi 18 septembre 2015** conformément à l'arrêté préfectoral du **08 juillet 2015** et concerne la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, relative à l'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et un poste de livraison sur les communes de SAUZE-VAUSSAIS et MAIRE-L'EVESCAULT, dans le département des Deux Sèvres.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairies de Sauzé-Vaussais et Mairé-L'Evescault 33 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies.

Je me suis tenu à la disposition du public :

- En mairie de Sauzé-Vaussais le **lundi 17 août 2015** de **09h00 à 12h00**
- En mairie de Mairé-L'Evescault le **mercredi 26 août 2015** de **14h00 à 17h00**
- En mairie de Sauzé-Vaussais le **samedi 05 septembre 2015** de **09h00 à 12h00**
- En mairie de Mairé-L'Evescault le **vendredi 11 septembre 2015** de **14h00 à 17h00**
- En mairie de Sauzé-Vaussais le **vendredi 18 septembre 2015** de **14h00 à 17h00**

Les registres d'enquête ont été ouverts préalablement à l'enquête par les maires des communes et paraphés par moi-même.

A l'issue du délai d'enquête, conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral, à l'issue de la dernière permanence j'ai clos le registre de Sauzé-Vaussais et l'ai emporté avec le dossier d'enquête le **17 septembre 2015 à 17h00**, puis je me suis déplacé en mairie de Mairé-L'Evescault où le registre et le dossier ont été mis à ma disposition par le secrétaire de mairie. J'ai clos le registre et emporté l'ensemble.

Le registre d'enquête de Sauzé-Vaussais présente vingt deux (22) observations dont deux (2) notées par mes soins pour enregistrer un courrier en recommandé avec accusé de réception de WWF France et la délibération du conseil municipal.

Le registre d'enquête de Mairé-L'Evescault présente six (6) observations et une coupure de presse.

Le site internet de la préfecture a reçu un courriel adressé au commissaire enquêteur.

### **1 / Observations relevées sur les registres d'enquête :**

J'ai relevé vingt six observations sur les registres. Une seule est contre le projet, évoquant les éoliennes qui « fleurissent » un peu partout et qui dénaturent notre paysage rural, et vingt cinq sont favorables ou sans objection au projet. Une grosse moitié sans développer plus avant l'avis émis et les autres intervenants indiquant en particulier leur choix des énergies renouvelables et de ne plus être tributaire du nucléaire.

Les observations particulières sont développées ci-dessous.

**M. Desmond Lionel – Chauray**

Riverain et entrepreneur... demande de renseignements sur le positionnement des éoliennes et prise de coordonnées MOA pour répondre à l'appel d'offre terrassement / VRD

**M. Fournié Jacques - Sauzé-Vaussais**

Je regrette vivement la vue que j'aurai depuis l'appartement que nous venons de rénover (depuis 2010) avec vue, depuis un balcon sur la « plaine » côté Plibou.

Si le projet se réalise serait-il possible à minima, de mettre un dispositif occultant me dissimulant les éclairages nocturnes ?

**Mme Ajer Jacqueline – Présidente de PROM'HAIES Poitou Charente – 79190 Montalembert**

Nous avons été sollicités par les communes et particuliers adhérents pour donner notre avis ... c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des mesures compensatoires prévues qui prennent en compte la replantation de haies pour atténuer l'effet « moulin à vent » et pour prévoir d'améliorer des sentiers de randonnée au gré des habitants... la consultation prévue pour permettre une meilleure approche des opposants...

Nous avons apprécié le logo de WWF et la lettre de sa présidente qui annonce l'accompagnement de Boralex dans toutes ses études...

Nous sommes prêts à suivre les avancées du projet dans tous les domaines où nous sommes compétents.

**Mme Meunier Michelle – 15 Chez-Brillac – 79190 Mairé L'Evescault**

Je ne suis pas contre l'éolien... mais je me pose malgré tout des questions.

J'ai lu sur la NR un article concernant le bruit émis par les pales des éoliennes dans la région de Coulonges-Thouarsais où l'on doit ajouter des peignes sur les pales... j'aimerais avoir des renseignements sur cet article.

D'autre part, pourquoi met-on toutes les éoliennes dans nos paysages ruraux ? N'y aurait-il pas des sites où les nuisances visuelle ou auditive serait moindre et qui sont déjà pollués visuellement (zones industrielles, commerciales, silos....).

Je crains quand même un impact sur la faune.

Je crains également pour le bruit. De plus toutes ces lumières qui clignotent autour de nous peuvent amener une certaine gêne.

Domage que la réglementation n'ait pas prévu l'implantation des éoliennes dans ces zones déjà polluées.

**Courriel de M. JJ Monturier - rue de la Tourette 79190 Limalonges**

Comme, j'ai pu l'évoquer lors de l'enquête publique du printemps 2013 concernant le projet éolien de Limalonges, j'insiste à nouveau sur un fait irréfutable: notre situation géographique conduit à ce que notre petit territoire supporte une forte densité d'infrastructure et d'aménagements.

L'effet cumulatif des infrastructures (RN10, RD948, voie ferrée Paris-Bordeaux, future LGV) et des aménagements (remembrement fin des années 1980 avec arrachage maximum de haies et destruction du paysage et du réseau de chemins ruraux, zone d'activité des Maisons Blanches, futur parc éolien de Dessé - Les Maisons Blanches, éventuel futur parc éolien de Plibou, parc éolien des Alleuds-Gournay, parc éolien de Melleran-Hanc, extension de la zone d'activité de Sauzé-Vaussais, future nouvelle déviation de Sauzé-Vaussais de la RD 948\*, projet sur lequel s'appuie l'axe des futures éoliennes du Pelon) fait que la charge de nuisance augmente constamment! Cela porte atteinte, gravement et de manière cumulative, à la qualité et au cadre de vie des habitants. Il est vrai que pour l'instant nous avons échappé à l'autoroute Nantes -Limoges, et peut être à un grand aéroport mais il faut convenir que notre effort contributif au bien commun sans réel retour pour les habitants nécessite que **de vraies et importantes mesures compensatoires** soient mises en œuvre par les aménageurs!

Aussi, je suggère pour le dossier qui nous concerne ici et pour lequel je n'ai pas d'objection particulière (pourquoi des objections à celui-là plutôt qu'un autre!) que le réseau de haies soit densifié au-delà des plantations prévues au projet, il faut que **chaque chemin du secteur** soit doté de haies conséquentes (plantation ou rénovation sur 2 rangs au moins) aussi bien pour les chemins parallèles au projet que ceux qui sont perpendiculaire.

Il convient que l'ensemble de ces plantations soient faites sur parcelles publiques et qu'en conséquence le pétitionnaire acquière les terrains nécessaires. Il convient que l'association locale «Prom'haies» sise à Montalembert soit mandaté pour mettre en œuvre et suivre ce projet en toute indépendance du pétitionnaire et rémunéré par ses soins. Une charte d'entretien de qualité préserve l'intérêt paysager de ces plantations et l'intégrité des arbres, doit être définie et mise en œuvre sur le long terme.

Concernant les chemins, et tant que randonneur et Président de l'association des randonneurs pédestres du canton de Sauzé-Vaussais, je porte à votre connaissance que l'ensemble des chemins non goudronnés du site sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). A ce titre le pétitionnaire ne peut en aucun cas interrompre de manière continu et/ou définitive la continuité des dits chemins, ni les goudronner, ni leur faire subir quelques amoindrissements de leur qualité que ce soit.

Il convient également que les chemins conduisant aux éventuels futurs cinq engins soient réalisés en tant que chemins « blancs » par exclusions de tous chemins « goudronnés ».

Au titre des mesures compensatoires, il est fortement souhaitable que les projets d'aménagement de randonnées prévues au dossier soit réalisés en lien avec les pratiquants locaux, les communes, les associations locales, l'association des randonneurs Sauzéens et le service gestionnaire du PDIPR au Conseil départemental afin que les souhaits locaux soient entendus mais dans le respect des dispositions de la charte qualité « Randonnée en Deux-Sèvres » dont la responsabilité appartient audit Conseil départemental.

Il est également indispensable que les moyens prévus pour ces compensations soient investis au niveau géographique du projet; pour les locaux, là où seront générées les nuisances...

Une question enfin: Que devient la cohérence du projet si la déviation de Sauzé-Vaussais ne se réalise pas dans le même pas de temps (ou un pas de temps proche) que le projet éolien?

Je reste à la disposition du pétitionnaire si celui-ci souhaite que nous échangions et pour contribuer à l'évolution du projet quant à la finalisation des mesures compensatoires et leur mises en œuvre.

## 2/ Questions diverses liées à l'étude du dossier et au déroulement de l'enquête

Boralex s'engage dans sa charte de la conception d'un projet jusqu'au retour à l'état initial en fin d'exploitation. Cependant Boralex a repris un dossier qu'elle n'a ni initié ni mené à terme. La société présentée tout au long du dossier que ce soit pour les études, les décisions les choix, les mesures compensatoires les méthodes de constructions, les prescriptions environnementales... jusqu'à la notice hygiène sécurité et les suivis après réalisation du parc sont propres à Enel Green Power France (EGPF)....

Le pétitionnaire suivra-t-il en tous points le dossier, les prescriptions, les méthodes ou adaptera-t-il l'ensemble à son propre mode de fonctionnement ?

Etude des dangers .... L'analyse des risques du parc éolien menée dans cette étude permet de conclure que l'ensemble des mesures prises par EGPF dans le cadre de la conception et de l'exploitation de son installation suffisent à atteindre, dans des conditions économiques acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible.... Les mesures de maîtrise des risques, la formation des personnels, les contrôles techniques évoqués par EGPF seront-ils les mêmes pour Boralex?

Le dossier administratif correspond uniquement à EGPF et la simple lettre du **20 janvier 2015**, (indiquant le rachat par Boralex) jointe au dossier m'apparaît comme faible au vu des différents chapitres développés dans ce dossier (identité, procédés, capacités financières, présentation générale du demandeur, structure juridique et solidité financière, capacités techniques du demandeur....) Pourquoi une mise à jour des chapitre traitant du pétitionnaire n'a-t-elle pas été effectuée ?

A partir de quel centre technique et comment sera suivi en temps réel le fonctionnement du parc après sa réalisation?

\*\*\*\*\*

Afin de pouvoir rédiger mon rapport, je vous demande de me transmettre dans un délai maximum de **15 jours** un mémoire en réponse aux questions et interrogations développées ci-dessus.

A Sauzé-Vaussais

**Le commissaire enquêteur**  
M. Jean-Yves Lucas

**Le représentant de la BORALEX**  
M. Cédric Henneguelle




**BORALEX**



Projet éolien du  
Pelon

Enquête Publique  
Mémoire en réponse

Octobre 2015



# Table des matières

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>INFORMATION GÉNÉRALE CONCERNANT L'INSTALLATION</b>	<b>4</b>
2.1	LOCALISATION DU SITE	4
2.2	PRÉSENTATION DU PROJET	5
<b>3</b>	<b>PERTINENCE DE L'IMPLANTATION DU PROJET</b>	<b>7</b>
3.1	RAPPEL	7
3.2	RETOMBÉES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE	8
3.3	LA PLACE PARTICULIÈRE DU PAYS MELLOIS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR	8
<b>4</b>	<b>RÉPONSES AUX INTERROGATIONS SOULEVÉES PAR LE PUBLIC</b>	<b>10</b>
4.1	REGLEMENTATION ET CONTRAINTES D'IMPLANTATION DES EOLIENNES (RÉPONSE OBSERVATION ML2.1)	10
4.2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EFFET SUR LE PAYSAGE RURAL (RÉPONSE AUX OBSERVATIONS ML2.1 ET C1)	12
4.2.1	Un projet d'aménagement du territoire	12
4.2.2	Effet sur le paysage	13
4.3	COHERENCE DANS LES MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES (REPONSE AUX OBSERVATIONS SV4.6 ET C1)	16
4.3.1	Rappel du contexte	16
4.3.2	Replantation de haies	17
4.3.3	Chemins de randonnées	18
4.4	EFFETS SONORES ET LUMINEUX (RÉPONSE AUX OBSERVATIONS ML2.1 ET SV4.2)	18
4.4.1	Effet sonore	18
4.4.2	Effet lumineux	20
4.5	EFFETS SUR LA FAUNE (RÉPONSE A L'OBSERVATION ML2.1)	21
4.6	TRAVAUX (RÉPONSE AUX OBSERVATIONS SV2.1 ET C1)	21
<b>5</b>	<b>RÉPONSES AUX INTERROGATIONS SOULEVÉES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</b>	<b>22</b>
5.1	PREAMBULE	22
5.2	CAPACITES D' ACTIONS DU REPRENEUR	22
5.2.1	Présentation générale de Boralex	22
5.2.2	Boralex en France	24
5.2.3	Capacités techniques	26
5.2.4	Capacités financières	28
5.3	ÉTUDE DE DANGER	30
5.4	HYGIENE ET SECURITE	30
5.4.1	Engagement sécurité	30
5.4.2	Exploitation & maintenance	31
5.4.3	Formation du personnel	31
5.4.4	Contrôle de l'application du Plan de Prévention	32
5.4.5	Conclusion quant aux conséquences du rachat d'Enel Green Power France par Boralex	32
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>33</b>

**Annexe 1 – COP 21 – Paris 2015**

**Annexe 2 – Fiche ADEME**

**Annexe 3 – Lettre du Pays Mellois du 18 09 15 adressée au commissaire enquêteur**

**Annexe 4 – Références aux observations**

**Annexe 5 – Lettre WWF France adressée au commissaire enquêteur**

**Annexe 6 – Coordonnées des éoliennes du Pelon**

**Annexe 7 – Attestation sur l'honneur**



# 1 Préambule

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien du Pelon, situé sur les communes de Sauzé-Vaussais et Mairé-Levescault dans les Deux-Sèvres (79), une enquête publique s'est déroulée du lundi 17 août 2015 au vendredi 18 septembre 2015 inclus.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres du 8 juillet 2015, le commissaire enquêteur a rencontré le chef du Projet Boralex le jeudi 24 septembre 2015.

Lors de cette rencontre, le commissaire enquêteur a fait part au pétitionnaire de 26 observations enregistrées sur les registres mis à disposition du public, de 2 courriers (dont 1 récupéré lors du procès verbal), d'un courriel et d'une coupure de presse.

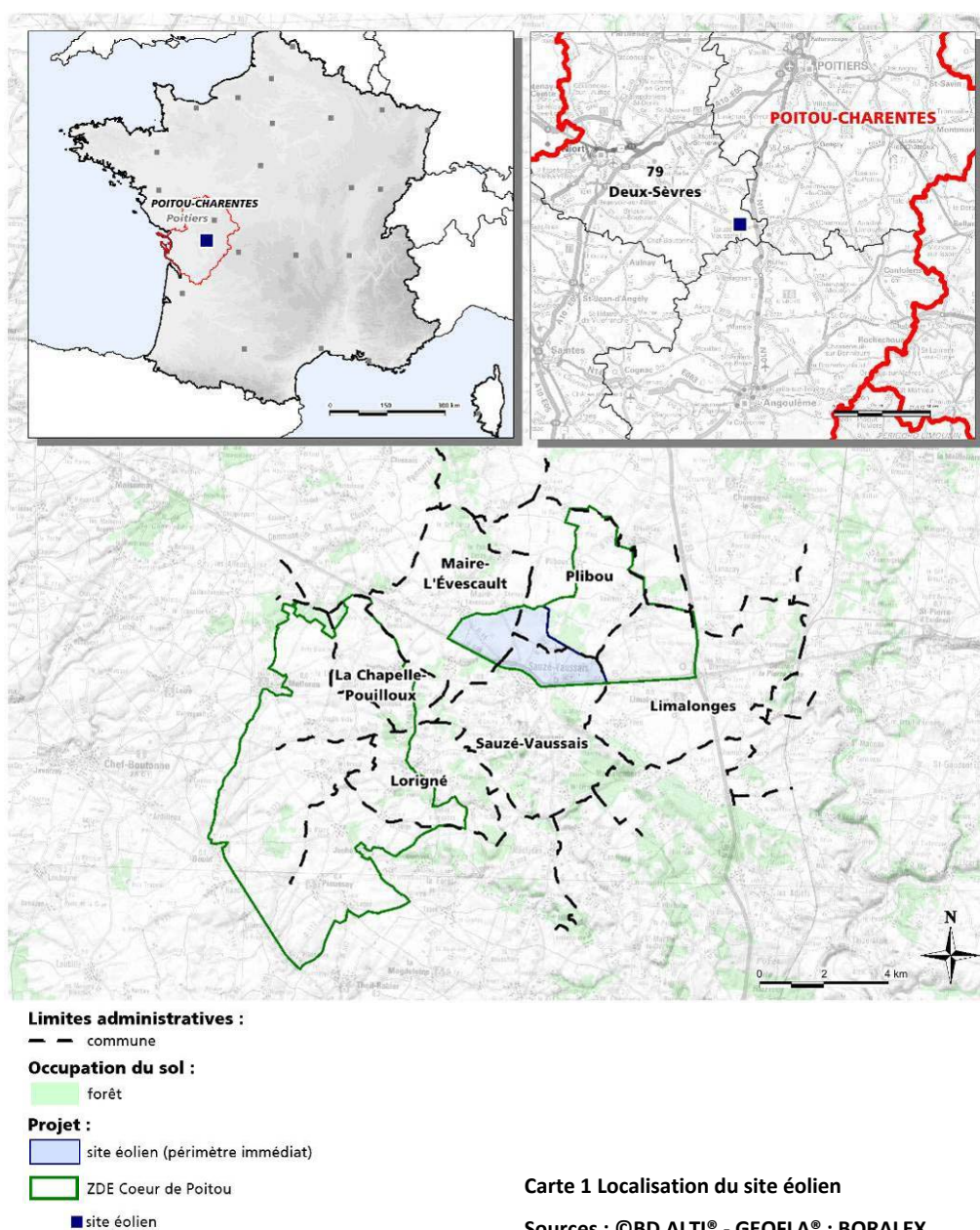
Le présent mémoire, rédigé par BORALEX, porteur du projet, a pour but d'apporter des éléments complémentaires relatifs à l'ensemble des observations de la population relevées et de répondre aux questions soulevées par le commissaire enquêteur.

L'organisation de ce mémoire est en partie calquée sur la présentation du procès verbal remis par le commissaire enquêteur

## 2 Information générale concernant l'installation

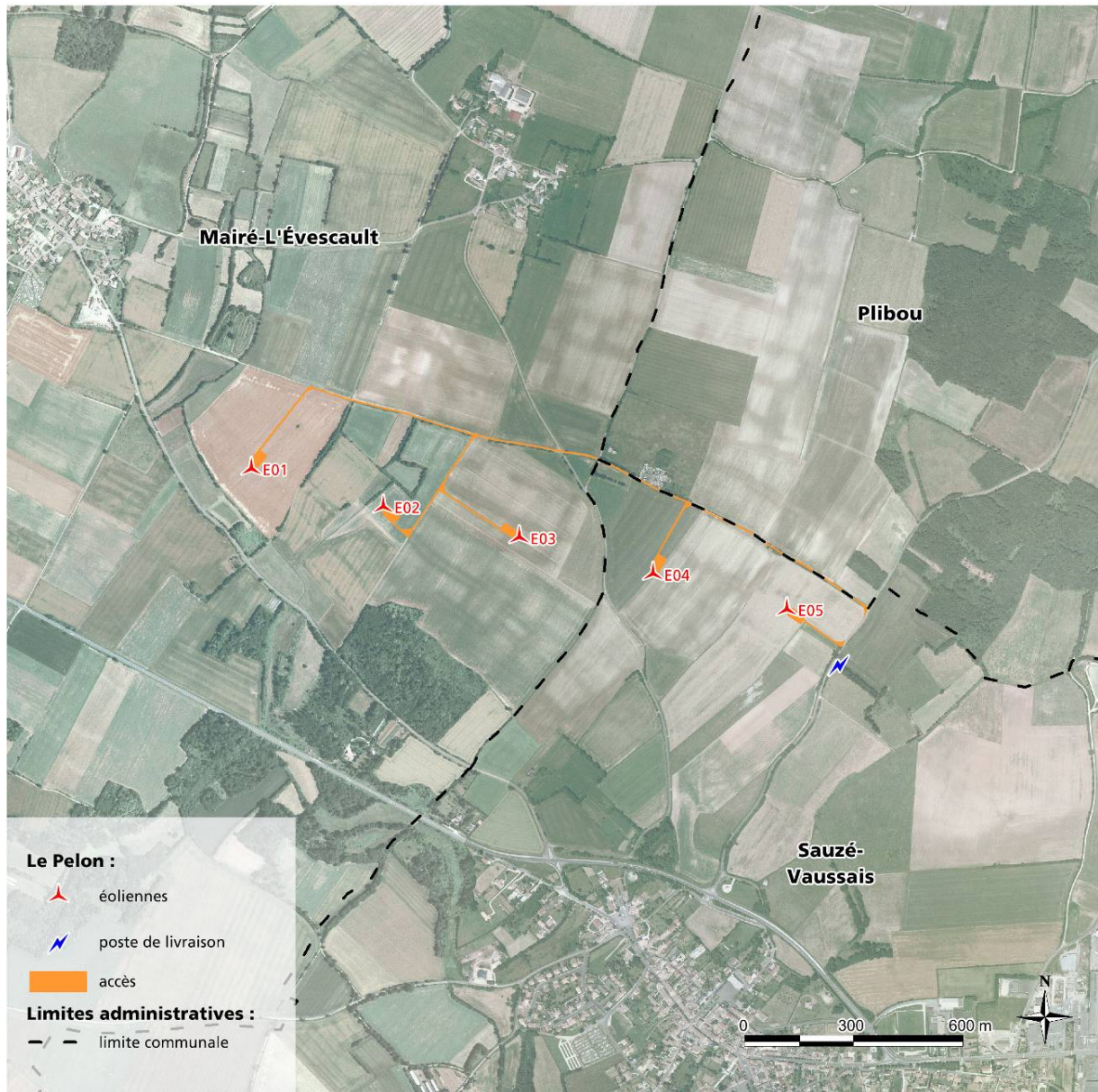
### 2.1 LOCALISATION DU SITE

Le projet éolien est localisé dans la Région Poitou-Charentes, au sud-est du département des Deux-Sèvres. Il se situe sur les communes de Sauzé-Vaussais et Maire-L'Évescault, au sein de la Communauté de Communes du Cœur de Poitou. Ces deux communes font partie du Syndicat Mixte du Pays Mellois.



## 2.2 PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet est constitué de cinq éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 2 et 2,3 MW (mégawatts), raccordées au poste source de Civray par câbles souterrains. Le projet totalise ainsi une puissance maximale de 11,5 MW et s'intègre dans un secteur défini par les élus (ZDE du Cœur de Poitou).



Carte 2 : Localisation des éoliennes, du poste de livraison et des accès

Sources : IGN – BD ORTHO®, Boralex

Il a été convenu avec les services de la préfecture de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter répondant à un gabarit machine plutôt qu'à une machine spécifique. La hauteur totale des éoliennes en bout de pale atteint 150 m au maximum : la hauteur des mâts peut atteindre 105 m au maximum et le diamètre du rotor 110 m au maximum (moyeu compris) selon les modèles envisagés, le gabarit total ne pouvant excéder 150m.

Le nombre et la disposition des machines ont été étudiés de manière à améliorer l'insertion dans l'environnement, en fonction, notamment, des principales sensibilités relevées dans l'étude d'impact (environnement, paysage, aménagement, habitat, acoustique, ressource en vent, relief, accessibilité du site et possibilités de raccordement au réseau électrique... Se référer au paragraphe 3 du résumé non technique de l'EIE : pages 42 à 58 du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impacts sur l'Environnement).

Les machines choisies sont dites « à pas variable » (adaptation de l'angle d'attaque des pales à la vitesse du vent), ce qui permet une optimisation de la captation d'énergie et une réduction considérable des bruits aérodynamiques. De plus, des machines tripales à faible vitesse de rotation améliorent sensiblement l'aspect esthétique des installations, comparativement aux éoliennes bipales.

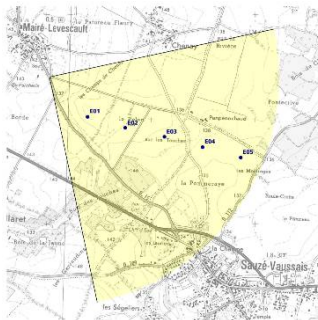
La finalité de ce projet est la production d'électricité à partir de l'énergie du vent, dans le but de l'injecter sur le réseau national de distribution. Ainsi, la production sera de l'ordre de 24,5 à 27,5 GWh (gigawattheures) par an selon le modèle envisagé ; soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 9 500 ménages (hors chauffage et eau chaude ; source : ADEME).

# 3 Pertinence de l'implantation du projet

## 3.1 RAPPEL

Le projet éolien du Pelon, de part sa configuration et le site qui l'accueille, dispose de nombreux atouts :

- 1) Un secteur venté et une capacité d'évacuation de l'énergie produite sur le réseau ;
- 2) La présence d'un réseau routier développé permettant l'acheminement des éoliennes
- 3) Des études acoustiques (voir paragraphe 5.4.4 du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impacts sur l'Environnement : pages 89 à 91) respectant les normes légales en vigueur et réalisées par un bureau d'études indépendant certifié et une configuration du parc éolien adaptée et conforme à la réglementation ;
- 4) Des études environnementales complètes portant sur un cycle biologique complet, menées par des associations et des bureaux d'études indépendants, et définissant des mesures de suppression, de réduction et d'accompagnement visant à limiter au maximum les impacts sur la faune et la flore (voir paragraphe du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impacts sur l'Environnement : pages 66 à 77) ;
- 5) Une implantation des éoliennes en une ligne régulière permettant l'intégration optimale du projet dans son environnement naturel, paysager et humain tout en s'inscrivant dans une démarche d'aménagement du territoire plus globale.



Avant projet



Photomontage avec le projet éolien

Figure 1 : photomontage pris depuis la sortie du bourg de Mairé-L'Évescault  
Source : Boralex

A ces nombreux atouts, s'ajoutent des retombées économiques non négligeables pour le territoire d'accueil (voir paragraphe 3.2), une volonté Régionale et Locale de développer l'éolien confirmée par l'obtention d'une Zone de Développement Eolien et le classement de la zone en zone favorable du Schéma Régional Eolien en 2012 (voir paragraphe 3.3).

### **3.2 RETOMBÉES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE**

Les retombées économiques locales liées au projet sont multiples :

- Le chantier de construction devrait générer des retombées économiques pour les entreprises estimées à 200 000 € par MW installé (réseaux, génie civil et voiries). En outre, la présence de dizaines d'ouvriers, ingénieurs et techniciens sur le site durant les travaux induit un impact positif sur les activités et l'économie locales (restauration, commerce, hôtellerie...).
- Lors de la phase d'exploitation,
  - o la présence ponctuelle d'ouvriers, ingénieurs et techniciens sur le site durant les opérations de maintenance induit un impact positif sur les activités et l'économie locales (restauration, commerce, hôtellerie...).
  - o Chaque année, la fiscalité spécifique à l'éolien génère des retombées significatives pour les collectivités :
    - l'Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), estimé entre 49 000 € à 56 500 € par an (réparti entre commune et communauté de communes) et entre 21 000 et 24 000 par an (pour le département)
    - La Taxe Foncière, Cotisation foncières des Entreprises (CFE) et Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), estimées entre 15 000 et 30 000 € par an
  - o En outre, Boralex a défini une enveloppe de 140 000 € de mesures d'accompagnement, spécialement destinée aux collectivités.

### **3.3 LA PLACE PARTICULIÈRE DU PAYS MELLOIS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR**

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique d'indépendance et de transition énergétique (article annexe ref COP 21 - 2015 à Paris), la Région Poitou-Charentes a orienté son action depuis 2004 vers la maîtrise de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables, avec pour objectif d'ici 2020 de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30% et d'augmenter la part des EnR dans la consommation régionale d'énergie finale à 26%

Pour la région, le développement de l'éolien constitue une solution pour y parvenir, et offre de nombreux avantages :

- Production d'énergie propre et produite localement ;

- Source d'énergie prévisible et intégrable au réseau ;
- Compétitivité croissante ;
- Favorisation du développement économique local. (source ADEME = fiche de production éolienne d'électricité – novembre 2013 – annexe 2).

Conscients de ses atouts (notamment sa très bonne ressource en vent), le Pays Mellois et la Communauté de Communes du Cœur de Poitou ont décidé d'initier une démarche globale d'aménagement de l'éolien qui s'est concrétisée par la définition de sites potentiels dont le site du Pelon.

Poursuivant sa démarche, le Pays Mellois a reçu en février 2015 la distinction « territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le ministère de l'écologie, mettant en avant la position de précurseur qu'occupe ce territoire dans le développement des EnR et de l'éolien en particulier.

En ce sens, avant d'aborder les différentes thématiques soulevées par les riverains et le commissaire enquêteur, nous souhaitons rappeler quelques extraits du courrier du Président du Pays Mellois adressé au commissaire enquêteur pendant l'enquête publique (annexe 3) :

*« Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte du Pays Mellois s'est engagé dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique [...].*

*Plus récemment le Pays Mellois a intégré le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte [...]. Le Pays Mellois est ainsi valorisé comme territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.*

*Le projet de la SAS Boralex [...] relatif à l'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes sur les communes de Sauzé-Vaussais et Mairé-Levescault s'inscrit tout à fait dans la démarche du développement durable du territoire [...].*

*Par ce courrier, je tiens à vous exprimer l'opinion favorable du Syndicat Mixte du Pays Mellois à l'implantation du projet du Pelon [...]. »*

## 4 Réponses aux interrogations soulevées par le public

Le commissaire enquêteur a relevé 26 observations sur les registres. Une seule a été qualifiée de « contre », les 25 autres sont « favorables ou sans objection au projet ».

Dans les observations particulières ML2.1, ML3.1, SV2.1, SV4.2 et SV4.6 (voir annexe 4), nous avons noté plusieurs thématiques qui se dégagent : Aménagement du territoire et effet sur le paysage rural, réglementation, effet sonore et lumineux, effet sur la faune, travaux...

### 4.1 REGLEMENTATION ET CONTRAINTES D'IMPLANTATION DES EOLIENNES (RÉPONSE OBSERVATION ML2.1)

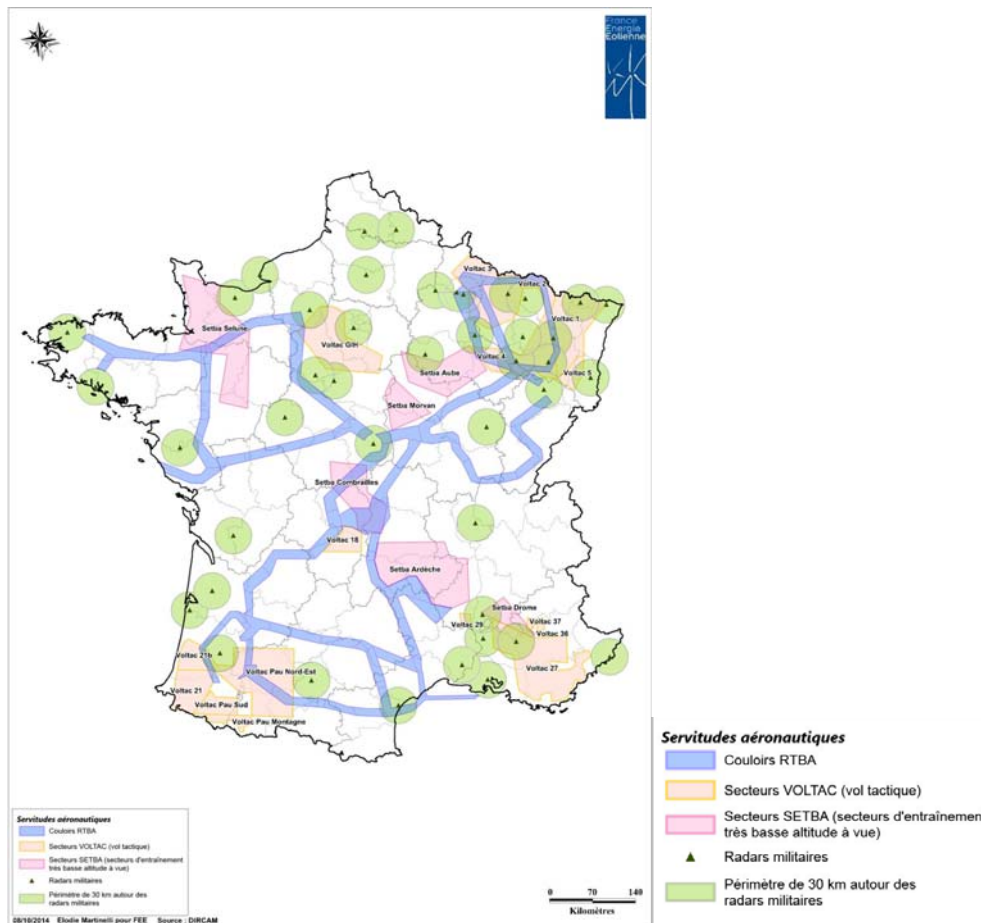
Une personne fait part de son regret de ne pas pouvoir privilégier l'installation de parcs éoliens dans des « zones déjà polluées » en lieu et place des « éoliennes dans nos paysages ruraux ».

Le développement de l'éolien est soumis à une réglementation très stricte qui relève du code de l'urbanisme (permis de construire) et du code de l'environnement (autorisation d'exploiter).

A ce jour, la réglementation ne permet pas l'installation de parc éolien dans des sites industriels (code de l'urbanisme) dans la mesure où ces zones concentrent une forte activité humaine (études de dangers réalisée au titre du code de l'environnement).

D'autre part, si on s'intéresse d'un point de vue national au développement de l'éolien terrestre, on s'aperçoit qu'une grande partie du territoire national est déjà grevée de servitudes ou contraintes à l'implantation. A titre d'exemple, les contraintes militaires couvrent à elles seules 40% du territoire français (voir carte 3 page suivante). Dans ce contexte, il est difficile de répondre à des impératifs de développement des EnR, sans prospector dans les zones rurales ou semi rurales telles que le secteur venté du Pelon.





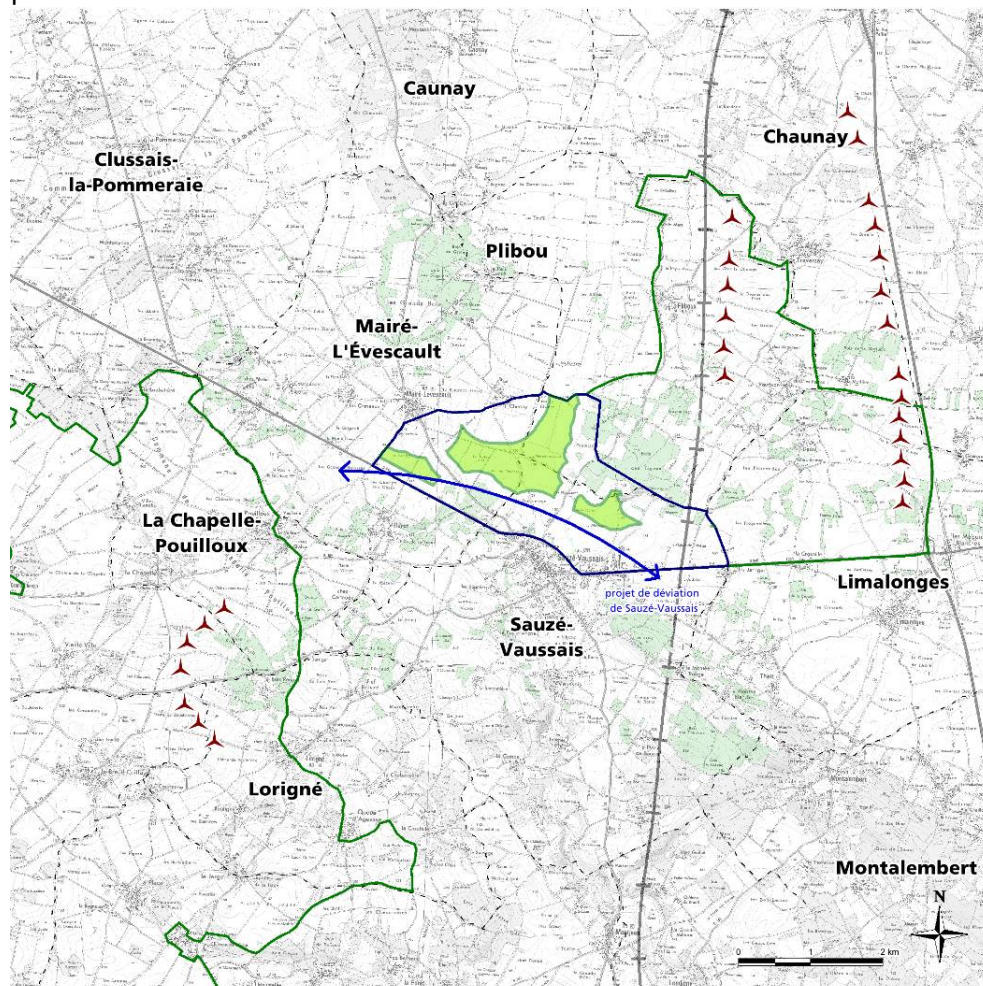
**Carte 3 : Contraintes militaires contraignant le développement de l'éolien en France**

En lien avec les volontés locales rappelées dans la première partie (Définition de Zones de Développement Eolien...), les études cartographiques et le relevé des principales servitudes (distance d'éloignement aux habitations aux routes, aux bois...) ont permis de définir une zone potentielle d'implantation sur les communes de Sauzé-Vaussais et Mairé-L'Évescault répondant à la réglementation en vigueur (pages 174 à 179 de l'Etude d'Impact sur l'Environnement).

## 4.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EFFET SUR LE PAYSAGE RURAL (RÉPONSE AUX OBSERVATIONS ML2.1 ET C1)

### 4.2.1 UN PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet éolien du « Pelon » s'inscrit dans une démarche de développement de l'éolien portée par les élus locaux.



<b>Projet :</b>	<b>Aménagements :</b>
zone d'implantation possible	projet éolien accordé
site éolien	ligne TGV en cours de construction
ZDE	projet de déviation de Sauzé-Vaussais selon une ligne indicatrice
<b>Limites administratives :</b>	<b>Habitations et autres édifices :</b>
limite communale	bâti et autres structures
<b>Occupation du sol :</b>	
forêt	

Carte 4 : le site d'étude et les projets d'aménagements existants aux alentours

Source : ©IGN – SCAN 25® - GEOFLA® ; Conseil Départemental des Deux-Sèvres ; DREAL Poitou-Charentes ; Boralex

Cette démarche a abouti à la création de la ZDE du Cœur de Poitou en mai 2010.

Le projet éolien s'intègre dans un contexte d'aménagement territorial local puisque deux projets d'envergure sont en cours sur la zone : la ligne TGV Tours-Bordeaux est en cours de construction à l'extrémité est du site éolien, et un projet de déviation de la RD 948, porté par le Conseil Général des Deux-Sèvres, est à l'étude à proximité du projet éolien. D'autres projets éoliens sont à des états d'avancement relativement avancés dans les alentours du Pelon.

#### 4.2.2 EFFET SUR LE PAYSAGE

Sur Les 26 observations relevées, seulement 6 font référence au paysage : il semblerait donc que les quelques inquiétudes exprimées vis-à-vis de l'effet visuel ne soient pas très représentatives des avis exprimés.

Cela étant :

*« L'installation d'éoliennes sur un territoire participe à la création d'un nouveau paysage. La présence d'éoliennes, avec leur imposant gabarit, vient en effet modifier la perception des dimensions et les rapports d'échelle. »* (Volet Paysager, page 5)

C'est un fait, les éoliennes se voient. Pour certains, les éoliennes sont belles et donnent du sens à un paysage, pour d'autres, elles le « dégradent ».

Boralex a pris le parti d'intégrer l'analyse paysagère au fil du développement de ses projets. Pour ce faire, des paysagistes diplômées sont salariées de la société et sont impliquées dès les premières études de faisabilité. A chaque étape-clé du projet, ces spécialistes conditionnent les choix effectués, de manière à produire, avec les éoliennes, un nouveau paysage qui ait un sens. Cette réflexion paysagère très en amont des projets conduit souvent à des suppressions ou réductions d'impact, soit par la réduction du nombre de machines techniquement envisageables, soit par une réflexion sur le positionnement des éoliennes pour que cette implantation soit lisible depuis des points de vue identifiés comme sensibles ou représentatifs. Pour rappel, voici les principales contraintes prises en compte et les principes paysagers qui ont inspiré le projet du Pelon (extrait Résumé non technique page 79 à 86) :

- limiter les effets d'inter visibilité avec le plan d'eau de Sauzé-Vaussais (également appelé étang des Meuniers) en supprimant des éoliennes les plus proches et en s'éloignant de l'étang;
- limiter les effets de barrière visuelle et d'encerclement des villes/villages/hameaux situés à proximité des parcs éoliens en retenant un scénario d'implantation en ligne composé d'un nombre limité d'éoliennes;
- limiter les covisibilités directes entre le pigeonnier et les éoliennes de Sauzé-Vaussais sur une courte portion de la RD 948 depuis laquelle il est possible d'avoir une inter visibilité;
- s'appuyer sur les lignes de force du territoire, notamment depuis la RD948, axe structurant du site étudié ainsi que de son projet de déviation;

- composer avec les projets voisins, en gardant une lisibilité entre les autres projets et les éoliennes du parc du « Pelon » depuis des points de vue représentatifs;
- composer un projet lisible, de par l'implantation des éoliennes en ligne parfaite, et selon une interdistance strictement régulière entre les éoliennes.

En particulier, l'analyse des effets visuels cumulés des projets éoliens situés à moins de 5 km du projet éolien du Pelon conduit à des impacts résiduels acceptables (pages 170 à 173 du Volet Paysager et page 88 du Résumé Non Technique), après mise en place de mesures de suppression et de réduction (chapitre G « mesures proposées » du Volet Paysager, pages 183 à 185).



Photomontage avec le projet éolien

**Figure 2 : Projet d'implantation depuis la sortie de Plibou**

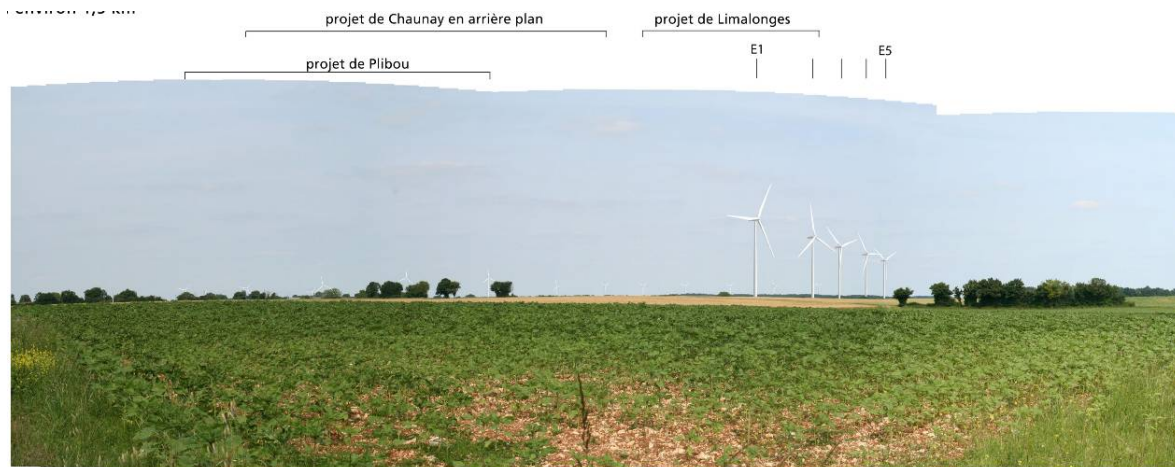
Source : Boralex



Photomontage avec le projet éolien

**Figure 3 : projet d'implantation depuis Mairé-L'Évescault, en sortie du village sur la RD3**

Source : Boralex



Photomontage avec le projet éolien

**Figure 4 : Projet d'implantation depuis la RD 948, à proximité du lieu-dit « Four à Chaux »**

Source : Boralex



Photomontage avec le projet éolien

**Figure 5 : Projet d'implantation vu depuis un chemin communal situé entre le hameau du petit Cerzé et le bourg de Plibou**

Source : Boralex

## 4.3 COHERENCE DANS LES MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES (REPONSE AUX OBSERVATIONS SV4.6 ET C1)

### 4.3.1 RAPPEL DU CONTEXTE

Le contexte particulier du secteur (voir la partie 4.2.1 « Un projet d'aménagement du territoire » et chapitre C de l'Étude d'Impact sur l'Environnement, pages 227 et 228) a conduit Boralex à se rapprocher très tôt dans le projet des différents acteurs concernés (voir le résumé non technique pages 58 à 60). Boralex s'est mis en rapport avec les sociétés en charge des aménagements et remembrements fonciers et de la mise en place des mesures d'accompagnement et de compensation de la ligne TGV car ces aménagements concernent une partie du territoire d'étude du projet de parc éolien du Pelon. Cette concertation a permis de s'assurer de la compatibilité entre le projet d'implantation des éoliennes du Pelon et les aménagements connexes liés à la LGV.

Concernant le projet de déviation routière de la RD948, une concertation a été initiée en 2012 par le porteur de projet afin de connaître le ou les tracé(s) potentiel(s) de cette déviation. Suite à plusieurs échanges et rencontres, un comité de suivi a été créé, regroupant :

- des élus et différents services du CG 79 (routes, énergies renouvelables, randonnée...);
- les élus de la Communauté de Communes Cœur de Poitou et des communes concernées;
- des représentants des propriétaires/exploitants;
- des riverains du hameau de Chenay.

Ce comité s'est réuni en moyenne une fois par an en fonction des évolutions du projet.

A partir de 2014 (phase d'instruction du projet) le comité de suivi a été élargi à d'autres acteurs de manière notamment à engager des mesures concrètes sur le projet en lien avec les décideurs locaux.

Ainsi, le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) Poitou-Charente et l'association Prom'haie ont rejoint ce comité de suivi avec enthousiasme comme le rappelle la présidente de Prom'haie à l'occasion de sa rencontre avec le commissaire enquêteur :

SV4.6 : « (...) c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des mesures compensatoires prévues qui prennent en compte la replantation de haie pour atténuer l'effet « moulin à vent » et pour prévoir d'améliorer les sentiers de randonnées au gré des habitants....Nous avons apprécié le logo de WWF et la lettre de sa présidente qui annonce l'accompagnement de Boralex dans toutes ses études...Nous sommes prêts à suivre les avancées du projet dans tous les domaines où nous sommes compétents »

C'est précisément dans cette dynamique que Boralex souhaite poursuivre sa démarche de mise en œuvre de « vraies et importantes mesures compensatoires (C1)»

#### 4.3.2 REPLANTATION DE HAIES

Concernant la replantation de haies, dont il est question ici, une enveloppe spéciale de 30 000 € est prévue dans l'étude d'impact, dédiée à une association de protection des haies et des arbres (Voir Volet Paysager - Tableau 17 « Répartition des budgets par thématique de mesures d'accompagnement paysager » – Résumé Non Technique page 87) :

<b>Bénéficiaires</b> Répartition des budgets par thématiques	Commune de Mairé-L'Évescault	Commune de Sauzé-Vaussais	Commune de Plibou	CC Cœur de Poitou	Pays Mellois	Association de protection des haies et des arbres	Total
<b>Tourisme</b>	30 à 50 %	30 à 50 %	30 à 50 %	40 à 70%	40 à 90%	-	Mini : 29 000 € Max : 54 500 €
<b>Paysage &amp; environnement</b>	-	-	-	-	-	100 %	30 000 €
<b>Patrimoine local</b>	50 à 70%	50 à 70%	50 à 70%	30 à 60%	10 à 60%	-	Mini : 37 000 € Max : 70 000 €
<b>Promotion et actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable</b>	0 à 30%	0 à 30%	0 à 30%	-	20 à 50 %	-	Mini : 3 500 € Max : 31 250 €
<b>Total</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>17 500 €</b>	<b>17 500 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>140 000 €</b>

La mission devrait être confiée à Prom'haie (spécialiste dans la replantation de haies bocagères locales), dont le siège est à Montalembert à quelques kilomètres de la zone du Pelon.

Concernant la remarque (C1) qui porte sur la densification de haies « *au-delà des plantations prévues au projet* » dans le but de compenser « *l'arrachage maximum de haies et destruction du paysage* » résultat du « *remembrement fin des années 1980* », en dotant « *de haies conséquentes (plantation ou rénovation sur 2 rangs au moins) aussi bien pour les chemins parallèles au projet que ceux qui sont perpendiculaires* », nous répondrons ceci :

D'une part l'implantation d'un parc éolien n'a pas vocation à compenser des impacts qui sont déjà effectifs, d'autre part, il est nécessaire de concilier les enjeux de préservation du paysage aux enjeux environnementaux. A ce titre, il est utile de rappeler que le projet d'implantation (des éoliennes, mais aussi des plateformes de levage et des chemins d'accès à créer ou à élargir) a été défini de manière à n'arracher aucune haie, l'impact du projet sur les haies est donc nul. Cependant, le secteur géographique d'implantation se caractérise par une problématique de gestion et de conservation des haies et Boralex a donc choisi de définir une enveloppe permettant de replanter des haies (bien que le projet ne soit la source d'aucune suppression de haie) et/ou de garantir leur préservation. Dans le cas de création de haie, il est à

noter que les haies créent des corridors pour les chauves souris et qu'il est donc important de définir la localisation des haies en concertation avec les experts écologues afin que leurs implantations soient compatibles avec la préservation des chauve-souris.

Le comité de suivi évoqué au paragraphe 4.3.1 est une solution efficace pour y parvenir.

#### 4.3.3 CHEMINS DE RANDONNÉES

Nous prenons note des informations relatives au Plan départemental des Itinéraires de promenades et de randonnées, transmises par le président de l'association des randonneurs pédestres du Canton de Sauzé-Vaussais à l'occasion de cette enquête publique.

Nous veillerons à ce que les membres de l'association, communes, autres associations locales et le service gestionnaire du PDIPR du Conseil départemental soient entendus dans le respect de la charte qualité « Randonnée en Deux Sèvres ». Toutefois, nous souhaitons rappeler à cette occasion que des membres du Conseil Départemental, communes, association des randonneurs pédestres du Canton de Sauzé-Vaussais et autres associations siègent déjà au comité de suivi du projet du Pelon (ref para 4.3.1), ce qui devrait grandement faciliter les choses.

Nous restons ouverts à toute proposition visant à faciliter la concertation sur cette thématique.

## 4.4 EFFETS SONORES ET LUMINEUX (RÉPONSE AUX OBSERVATIONS ML2.1 ET SV4.2)

### 4.4.1 EFFET SONORE

Les éoliennes, comme toute machine, font du bruit. L'étude des impacts sur les émergences sonores liées au fonctionnement du parc est largement développée dans l'Étude d'Impact sur l'Environnement (notamment aux pages 339 à 344 – et dans le Résumé Non Technique aux pages 89 et 90 et dans l'annexe 13 de l'Étude d'Impacts sur l'Environnement).

Le bruit est une quantité dont l'unité est le décibel (dB(A)), et qui a une échelle logarithmique. Cela signifie que l'intensité du bruit d'une source ne va pas s'additionner avec l'intensité de bruit d'une autre source. D'une manière générale, lorsque l'on ajoute une deuxième source de bruit à une première, de même intensité, le bruit résultant sera supérieur au bruit généré par la première source, de l'ordre de 3 dB(A).

Pour bien comprendre ce phénomène, il suffit de prendre l'exemple de la sonnerie de son téléphone, que l'on n'entend pas, ou presque pas, lorsqu'elle retentit dans un milieu ambiant sonore comme une voiture ou une salle de restaurant (émergence faible à nulle), et que l'on



perçoit pourtant très nettement lorsqu'elle retentit chez soi, dans un environnement plus calme (émergence plus forte).

C'est cette notion d'émergence qui a été retenue par la réglementation française pour définir les seuils d'acceptabilité des bruits apportés par une nouvelle activité, pour les secteurs dont le bruit ambiant dépasse 35 dB(A)<sup>1</sup> : 3 dB(A) d'émergence la nuit, 5 dB(A) le jour.

La norme définit donc de mesurer le bruit ambiant, puis de modéliser le bruit supplémentaire qui sera probablement occasionné par les éoliennes, et de vérifier si les émergences réglementaires sont respectées. Lorsque des dépassements sont prévisibles, des plans d'optimisation de fonctionnement des machines sont à envisager pour revenir en deçà des seuils acceptables et ainsi respecter la tranquillité des riverains.

Afin de garantir aux riverains ainsi qu'au préfet, le respect de cette réglementation, des mesures de bruit sont prévues à la mise en service du parc éolien. Il s'agira alors de mesurer la réalité du bruit émis par les éoliennes, afin de mettre en place, si nécessaire, le plan d'optimisation du fonctionnement le mieux adapté aux situations d'émergences qui seraient mises en évidence.

En cas de nuisances sonores avérées, le préfet a un pouvoir de police et est en capacité de contraindre l'opérateur à :

- Vérifier à ses frais par une campagne de mesure le respect de la norme acoustique;
- Mettre en place, le cas échéant, un plan de fonctionnement visant à respecter la réglementation ;
- Vérifier par une nouvelle campagne de mesure après mise en place du plan de fonctionnement, que la norme acoustique est cette fois bien respectée.

Les émergences acoustiques sont liées aux bruits produits par l'éolienne, qui sont de deux natures :

- Bruits mécaniques liés à la rotation des pales et du moyeu pour positionner l'éolienne face au vent,
- Bruit aérodynamique du vent dans les pales.

Pour la première source de bruit, les constructeurs ont fait d'énormes progrès pour capotonner les nacelles et réduire ainsi les bruits de fonctionnement à la source.

Pour la seconde source de bruit, des travaux sont actuellement à l'étude, visant à la mise en place de « peignes », également appelés « serrations » sur le bord de fuite des pales (voir figure 6 page suivante). Ce système permet ainsi d'imiter les plumes des oiseaux qui leur permettent de voler sans bruit, et laisse entrevoir la possibilité d'une réduction de 2dB environ à la source.

---

<sup>1</sup> 35 dB(A) est le niveau de bruit habituellement constaté dans une chambre à coucher (correspond au seuil d'endormissement). A titre de comparaison, le seuil du bruit gênant est autour de 60 dB(A), et les bruits ne sont considérés comme nocifs qu'à partir de 85 dB(A).



Figure 6 : Serration (photo et schéma)  
Sources : Vestas

La société Boralex, dans un souci constant d'innovation sur ses parcs en exploitation, expérimente actuellement sur son parc éolien des Deux Sèvres (parc éolien de Coulonges-Thouarsais) ce système (voir l'article « Mise en place de peignes sur les éoliennes », transmis à l'occasion de cette enquête publique). Si ces « serrations » s'avèrent aussi efficaces que prévu, la société Boralex envisagera d'en installer également sur le parc éolien du Pelon pour diminuer les émissions acoustiques à la source, et ainsi, assurer le respect de la réglementation acoustique.

#### 4.4.2 EFFET LUMINEUX

Les feux réglementaires installés au sommet des mâts sont susceptibles de présenter une gêne vis-à-vis des riverains du projet par les émissions lumineuses qu'ils génèrent (clignotement), comme le rappelle l'étude d'impact page 175 à 179.

Cette mesure, imposée par l'aviation civile, est contraignante, et bien que des discussions aient été ouvertes sur la mise en place de dispositif d'allumage uniquement en présence d'avion, aucune n'a débouché aujourd'hui.

Cernant le dispositif occultant souhaité par un riverain, la décision ne nous appartient pas, elle relève de la sécurité relative aux obstacles de grande hauteur. A noter que le choix de limiter la hauteur des éoliennes à 150 m permet de s'affranchir des feux de basse intensité sur les mâts, rendus obligatoires pour toute hauteur d'éolienne supérieure à 150 m, ce qui limite quelque peu les effets du balisage.

#### 4.5 EFFETS SUR LA FAUNE (RÉPONSE A L'OBSERVATION ML2.1)

L'unique observateur ML2.1 « *craind quand même un impact sur la faune* » sans donner de précision (avifaune, chiroptères ou autre faune ?). Sans ces précisions, il est difficile d'apporter une réponse ici tant le sujet est vaste.

L'étude d'impact qui traite largement du sujet et qui prévoit des mesures d'évitement, de réduction et compensation sur la faune, a été jugée acceptable par l'administration et permettra de répondre aux inquiétudes légitimes.

La conclusion de la lettre du WWF France, communiquée au commissaire enquêteur (Annexe 5), devrait être à même de rassurer également cette personne: « *Dans le cadre du projet éolien du Pelon, le WWF s'attache notamment à l'enjeu sur l'avifaune et les chiroptères pour que Boralex s'engage à mettre tout en œuvre afin de minimiser les impacts sur ces espèces dans la conception, la construction et le suivi d'exploitation du projet, et ce en coordination avec les autres acteurs du territoire impliqués dans d'autres projets connexes (LGV, projet routier et autres projets éoliens). Le WWF France cherche ainsi à créer l'élan nécessaire avec les acteurs les plus vertueux et les plus mobilisés pour faire progresser les énergies renouvelables (...)* »

#### 4.6 TRAVAUX (RÉPONSE AUX OBSERVATIONS SV2.1 ET C1)

Le chantier de construction devrait générer des retombées économiques pour les entreprises, estimées à 200 000 € par MW installé (réseaux, génie civil et voiries). Ces opportunités en termes d'activité concernent des entreprises spécialisées dans le domaine, aussi bien locales qu'extra-régionales, en fonction de leurs compétences. Un entrepreneur local qui a déjà travaillé sur la construction de parcs éoliens dans le secteur, l'a très bien compris et se positionne d'ores et déjà sur un futur appel d'offre terrassement / VRD.

Bien qu'il soit encore un peu tôt pour parler de la construction du parc éolien (procédure d'instruction encore en cours, autorisation non encore délivrée et délai de purge de recours), nous prenons bonne note de sa proposition et nous engageons à le solliciter pour un devis au lancement des phases travaux.

## 5 Réponses aux interrogations soulevées par le commissaire enquêteur

### 5.1 PREAMBULE

Le commissaire enquêteur s'interroge de façon tout à fait légitime sur les conséquences du rachat d'Enel Green Power France par la société BORALEX et sur les spécificités de BORALEX à reprendre ce projet.

Avant toute chose, nous souhaitons le rassurer sur le fait que tous les engagements pris par Enel Green Power France sont repris dans leur intégralité par Boralex. En effet, le rachat par la société BORALEX de l'intégralité des titres sociaux de la Société Enel Green Power France s'est traduit par un simple changement de dénomination sociale de la société Enel Green Power France en Boralex Energie Verte. La société change de nom, mais d'un point de vue juridique ou de la personnalité morale, elle ne change pas : toutes les décisions, choix, prescriptions, mesures compensatoires prises au nom d'Enel Green Power France restent les mêmes sous le nom de Boralex Energie Verte car il s'agit de la même société (Voir en annexe 7 une attestation sur l'honneur datant du 22 juin 2015 qui le confirme).

D'autre part, la société BORALEX dispose d'un réel savoir-faire en matière de développement, construction mais surtout en termes d'exploitation de parcs éoliens en France.

Nous y apportons ici quelques précisions.

### 5.2 CAPACITES D' ACTIONS DU REPRENEUR

#### 5.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE BORALEX

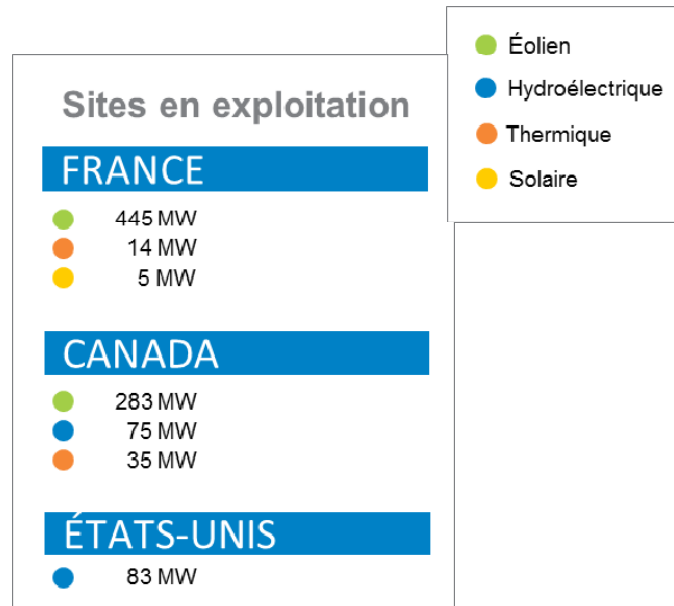
Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydroélectrique et thermique). À l'heure actuelle, la Société exploite des installations totalisant une puissance installée de plus de 940 mégawatts (MW) en France, au Canada et aux États-Unis. De plus, Boralex est engagée dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015.

Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans l'exploitation de parcs d'énergie renouvelable de grande puissance :

- Plus de 940 MW de puissance installée dans quatre types d'énergie : éolien, hydroélectrique, thermique et solaire,
- Deux centres de contrôle à distance situés au Québec et en France,
- Plus de 250 employés,

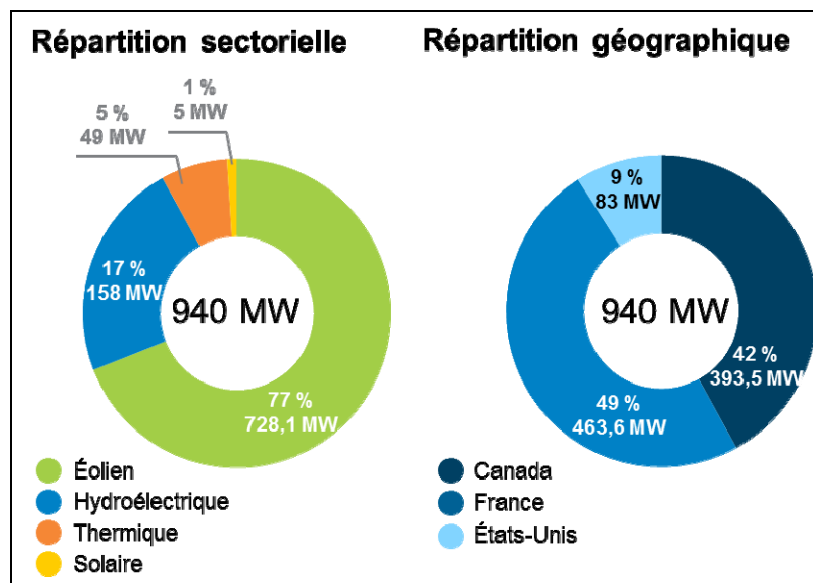
- Plus de 20 ans d'expérience dans l'exploitation et le développement de sites énergétiques.

Figure 7 : Répartition des sites en exploitation dans le monde



Source : Boralex

Figure 8 : Répartition sectorielle et géographique des parcs en exploitation :



Source : Boralex

## 5.2.2 BORALEX EN FRANCE

Créée en 1999, la filiale française (Borex SAS) compte une centaine de salariés répartis dans huit agences - Lille (59), Blendecques (62), Marseille (13), Lyon (69), Avignonet-Lauragais (31), Chaspuzac (43), Rennes (35) et Troyes (10).

Figure 9 : Présentation des implantations Borex en France



Source : Borex (chiffres de fin 2014)

Avec l'acquisition d'Enel Green Power France en décembre 2014, Borex est devenu le troisième plus important producteur d'énergie éolienne en France, derrière les deux sociétés de services publics avec une capacité éolienne installée totale de 477 MW en France. Borex possède également un portefeuille de projets en développement d'envergure garantissant une croissance interne future.

Figure 10 : 15 premiers producteurs d'énergie éolienne terrestre, classés par capacité installée (en MW) – France

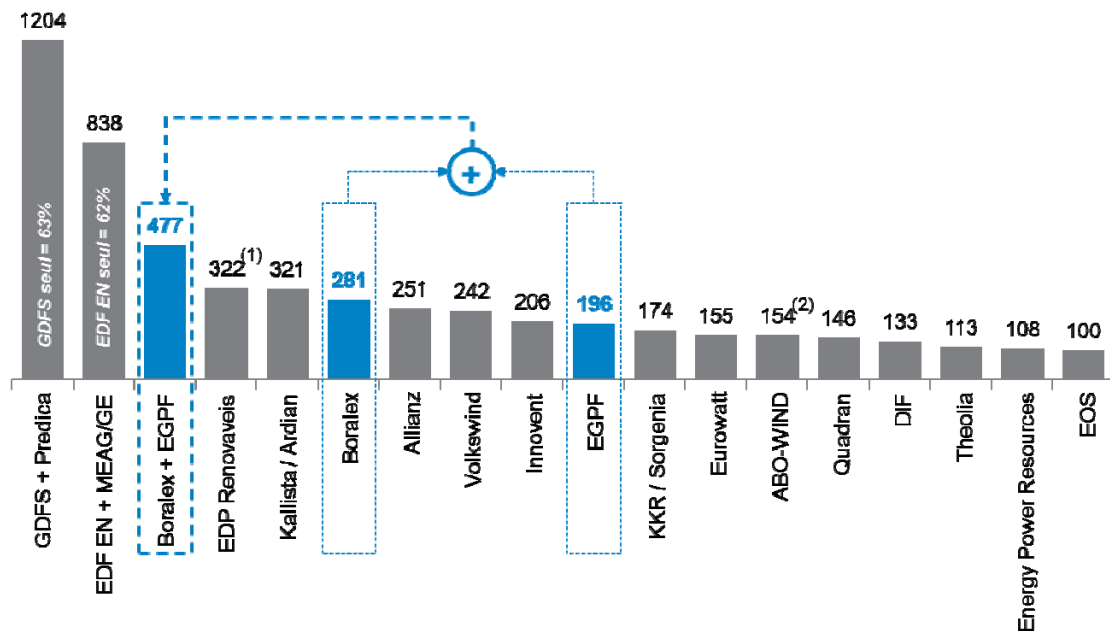
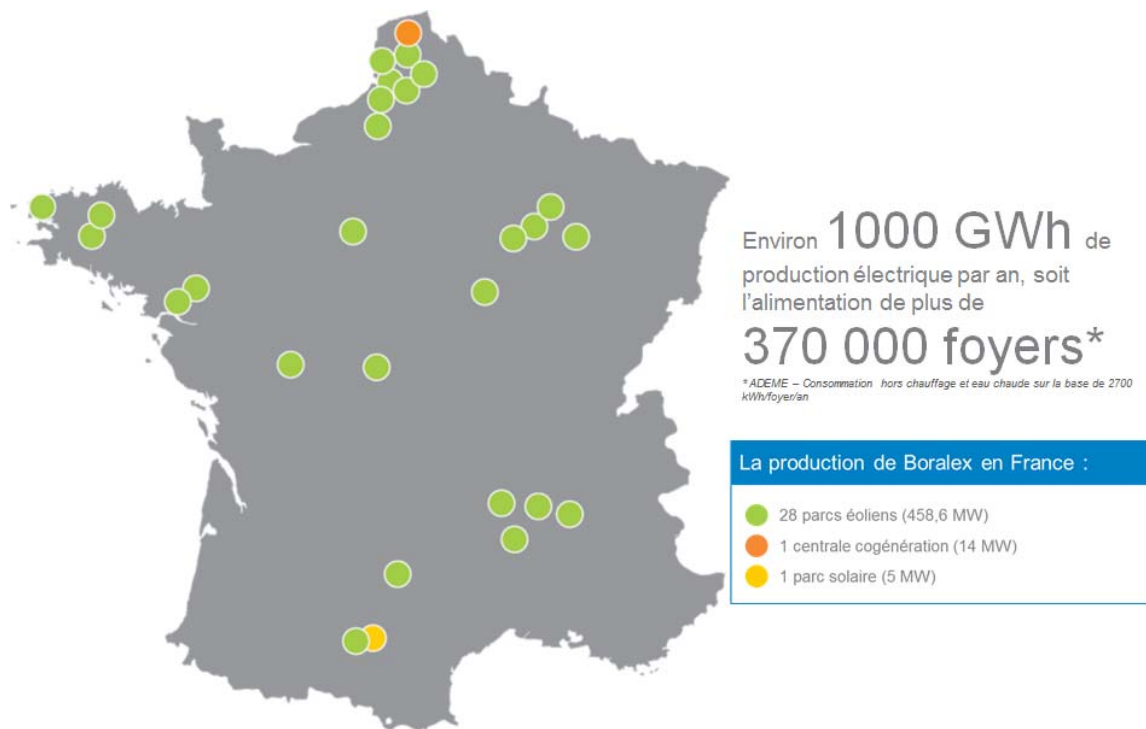


Figure 11 : Localisation des parcs éoliens de Boralex au 31/12/2014



## 5.2.3 CAPACITÉS TECHNIQUES

### 5.2.3.1 Expérience dans le domaine de l'exploitation de parcs éoliens

Le cœur de métier de Boralex est l'exploitation de parcs d'énergie renouvelable, et plus particulièrement de parcs éoliens.

Les techniciens qui travaillent pour Boralex ont de solides compétences dans tous les secteurs concernés (électrotechnique, électronique, mécanique...) acquises lors de formations (BTS, BUT, licence) et grâce à l'accompagnement constant de Boralex. Ces techniciens interviennent au quotidien sur les parcs Boralex.

Des systèmes de suivi de la production ont été développés en interne et permettent de connaître en temps réel, et 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les conditions de productions des installations. Des alarmes peuvent être déclenchées en tout temps et les techniciens en astreinte capables d'intervenir dans des délais très courts afin d'assurer la meilleure disponibilité et production du parc.

A la fin de l'année 2014, le montant des actifs détenus par Boralex en France s'élève à près de **600 millions d'euros**.

Figure 12 : Salle de contrôle de la production électrique de tous les parcs de Boralex



Source : Boralex



Figure 13 : Véhicules de service des équipes Boralex du Massif Central basées à Chaspuzac (Haute-Loire)



Source : Boralex

Figure 14 : Inspection d'une pale sur le parc éolien d'Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne)



Source : Boralex

Figure 15 : Local de stockage technique et bureaux de contrôle de production à Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne)



Source : Boralex

Figure 16 : Changement d'une génératrice sur le parc éolien d'Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne)



Source : Boralex

### 5.2.3.2 Exploitation du parc éolien du Pelon

Boralex vient de créer en septembre 2015 une base de maintenance basée à Nantes, afin d'optimiser l'exploitation des parcs éoliens de Boralex situés dans l'ouest de la France prove. Le parc éolien du Pelon sera piloté depuis cette base qui devrait regrouper à horizon 2016 une équipe de près de 4 personnes.

Le suivi en temps réel sera assuré selon les méthodes d'exploitations propres à Boralex (se reporter au 5.2.3.1 « Expérience dans le domaine de l'exploitation de parcs éoliens »).

## 5.2.4 CAPACITÉS FINANCIÈRES

Soutenu par ses partenaires, Boralex est en mesure d'investir dans l'acquisition de parcs en fonctionnement ou à construire et dans le développement de projets de grande envergure sur le territoire français.

Généralement, Boralex utilise ses fonds propres à 20% et fait appel à des partenaires dédiés (banques) pour financer le reste de l'investissement.

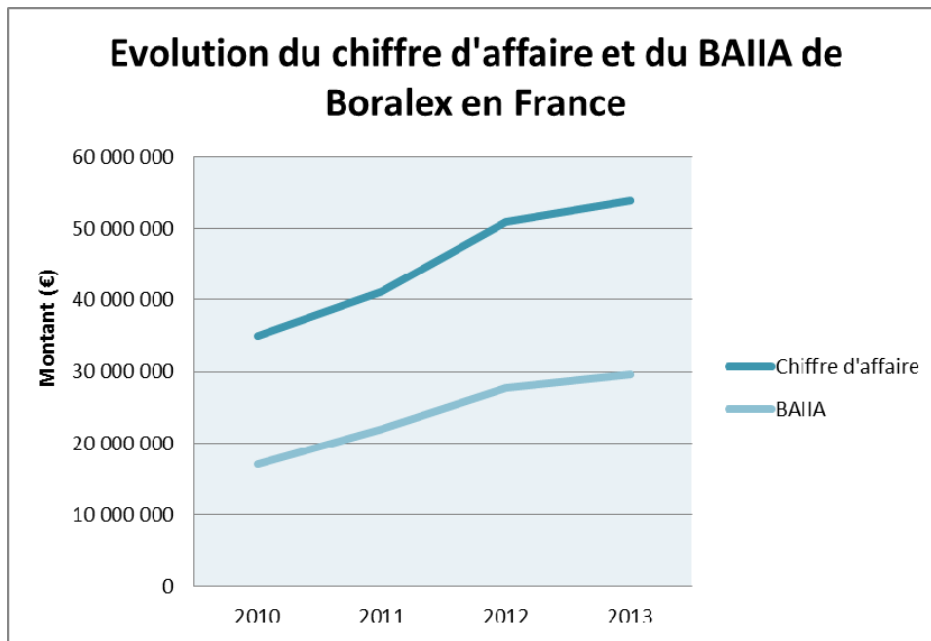
La construction d'un parc éolien comme celui du Pelon représenterait un investissement d'environ 15 à 17,5 millions d'Euros.

Tableau 1 : Quelques chiffres saillants de Boralex en Europe :

	Boralex Europe			
	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
<b>Chiffre d'affaire (Euros)</b>	34 879 847	41 197 725	50 979 042	53 860 076
<b>BAIIA (Euros)</b> <i>Bénéfices Avant Impôt, Intérêt et Amortissement</i>	17 054 716	22 051 470	27 706 254	29 647 637

En 2014, le chiffre d'affaire du Groupe consolidé (Boralex + Enel Green Power France) s'élevait à 61,8 millions d'euros dont 47,6 millions d'euros dans l'éolien (77%).

Figure 17 : Evolution du chiffre d'affaire et du BAIIA de Boralex en France



BAIIA : Bénéfices Avant Impôt, Intérêt et Amortissement

### 5.3 ETUDE DE DANGER

L'étude de danger, page 133, conclut qu'« afin de prévenir ou de limiter les conséquences des accidents, des mesures de maîtrise des risques sont mises en place par [Boralex]. En particulier :

- le panneautage sur les chemins d'accès à l'entrée des plateformes de chaque aérogénérateur;
- le panneautage sur les chemins de petite randonnée locale menant à proximité des éoliennes;
- l'éloignement des zones habitées et fréquentées;
- l'installation si nécessaire d'un système de caméra permettant de surveiller à distance la formation de glace sur les pales;
- le contrôle régulier des fondations et des pièces d'assemblage;
- l'application des contrôles techniques;
- l'emploi de moyens de prévention comportementaux;
- La formation du personnel qualifié;
- l'information des différentes parties prenantes (agriculteurs) »

BORALEX s'engage à mettre en place tous ces suivis et contrôles comme il le fait déjà sur ses parcs existants et dans le cadre des engagements rappelés dans la partie 5.1.

### 5.4 HYGIENE ET SECURITE

#### 5.4.1 ENGAGEMENT SÉCURITÉ

La société Boralex place la sécurité de ses salariés et de toutes les personnes intervenant sur ses sites au premier plan dans la gestion de ses activités et dans ses prises de décision. La prévention des risques métiers (Construction, Exploitation & Maintenance) est sa priorité.

Dans la conduite de ses projets et de ses actions au quotidien, Boralex cherche en permanence à améliorer les conditions de sécurité et à maîtriser au maximum les risques métiers. En plus de la mise en place de mesures de sécurité techniques et organisationnelles, la société déploie depuis 2012 une démarche d'amélioration de la performance sécurité orientée sur le comportement humain selon les programmes reconnus à l'international SafeStart® et SafeTrack® (programmes développés par la société Electrolab Limited).

## 5.4.2 EXPLOITATION & MAINTENANCE

L'organisation de la maintenance et de l'exploitation permet de garantir les conditions optimales de sécurité des installations.

### 5.4.2.1 Exploitation

L'objectif est de satisfaire les exigences du gestionnaire du réseau (ERDF) en lui fournissant de l'électricité répondant aux critères de qualité demandés.

Les activités d'exploitation comprennent la relation avec ERDF, la gestion des astreintes, la coordination des arrêts programmés pour des raisons liées au réseau ou à la maintenance, le traitement des informations du DEIE (Dispositif d'Echange et d'Information d'Exploitation)...

### 5.4.2.2 Maintenance

L'objectif est de garantir la pérennité des installations et de maintenir leur bon état de conservation.

La maintenance des installations peut être, soit sous-traitée à des sociétés spécialisées, soit réalisée par des équipes de maintenance de l'exploitant, soit réalisée avec des solutions mixtes selon le type de maintenance. La société Boralex est organisée pour réaliser elle-même certaines opérations de maintenance.

L'organisation de la maintenance est généralement composée d'une à plusieurs équipes de deux personnes compétentes dont le rayon d'action n'excède pas la centaine de kilomètres. L'intervention est donc rapide 24h/24 et 7j/7 (système d'astreinte en place).

La maintenance préventive et corrective est réalisée selon les recommandations et les procédures établies par le constructeur, conformément aux obligations réglementaires applicables.

## 5.4.3 FORMATION DU PERSONNEL

Tout intervenant travaillant sur un parc éolien doit être formé et posséder une habilitation délivrée par son employeur à jour et en adéquation avec les travaux à réaliser, notamment en ce qui concerne les travaux sur des installations électriques et les travaux en hauteur.

Tout intervenant présent sur le parc éolien du Pelon devra être en mesure de présenter à Boralex sur sa demande :

- un titre d'habilitation électrique à jour adapté au type de travaux réalisés,
- une attestation de formation ou un titre d'habilitation aux travaux en hauteur et sauvetage en hauteur,
- un certificat SST, si applicable.

Les mêmes exigences seront applicables pour le personnel Boralex et pour les sous-traitants.

#### 5.4.4 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PLAN DE PRÉVENTION

Boralex s'assurera de l'application des mesures prescrites par le Plan de Prévention à travers la mise en place de différentes activités de contrôle sur site :

- Suivi des interventions au quotidien par les équipes d'exploitation et de maintenance de Boralex ;
- Audits/Inspection HSE (Hygiène Sécurité Environnement) réalisés par le service HSE interne.

En outre, chaque salarié sur site sera encouragé à remonter toute situation à risque impactant la santé, la sécurité ou l'environnement.

Des réunions et des échanges réguliers seront également mis en place entre les services de Boralex et les entreprises extérieures assurant la maintenance des installations. La sécurité fera partie intégrante de ces réunions.

#### 5.4.5 CONCLUSION QUANT AUX CONSEQUENCES DU RACHAT D'ENEL GREEN POWER FRANCE PAR BORALEX

L'ensemble de ces pratiques (extraites d'une Notice Hygiène et Sécurité d'un projet Boralex) se rapprochent donc de celles d'EGPF et sont d'un même niveau d'exigence. Le rachat d'Enel Green Power France par Boralex n'aura aucune incidence sur la qualité de l'exploitation du parc éolien du Pelon.

## 6 Conclusion

Une très grande majorité des observations recueillies lors de cette enquête sont en faveur du projet du Pelon. Nous nous réjouissons de ce résultat d'autant qu'un message fort y est passé. Au-delà des retombées économiques positives, ce territoire souhaite avant tout devenir un territoire d'excellence de la transition énergétique, ce qui peut expliquer le nombre relativement élevé de parcs éoliens dans le Pays Mellois.

En cette veille de la COP 21, cela sonne comme un appel adressé aux pouvoirs publics : les territoires sont prêts, ils sont même déjà au cœur du sujet.

**ANNEXE 1**

**PRÉPARATION A LA COP 21 – FRANCE 2015**

---





➔ COP21 : «Faire le tri entre les vraies alternatives et les fausses solutions»

Célia Gautier participera au débat "Quelle énergie ?" samedi 3 octobre de 13h30 à 15h à Sciences Po Paris. [Inscription gratuite.](#)



**Tribune.** Face au changement climatique, les *vraies* solutions sont déjà connues. Des citoyens, des collectivités territoriales, des entreprises locales les mettent déjà en œuvre. L'un des enjeux de la COP21 est de permettre de les démultiplier partout en France et dans le monde, et de les financer.

En ce qui concerne l'énergie, non seulement les solutions existent, mais elles sont aussi plus sûres, de moins en moins chères, souvent compétitives face aux énergies sales et risquées (pétrole, gaz, charbon, nucléaire), surtout lorsque ces dernières ne sont plus subventionnées. La transition énergétique repose sur l'accès pour tous à une énergie 100 % renouvelable et décentralisée, la réappropriation par les acteurs territoriaux des enjeux énergétiques, les économies d'énergies et les transports propres comme les transports en commun, le train et le vélo.

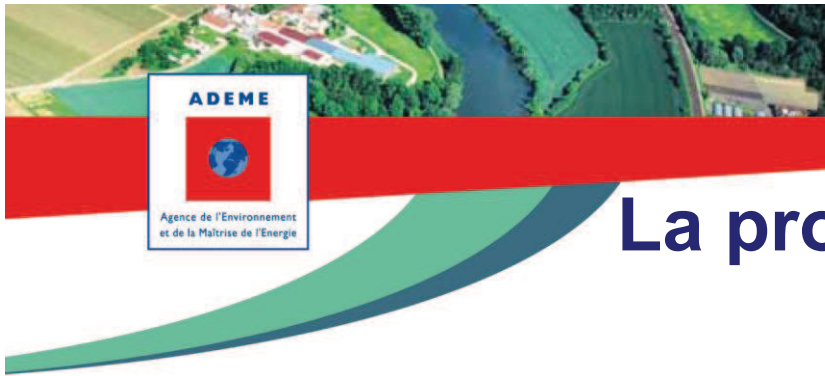
[Retrouvez le programme du forum COP21, la société civile s'engage pour le climat](#)



**ANNEXE 2**

---

**AVIS DE L'ADEME**



# La production éolienne d'électricité

## Enjeux

Dans le cadre du paquet énergie-climat de l'Union Européenne, la France a pour objectif de **couvrir, à l'horizon 2020, le quart de la consommation nationale d'électricité par une production à base d'énergies renouvelables**. Cette évolution du bouquet énergétique pour la production d'électricité doit permettre de maîtriser :

- le contenu carbone, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre de la production d'énergie ;
- le niveau de dépendance énergétique et les variations du coût de production des énergies ;
- les impacts locaux sur la qualité de l'air et de l'environnement.

Si l'hydraulique constitue aujourd'hui la principale source d'énergie renouvelable pour l'électricité en France (environ 12%), elle présente peu de possibilités d'accroissement de production. L'énergie éolienne offre, pour le système électrique français, un potentiel technique important et encore largement sous-exploité (en 2012, moins de 1% du potentiel technique français estimé par l'Agence Européenne de l'Environnement était utilisé). L'objectif de production d'électricité éolienne est de 58 TWh en 2020, ce qui devrait représenter plus de 10% de la demande d'électricité. Le Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables fixe un objectif de puissance installée de 19 000 MW d'éolien terrestre et 6 000 MW d'éolien en mer à horizon 2020, ce qui correspond, respectivement, à environ 8 500 machines sur terre et 1 000 machines en mer.

## Description

Les éoliennes transforment l'énergie cinétique du vent en électricité. Un rotor composé de pales (généralement au nombre de trois) entraîne un générateur électrique ; l'ensemble est situé à une hauteur au sol définie par la hauteur du mât, ce qui permet de bénéficier d'un vent plus fort et régulier qu'au niveau du sol.

Les puissances d'éoliennes se répartissent en trois catégories :

- les « grandes éoliennes », dont la puissance dépasse 250 kW. En France, la plupart des éoliennes que l'on installe aujourd'hui ont une puissance unitaire de 2 MW à 2,5 MW ;
- les éoliennes moyennes : de 36 kW à 250 kW ;
- le « petit éolien », de puissance inférieure à 36 kW.

Le niveau de production d'électricité dépend de la vitesse du vent capté par l'éolienne. Le *facteur de charge* est un indicateur qui exprime le rapport entre la puissance moyenne effectivement délivrée et la puissance installée. En France, le facteur de charge moyen des éoliennes à terre constaté sur la période 2008-2012 est de 23 %<sup>1</sup>.

Les éoliennes en mer ont un fonctionnement similaire à celui des éoliennes sur terre mais elles bénéficient généralement de vents plus puissants et plus stables, et donc d'un facteur de charge plus élevé.

## En résumé

### Points forts :

- énergie propre et produite localement ;
- source d'énergie prévisible et intégrable dans le réseau électrique aux niveaux actuels sans centrale de réserve ;
- compétitivité croissante.

### Points d'attention :

- contrôle des impacts acoustiques et paysagers ;
- préservation de la biodiversité ;
- gestion des interactions avec les radars ;
- nécessité d'une réglementation plus stable et cohérente.

<sup>1</sup> Source : définition du facteur de charge et chiffre de 23%, d'après RTE, Bilan prévisionnel 2012

## Chiffres clés

### Contexte international

Selon les données de l'Association mondiale de l'énergie éolienne (WWEA), la **puissance éolienne installée dans le monde** au cours de l'année 2012 a atteint 44 600 MW, pour une capacité totale en fonctionnement à fin 2012 de 281 000 MW. L'Asie constitue le premier marché mondial, en particulier du fait de la Chine (+13 000 MW en 2012, soit une capacité de 75 600 MW en fin 2012). Les Etats-Unis montrent un dynamisme important en termes d'installations (+13 000 MW en 2012, soit une capacité de 60 000 MW en fin 2012). Le marché de l'Union Européenne est stable à +12 000 MW installés en 2012 ; la capacité installée à fin 2012 est de 106 000 MW.

### L'électricité éolienne en France

La puissance totale raccordée au réseau français au 30 juin 2013 était de l'ordre de 7 700 MW<sup>2</sup>. Après quelques années de croissance, la puissance éolienne terrestre installée annuellement est en baisse : 757 MW en 2012, 875 MW en 2011, contre 1 200 MW en 2010, pour un investissement moyen de l'ordre de 1,3 M€ par MW installé<sup>3</sup>. Ainsi, en 2012 la France est passée huitième sur le marché annuel européen, derrière l'Allemagne (2 400 MW installé en 2012), le Royaume Uni (1 900 MW, dont 1 100 MW en mer), l'Italie (1 300 MW), l'Espagne (1 100 MW), la Roumanie (900 MW), la Pologne (880 MW) et la Suède (850 MW). La baisse du nombre d'installations françaises semble se poursuivre en 2013, avec une réduction de 26% des raccordements entre les premiers trimestres de 2012 et de 2013<sup>4</sup>.

La **production** électrique du parc éolien français a atteint 14,9 TWh en 2012, soit 3,1% de la consommation nationale et 17% de la production issue d'énergies renouvelables. Plusieurs records nationaux ont été battus : en avril, la production éolienne a représenté jusqu'à 12% de la production d'énergie et en décembre, le facteur de charge moyen a atteint 41% pour le mois, contre une moyenne annuelle de 22%. Cependant en Europe, la part de l'éolien dans la production d'électricité est en majorité plus élevée : elle est en moyenne à 7% de la production électrique, la France se classant 19<sup>ème</sup> sur 27<sup>5</sup>. Les pays européens leaders, en termes de production et de

<sup>2</sup> Source : RTE, Aperçu mensuel sur l'énergie électrique, juin 2013.

<sup>3</sup> Etude ADEME : Marchés, emplois et enjeux énergétiques des activités liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, édition 2012.

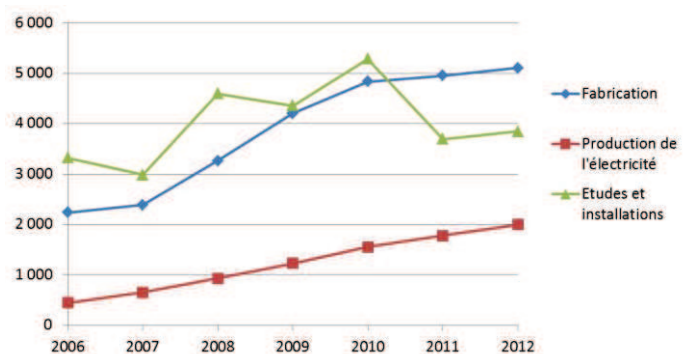
<sup>4</sup> Commissariat Général au Développement Durable, Chiffres & Statistiques n°444, août 2013 : Tableau de bord éolien-photovoltaïque 2<sup>ème</sup> trimestre 2013

<sup>5</sup> Source : EWEA, Statistiques européennes, 2012.

développement industriel, sont le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne, qui ont tous lancé des programmes éoliens et des mécanismes de soutien dans les années 1990-début 2000.

### Développement économique de la filière

Même si à ce jour 60% de la valeur des éoliennes sont encore importés, la fabrication des composants et l'installation des machines emploient directement plus de **10 000 personnes en France en 2012**. Les emplois liés à l'exploitation des parcs sont en croissance continue. Les emplois liés aux études et installations subissent, toutefois, de fortes variations, liées à des accélérations et décélérations dans le développement de la filière dues notamment aux évolutions du contexte réglementaire.



Evolution des emplois de la filière éolienne française, en fonction du type d'activité<sup>3</sup>.

La filière éolienne française se compose de **250 entreprises** de tailles et de secteurs d'activité très divers qui font elles-mêmes appel à **150 sous-traitants**. Les clusters régionaux et des initiatives comme la [plateforme Windustry](#), qui accompagne les entreprises souhaitant se diversifier dans l'éolien ainsi que la filière industrielle française de l'éolien à l'export, concourent à structurer la filière. Les exportations françaises de composants destinés soit aux fabricants étrangers d'éoliennes (génératrices, couronnes d'orientation), soit à l'installation de parcs à l'étranger (câbles, etc.) sont de l'ordre de 0,9 à 1 milliard d'euros par an. Cependant, les fabricants français peinent à rattraper leur retard par rapport au Danemark, à l'Allemagne et à l'Espagne.

## Les avantages de l'éolien et l'encadrement nécessaire à son bon développement

### Points forts

#### **Une source d'énergie propre et locale**

L'accroissement de la production d'électricité d'origine éolienne permet d'éviter le recours aux centrales thermiques à combustibles fossiles. L'éolien explique en partie la diminution entre 2010 et 2011 de près de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> directes pour la production d'électricité<sup>6</sup>.

D'autre part, le **temps de retour énergétique** moyen des éoliennes (compensation de l'énergie nécessaire à sa construction, son installation et son démantèlement futur) est de 4 à 9 mois, soit l'un des plus courts parmi tous les moyens de production électrique.

Enfin, l'exploitation d'une éolienne ne génère pas de déchets, ni de pollution locale de l'air, et ne nécessite pas de prélèvement, ni de consommation d'eau. L'énergie éolienne contribue donc efficacement aux objectifs énergie-climat, ainsi qu'à l'indépendance énergétique du pays, car elle injecte sur le réseau une énergie produite localement.

#### **Une source d'énergie prévisible et gérable**

Pour pouvoir utiliser efficacement la production éolienne et l'intégrer au système électrique, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) a besoin avant tout de prévoir à court terme la production, afin d'organiser l'utilisation des différents moyens électriques. Même si le vent local peut être difficile à prédire, l'expérience du gestionnaire de réseau montre qu'à l'échelle nationale se produit un effet de moyenne qui permet de prévoir la production avec une bonne précision. Cette capacité de prévision permet d'intégrer la production éolienne au système électrique pour qu'elle contribue à l'équilibre entre l'offre et la demande. Lors des récentes périodes de forte consommation électrique (vagues de froid de 2011, 2012 et 2013, pointes de 19h), l'éolien a pleinement contribué à

<sup>6</sup> Sur le marché de l'électricité, l'injection d'électricité éolienne (prioritaire) se fait au détriment des moyens de production les plus chers, et se substitue donc majoritairement aux centrales à combustible fossile. Par exemple, les centrales à charbon, qui produisent à peu près autant d'énergie que l'éolien en France, sont responsables de 50% des émissions de CO<sub>2</sub> de la France ; Emissions de CO<sub>2</sub> calculées en tonnes de CO<sub>2</sub> par MWh produit. D'après RTE, Bilan électrique 2011.

cet équilibre avec des facteurs de charge moyens constatés de 24 à 25%<sup>7</sup>.

Etant donné le bouquet énergétique français et les capacités de prévision actuelle, l'introduction de la production éolienne **ne nécessite pas aujourd'hui de centrales thermiques de réserve supplémentaires**. RTE estime d'ores et déjà que l'amélioration des moyens de prévision permettra de gérer un parc éolien de 20 000 MW<sup>8</sup>. Au-delà, le développement de nouvelles solutions de gestion (à travers des réseaux intelligents ou « smart grids »), favorisant notamment l'effacement des consommations de pointes, pourra permettre d'accompagner le développement de l'éolien.

#### **Une compétitivité croissante**

Le soutien au développement de l'éolien, indispensable dans un premier temps pour porter une filière à maturité économique, se fait en France par achat de l'électricité produite. Le tarif d'achat de l'électricité d'origine éolienne est fixé par l'arrêté de décembre 2006. Pour **l'éolien terrestre**, il est de 82 €/MWh<sup>9</sup> pendant 10 ans, puis varie entre 28 et 82 €/MWh pendant 5 ans selon les sites. Le prix d'achat moyen de l'électricité sur la durée de vie d'une éolienne est donc de l'ordre de **70 €/MWh** et se rapproche du prix de gros de l'électricité, évalué depuis début 2010 en moyenne à 55 €/MWh en base et 70 €/MWh en pointe<sup>10</sup>. L'éolien terrestre en France est donc déjà **proche du niveau de compétitivité, qui devrait être atteint autour de 2020**. Le financement de la différence entre le tarif d'achat et le prix de gros de l'électricité est à la charge des consommateurs, via la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). La CSPE couvre différentes charges<sup>11</sup> ; en 2013 la part de l'éolien dans la CSPE est de 10,9%, soit 0,147c€ par kWh consommé. On constate aussi<sup>12</sup> que, rapporté au kWh produit, le montant global de CSPE consacré à l'éolien diminue ; entre 2009 et 2012, cette diminution était en moyenne de 6% par an.

<sup>7</sup> Source : RTE, Bilans Prévisionnels 2011 et 2012.

<sup>8</sup> Contribution au [débat public sur le parc éolien des Deux Côtes](#).

<sup>9</sup> Voir l'arrêté de 2008 fixant le tarif d'achat de l'énergie éolienne (JORF n°0302 du 28 décembre 2008). Le tarif applicable aux contrats d'achats postérieurs à 2006 est actualisé tous les ans en fonction de l'évolution d'un indice des coûts horaires du travail et d'un indice des prix à la production entre 2006 et la date de demande du contrat d'achat.

<sup>10</sup> Source : PowerNext/EEEX, juillet 2012. Dans les pays où la production éolienne passe directement par le marché de gros, on constate même que l'éolien engendre une baisse sensible des prix sur le marché de gros de l'électricité.

<sup>11</sup> Notamment la péréquation tarifaire et le soutien aux EnR

<sup>12</sup> Source : Commission de Régulation de l'Énergie et Cour des Comptes

Par ailleurs, le coût de production d'énergie éolienne est par nature plus stable que celui des sources d'électricité conventionnelles, puisqu'il ne dépend pas de la volatilité du cours des combustibles. Il restera néanmoins nécessaire d'organiser les conditions favorables de son accès au marché de l'électricité.

Les coûts plus élevés de **l'éolien en mer** par rapport à l'éolien terrestre (les parcs actuels d'éolien en mer en Europe du Nord produisent une électricité entre 50% et 100% plus chère que l'éolien terrestre, suivant l'éloignement à la côte, la profondeur des eaux, la vitesse des vents) sont contrebalancés par un volume et une régularité de production supérieures et par des conflits sur l'impact paysager potentiellement réduits. C'est une filière en développement qui a pleinement sa place dans le bouquet énergétique et sur laquelle des entreprises françaises (Alstom, Areva) se positionnent comme des leaders mondiaux<sup>13</sup>.

La filière de l'éolien en mer étant moins mature que celle de l'éolien terrestre, le tarif d'achat pré-existant (130 €/MWh) s'est avéré insuffisant pour faire émerger des projets, dans un contexte français un peu moins favorable que celui de la Mer du Nord. En 2011 et 2013, l'Etat a donc lancé deux appels d'offres nationaux, pour une capacité totale d'environ 3 000 MW. L'implantation industrielle de ces projets pourrait permettre la création à l'horizon 2015 – 2016 d'une dizaine de milliers d'emplois, dont une grande partie en créations nettes, et permettre de poser les fondations d'une filière exportatrice.

### Points d'attention

Le bon développement de la filière éolienne repose sur la prise en compte de certaines contraintes. La réglementation relative aux projets éoliens permet d'ores et déjà de tenir compte de la plupart d'entre elles.

### Contrôle des impacts acoustiques et paysagers

La perception des éoliennes par les Français est stable depuis 2004 : 75% des français sont favorables à l'installation d'éoliennes dans leur région. Par ailleurs, [un sondage réalisé en 2011](#)<sup>14</sup> indique que 60% sont favorables à l'installation des éoliennes à moins d'1 km de chez eux (en hausse de 6% par rapport à 2008-2009) ; les 40% qui y sont opposés mettent en avant la crainte du bruit des machines et jugent que celles-ci ne sont pas esthétiques et nuisent au paysage.

Ces deux enjeux sont pris en compte dans l'encadrement réglementaire de l'éolien, développé depuis 2003. Plus récemment intégrés dans la procédure ICPE<sup>15</sup>, ces

critères se sont encore renforcés : distance minimale de 500 m entre les éoliennes et les habitations, et valeurs limites sur le bruit ajouté par les éoliennes à l'ambiance sonore habituelle (les contraintes acoustiques étant plus fortes la nuit que le jour), qui peuvent conduire les développeurs à brider la vitesse de rotation des éoliennes. Une étude réalisée par l'Afsset<sup>16</sup> en 2008 conclut également que la réglementation sur le bruit est adaptée et que le développement de l'éolien n'engendre pas de problèmes sanitaires. Actuellement, à 500 m de distance, la perception acoustique d'une éolienne correspond à celle de bruits intérieurs d'un appartement tranquille dans un quartier calme. Depuis que les premières machines ont été installées en France, la R&D portée par les fabricants et les développeurs a d'ailleurs permis de diminuer le bruit aérodynamique des pales ou celui des machines électriques, d'améliorer les logiciels de simulation sonore et d'optimiser le bridage en cas de dépassement des plafonds d'émission sonore.

Les impacts visuels des parcs éoliens sont souvent des facteurs de rejet d'une partie de la population. Par-delà les facteurs subjectifs, les études d'impact qui accompagnent tout projet éolien incluent une **analyse et la proposition d'un projet paysager** pour assimiler les spécificités du territoire, ce qui permettra de suivre des règles et pratiques pour bien intégrer ce projet dans le paysage. Enfin, l'éolien a l'avantage de ne pas entrer en concurrence avec d'autres activités, comme l'agriculture. En effet les surfaces réservées et qui ne permettent pas d'autre usage des sols se limitent aux fondations et aux aires de servitude (chemin d'accès...); pour une capacité installée de 19 000 MW en 2020, ces surfaces représenteraient seulement 0,004 % de la surface agricole utile de la France.

### La préservation de la biodiversité

Les projets éoliens doivent maîtriser les impacts environnementaux et respecter les objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité. A cet égard, en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et les professionnels de l'éolien, l'ADEME travaille depuis 10 ans sur l'intégration environnementale des parcs éoliens français et l'évaluation des impacts, notamment vis-à-vis des oiseaux et chauve-souris, sur terre et en mer. Les observations montrent que le taux de mortalité aviaire varie en fonction du lieu et de la

<sup>13</sup> Voir aussi la [fiche technique sur l'éolien en mer](#)

<sup>14</sup> Source : sondage BVA « Les Français et les EnR », 2011.

<sup>15</sup> Installations Classées Pour l'Environnement

<sup>16</sup> « Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes. État des lieux de la filière éolienne. Propositions pour la mise en œuvre de la procédure d'implantation ». Avis de l'AFSSET, mars 2008.

configuration du parc. Il se situe généralement entre 0 et 60 par an et par éolienne<sup>17</sup>.

Ceci peut être mis en perspective avec d'autres installations comme les routes (mortalité de 30 à 100 oiseaux par km), les réseaux électriques (40 à 100 oiseaux par km)<sup>18</sup>. Il est plus difficile de comparer avec l'impact sur la biodiversité d'autres sources d'électricité, notamment les centrales thermiques, car celles-ci contribuent à la perte de biodiversité de façon plus complexe : changement climatique induit, exploitation des mines, effluents toxiques et impacts sur l'eau.

L'impact relatif des éoliennes sur la biodiversité est donc faible mais doit néanmoins être pris en compte. C'est pourquoi un travail d'intégration environnementale est déjà effectué par les parties prenantes lors de l'élaboration des projets. Pour certaines espèces, en particulier les chauves-souris, des techniques sont en développement pour piloter le fonctionnement de l'éolienne durant les périodes d'activités de ces espèces ; les premiers résultats montrent une forte réduction de la mortalité, pour une diminution négligeable de la production d'électricité.

Cette convergence des programmes éolien et biodiversité s'appuie sur l'ensemble des parties prenantes (professionnels, associations des milieux naturels, services de l'Etat) et se vérifie aussi bien sur terre qu'en mer.

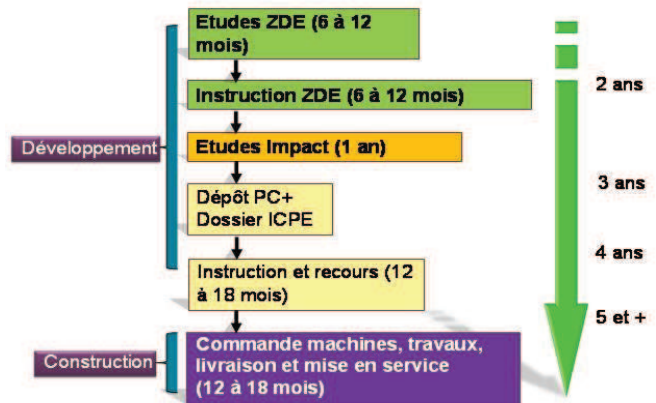
**La gestion des interactions avec les radars**

Dans certaines conditions, les éoliennes peuvent ponctuellement générer des interférences avec les radars d'observation (militaires, météorologiques, aviation civile). Afin de garantir l'intégrité des missions de service public, des distances d'éloignement réglementaires entre éoliennes et radars ont donc été mises en place<sup>19</sup>. En parallèle, des techniques se développent dans le but de diminuer les contraintes d'installation des éoliennes dues à leur interaction avec les radars ; par exemple le développement de pales à signature radar réduite, la mise au point de systèmes de filtrage du signal radar ou la simulation des interactions entre éoliennes et radar pour mieux optimiser leur implantation.

**Nécessité d'une réglementation plus stable et cohérente**

Depuis 2003, le cadre réglementaire a subi une modification tous les 2 ans en moyenne ; il s'est notablement complexifié depuis 2008. Un cadre réglementaire est évidemment indispensable pour intégrer les impacts sociétaux et environnementaux, et favoriser la

transparence et la concertation sur les projets. Cependant, l'alourdissement des procédures entre 2008 et 2012 ainsi que le manque de visibilité résultant des modifications fréquentes du cadre réglementaire sont pénalisants pour le développement de la filière en France : en témoigne le fort ralentissement des projets sur les dernières années.



**Elaboration d'un projet éolien terrestre : étapes et délais moyens en 2012**

Les projets éoliens étaient soumis jusqu'en 2012 à plusieurs études préliminaires (schéma régional éolien, Zone de Développement de l'Eolien (ZDE), études d'impact) et à plusieurs procédures successives (ZDE, permis de construire, installations classées pour la protection de l'environnement, intégrant une enquête publique). En conséquence, **le délai théorique minimal de mise en service d'un parc éolien était de 5 ans en France**, pouvant atteindre jusqu'à 7 ans avec de grandes disparités d'une région à une autre<sup>20</sup>. Pour comparaison, le délai **moyen** de mise en service est 4,5 ans en moyenne dans le reste de l'Europe<sup>21</sup>.

L'évolution actuelle va vers une simplification de la procédure. Ainsi la Loi dite Brottes supprime, depuis mars 2013, les ZDE ainsi que la règle des 5 mâts pour bénéficier du tarif d'achat, ce qui permet une meilleure lisibilité et articulation des procédures. Des guichets uniques permettant de regrouper le traitement des autorisations vont aussi être expérimentés dans plusieurs régions.

Par ailleurs, les exploitants sont tenus de constituer *ab initio* des garanties financières afin de couvrir les coûts de démantèlement des installations et de remise en état du site, contrainte à laquelle d'autres modes de production d'électricité ne sont pas soumis.

<sup>17</sup> Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs

éoliens - MEDDE

<sup>18</sup> [www.eolien-biodiversite.com](http://www.eolien-biodiversite.com)

<sup>19</sup> Décret de 1997 et arrêté de 2011.

<sup>20</sup> Rapport n° 007442-02 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable : « Instruction administrative des projets éoliens ». Mai 2011

<sup>21</sup> Source : Syndicat des Energies Renouvelables, Livre blanc 2011

## Le Petit Eolien

Parmi les machines de puissance nominale inférieure à 250 kW, on distingue le « micro-éolien » (machines < 1 kW), le « petit éolien » (machines entre 1 kW et 36 kW) et le « moyen » éolien (machines entre 36 kW et 250 kW).

En France, environ 2 500 petites éoliennes ont été installées en 2012. Le marché compte aujourd'hui plusieurs fabricants français qui font notamment face à une forte concurrence étrangère.

Dans les conditions techniques et économiques actuelles, le petit éolien ne se justifie généralement pas en milieu urbain. Outre le fait que les éoliennes accrochées au pignon d'une habitation peuvent mettre en danger la stabilité du bâtiment, le vent est, en milieu urbain et péri-urbain, en général trop faible ou trop turbulent pour une exploitation rentable.

Même si les enjeux énergétiques globaux restent limités, le Petit Eolien peut répondre à une demande dans le milieu rural ou en zones non connectées au réseau, en particulier en autoconsommation dans les exploitations agricoles. La ressource en vent y est souvent accessible. En outre, les machines utilisées dans le secteur agricole offrent souvent de meilleures performances techniques et économiques que celles destinées au marché des particuliers. Ainsi, une éolienne de 10 kW avec un facteur de charge de 17 % a une production du même ordre de grandeur que les consommations des exploitations agricoles. Enfin, pour un agriculteur, la production éolienne permet de stabiliser le prix de l'énergie, et peut se coupler à des systèmes à inertie (inertie thermique, méthaniseur) qui amortissent la variabilité de la production éolienne.

De même que pour les machines du Grand Eolien, l'installation et l'utilisation des machines du petit éolien doivent respecter certaines règles. Il est notamment nécessaire de bien connaître la ressource (estimation quantitative du vent et des turbulences), ainsi que la fiabilité et les caractéristiques techniques des machines<sup>22</sup>, et les conditions dans lesquelles la production pourra être utilisée (utilisation ou non de batteries, consommation flexible, etc....). Pour entreprendre un projet de petit éolien avec une démarche qualité, il est indispensable de se rapprocher de professionnels reconnus, par exemple via l'Association Française des Professionnels du Petit Eolien<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Le portail internet du Site Expérimental pour le Petit Eolien National (SEPEN) met à disposition les fiches techniques des machines qu'il teste : [www.sepen-montplaisir.fr](http://www.sepen-montplaisir.fr)

<sup>23</sup> [www.afppe.org/index.php/petit-eolien](http://www.afppe.org/index.php/petit-eolien)

## Actions de l'ADEME

Les actions de l'ADEME visent à lever les freins au déploiement de l'éolien, en travaillant notamment sur la concertation, la limitation des impacts environnementaux ou la baisse des coûts. Elles portent sur trois volets :

- **l'acceptabilité des projets** : depuis 15 ans, l'ADEME a construit des formations techniques, destinées aux professionnels de l'éolien, pour étudier en détail les bonnes pratiques adaptées au montage d'un parc éolien en France, dans le respect des dispositions réglementaires. L'ADEME a également mené et soutenu des travaux sur la concertation autour des projets éoliens, notamment à travers l'édition d'un guide et l'organisation de formations.

- **le soutien aux avancées technologiques** : dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, l'ADEME a lancé deux Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) sur les Energies Marines (2009) et sur le Grand Eolien (2011). L'AMI sur les Energies Marines a permis de financer [deux projets d'éoliennes flottantes. Quatre projets ont été retenus pour le Grand Eolien](#) avec des objectifs globaux d'améliorer l'articulation R&D-industrie et donc d'accroître la compétitivité de la filière et de diminuer les coûts de production

- **la recherche et développement** : les principales actions portent sur la prévision et la prédictibilité (outils, logiciels, méthodologies), la compatibilité des parcs éoliens et des radars utilisés pour la météorologie, la Défense ou l'aviation civile, et les impacts sur la biodiversité.

Afin de diversifier les modèles de développement et d'appropriation sociétale, l'ADEME accompagne des projets d'initiative locale (portés par des collectivités, des Parcs, des groupements citoyens) à travers le financement d'études, et la mise au point d'outils juridiques ou financiers. Elle a contribué à la mise en place du fonds d'investissement « [Énergie partagée Investissement](#) » Cette initiative vise à favoriser l'investissement participatif dans les projets éoliens, maximisant ainsi les retombées financières sur un territoire et participant à favoriser son acceptabilité. L'ADEME soutient l'association Energie Partagée qui fait la promotion de ce fonds en apportant un soutien technique au montage de projets.

Dans le secteur du Petit Eolien, l'ADEME soutient la mise en place d'un référentiel technique de certification des petites éoliennes, permettant d'orienter fabricants et utilisateurs vers les meilleures pratiques.



## L'avis de l'Ademe

**L'énergie éolienne participe à l'équilibre offre-demande du système électrique national et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.** L'éolien terrestre est déjà proche de la compétitivité économique, tout en favorisant une stabilité des prix. La filière emploie directement plus de 10 000 personnes et exporte environ 1M€/an. L'éolien maritime apporte de nouvelles opportunités industrielles et commerciales pour les entreprises françaises. La filière éolienne dans son ensemble est créatrice de valeur ajoutée, d'emplois locaux et d'innovations techniques et sociales.

**Le bilan environnemental de l'éolien est largement positif**, en particulier grâce aux très faibles émissions de gaz à effet de serre et de pollution locale. L'impact des éoliennes sur les espèces, sur le bruit et sur les paysages font l'objet d'études et d'une réglementation qui permettent de mieux limiter ces impacts.

**L'appropriation sociétale de l'éolien constitue la principale condition de son développement.** A cet égard, l'ADEME insiste sur l'importance de la concertation lors du montage de projets et sur l'intégration environnementale. L'implication financière locale des citoyens ou des collectivités dans les projets constitue par ailleurs un fort levier d'acceptabilité.

Afin de maintenir une dynamique de développement et de renforcer la compétitivité de la filière, l'ADEME souligne la **nécessité d'une visibilité réglementaire et économique de long terme**, ainsi que d'une politique nationale de soutien à la Recherche et Développement sur l'éolien à la hauteur des enjeux.

**Enfin, l'ADEME rappelle que les efforts de développement de la filière éolienne, comme de toutes les énergies, doivent avant tout se fonder sur une vision d'un système énergétique durable et être accompagnés d'efforts importants de réduction des consommations.**

### POUR EN SAVOIR PLUS

#### **Publications**

[Guide pratique ADEME « L'énergie éolienne »](#) (juin 2013)

[Dossier technique sur l'éolien domestique](#) (Espace Info-Energie de Bourgogne – oct 2013)

Documents du séminaire national ADEME/MEDDE/LPO « [Eolien et Biodiversité](#) » (oct 2013)

[Guide « L'élu et l'éolien »](#) (février 2013)

[La concertation en environnement, sept 2011](#)

#### **Statistiques et suivi en temps réel des productions**

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/966.html](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/966.html)

**ANNEXE 3**

---

**LETTRE DU PAYS MELLOIS**

2, Place Bujault  
BP 67  
79500 Melle

Tél. : 05 49 27 09 62  
Fax : 05 49 27 91 87  
Email : [infos@paysmellois.org](mailto:infos@paysmellois.org)

A Monsieur LUCAS - Commissaire Enquêteur  
Mairie de Sauzé-Vaussais  
3 Place de la Mairie  
BP 29  
79190 Sauzé-Vaussais

Melle, le 18 septembre 2015

Affaire suivie par Aline Suire  
FONCTION Chargée de mission environnement  
Courriel : [a.suire@paysmellois.org](mailto:a.suire@paysmellois.org)

Réf: AS/ 15/n°387 /

**Objet:** Projet éolien Le Pelon - SAS BORALEX Energie Verte

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte du Pays Mellois s'est engagé dans une démarche de lutte contre le changement climatique, qui s'est dans un premier temps intégrée dans le cadre d'un Contrat Local Initiatives Climat. Cette démarche comprenait des actions de sensibilisation et de promotion d'installations d'énergies renouvelables sur le territoire.

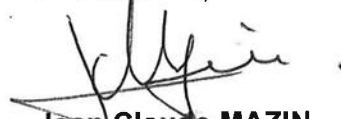
Plus récemment, le Pays Mellois a intégré le programme "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Le Pays Mellois est ainsi valorisé comme territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Le projet de la SAS Boralex Energie Verte relatif à l'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes sur les communes de Sauzé-Vaussais et de Mairé-Levescault s'inscrit tout à fait dans la démarche de développement durable du territoire.

Par ce courrier, je tiens à vous exprimer l'opinion favorable du Syndicat Mixte du Pays Mellois à l'implantation du projet du Pelon.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



**Jean Claude MAZIN**

**ANNEXE 4**

---

**REFERENCES AUX OSERVATIONS**

SV = Sauzé-Vaussais  
ML = Mairé-L'Évescault  
C = Courrier<sup>3</sup>

**M. Desmond Lionel – Chauray**

(ref SV2.1)

Riverain et entrepreneur... demande de renseignements sur le positionnement des éoliennes et prise de coordonnées MOA pour répondre à l'appel d'offre terrassement / VRD

**M. Fournié Jacques - Sauzé-Vaussais**

(ref SV4.2)

Je regrette vivement la vue que j'aurai depuis l'appartement que nous venons de rénover (depuis 2010) avec vue, depuis un balcon sur la « plaine » côté Plibou.  
Si le projet se réalise serait-il possible à minima, de mettre un dispositif occultant me dissimulant les éclairages nocturnes ?

**Mme Ajer Jacqueline – Présidente de PROM'HAIES Poitou Charente – 79190 Montalembert**

(ref SV 4.6)

Nous avons été sollicités par les communes et particuliers adhérents pour donner notre avis ... c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des mesures compensatoires prévues qui prennent en compte la replantation de haies pour atténuer l'effet « moulin à vent » et pour prévoir d'améliorer des sentiers de randonnée au gré des habitants... la consultation prévue pour permettre une meilleure approche des opposants...

Nous avons apprécié le logo de WWF et la lettre de sa présidente qui annonce l'accompagnement de Boralex dans toutes ses études...

Nous sommes prêts à suivre les avancées du projet dans tous les domaines où nous sommes compétents.

**Mme Meunier Michelle – 15 Chez-Brillac – 79190 Mairé L'Évescault**

(ref ML2.1)

Je ne suis pas contre l'éolien... mais je me pose malgré tout des questions.

J'ai lu sur la NR un article concernant le bruit émis par les pales des éoliennes dans la région de Coulonges-Thouarsais où l'on doit ajouter des peignes sur les pales... j'aimerais avoir des renseignements sur cet article.

D'autre part, pourquoi met-on toutes les éoliennes dans nos paysages ruraux ? N'y aurait-il pas des sites où les nuisances visuelle ou auditive serait moindre et qui sont déjà pollués visuellement (zones industrielles, commerciales, silos...).

Je crains quand même un impact sur la faune.

Je crains également pour le bruit. De plus toutes ces lumières qui clignotent autour de nous peuvent amener une certaine gêne.

Domage que la réglementation n'ait pas prévu l'implantation des éoliennes dans ces zones déjà polluées.

**Courriel de M. JJ Monturier - rue de la Tourette 79190 Limalonges**

(ref C-1)

Comme, j'ai pu l'évoquer lors de l'enquête publique du printemps 2013 concernant le projet éolien de Limalonges, j'insiste à nouveau sur un fait irréfutable: notre situation géographique conduit à ce que notre petit territoire supporte une forte densité d'infrastructure et d'aménagements.

**ANNEXE 5**

---

**LETTRE DU WWF FRANCE**



*pour une planète vivante\**

WWF-France

Tel: +33 1 55 25 84 84

Fax: +33 1 55 25 84 74

1, Carrefour de Longchamp  
75016 Paris  
France

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Cette année, la France reçoit la Conférence Internationale Paris Climat 2015 (COP21) et se veut exemplaire montrant son engagement contre le changement climatique. A cette occasion, le WWF France, organisation indépendante de protection de l'environnement, se mobilise avec ses entreprises partenaires pour soutenir la mise en œuvre de la transition énergétique en France.

C'est un fait : l'humanité commence à prendre la mesure des dommages infligés par les combustibles fossiles et fissiles à notre planète. Or cette prise de conscience intervient à un moment d'autant plus critique que les choix faits aujourd'hui vont façonner le monde dans lequel vivront les générations futures. En proposant une énergie plus propre, plus durable et plus accessible, le WWF considère les énergies renouvelables (avec la sobriété et l'efficacité énergétique) comme un axe majeur d'atténuation des effets du changement climatique.

Cependant, le développement de ces énergies ne peut se faire au détriment de la biodiversité et des populations locales. C'est fort de ces convictions, que Boralex et le WWF se sont rapprochés en 2011 pour soutenir un développement responsable des énergies solaires et éoliennes en France (voir la charte d'engagements ci-joint qui rend compte de l'ambition de la démarche responsable de Boralex).

Dans le cadre du projet éolien du Pelon, le WWF s'attache notamment à l'enjeu sur l'avifaune et les chiroptères pour que Boralex s'engage à mettre tout en œuvre afin de minimiser les impacts sur ces espèces dans la conception, la construction et le suivi d'exploitation du projet, et ce en coordination avec les autres acteurs du territoire impliqués dans d'autres projets connexes (LGV, projet routier et autres projets éoliens).

Le WWF France cherche ainsi à créer l'élan nécessaire avec les acteurs les plus vertueux et les plus mobilisés pour faire progresser les énergies renouvelables.

Nous restons disponibles pour tout échange sur le sujet et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, en l'assurance de notre haute considération.

Marie-Christine Korniloff

Directrice Déléguée au Monde Economique, WWF France

**\* for a living planet®**

**ANNEXE 6**

---

**COORDONNEES MACHINES**



## Annexe 2 - Coordonnées géographiques et cartographiques des éoliennes

(Extrait dossier Administratif)

Tableau 7 - Coordonnées géographiques et cartographiques des éoliennes

	Lambert 93		WGS 84		Altitude en mètres NGF (en m)
	X (en m)	Y (en m)	Long. DMS	Lat. DMS	
E01	475362,38	6565051,59	E 0°5'20"	N 46°8'53"	137
E02	475722,75	6564944,57	E 0°5'37"	N 46°8'50"	133
E03	476095,81	6564857,22	E 0°5'55"	N 46°8'47"	135,5
E04	476461,30	6564753,79	E 0°6'12"	N 46°8'44"	137
E05	476827,36	6564653,49	E 0°6'29"	N 46°8'42"	136
Poste de livraison	476969,33	6564500,19	E 0°6'36"	N 46°8'37"	137

Source : EGPF

**ANNEXE 7**

---

**ATTESTATION BORALEX**



**BORALEX ENERGIE VERTE SAS**

(anciennement dénommée Enel Green Power France)

Société par actions simplifiée au capital de 98.200.000 €

Siège social : 20 rue de la Villette – Immeuble Le Bonnel, 69003 Lyon  
443 134 317 RCS LYON

---

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

---

Je soussigné Monsieur Patrick DECOSTRE, Directeur Général de **BORALEX ENERGIE VERTE SAS**, société par actions simplifiée au capital de 98.200.000 euros dont le siège social est situé 20 rue de la Villette, Immeuble le Bonnel à Lyon (69003), identifiée sous le numéro 443 134 317 au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon (ci-après la « **Société** »),

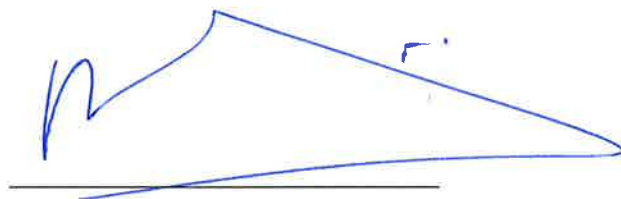
Atteste par la présente, en tant que de besoin et à toutes fins utiles, les changements d'actionnaires et de dénomination sociale intervenus depuis la création le 2 septembre 2002 de la Société intitulée à l'origine « AXELIA » :

- Par décision de la collectivité des associés en date du 14 septembre 2002, la Société AXELIA a changé de dénomination sociale pour devenir **ERELIS** ;
- Par décision de l'associé unique de la Société en date du 6 mars 2007 la Société ERELIS a changé de dénomination sociale pour devenir **ENEL ERELIS**, suivant le rachat par l'une des sociétés du groupe ENEL de l'intégralité des titres sociaux de la Société intervenu le 13 juillet 2006 ;
- Par décision de l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2010 la Société ENEL ERELIS a changé de dénomination sociale pour devenir **ENEL GREEN POWER FRANCE** ;
- Par décision de l'Associé unique de la Société en date du 18 décembre 2014, la Société a changé de dénomination sociale pour devenir **BORALEX ENERGIE VERTE SAS** suivant le rachat par la société BORALEX de l'intégralité des titres sociaux de la Société intervenu en date du même jour.

Les changements d'actionnaires et de dénomination sociale ci-avant exposés n'ont induit aucun changement juridique ni modification de la personnalité morale de la Société qui demeure bénéficiaire des autorisations d'urbanisme énumérées au § 2 des présentes.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Lyon, le 22 juillet 2015,



Monsieur Patrick DECOSTRE

Directeur Général

BORALEX ENERGIE VERTE SAS

Pièces justificatives : Extraits K bis de la Société en date des 29 juin 2006, 22 avril 2009, du 8 décembre 2014 et du 22 janvier 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES

Commune de MAIRÉ-LÈVESCAULT

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de Mairé-Lèvescault  
certifie que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée  
par le SAS BORALEX ENERGIE VERTE

relative à projet d'exploitation d'un parc éolien  
de 5 éoliennes et 1 poste de livraison sur 18 communes  
de Mairé-Lèvescault et Feuze-Vauveset -  
a été affiché du 17/07/2015 au 18/09/2015

A Mairé-Lèvescault, le 18/09/2015

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

P. Le Néze,  
le 13 Août 2015  
François Clisson  
(cachet de la mairie)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES

Commune de SAUZÉ-VAUSSAIS

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de SAUZÉ-VAUSSAIS  
certifie que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée  
par SAS BORALEX ENERGIE VERTE

relative à l'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et  
un poste de livraison à Sauzé-Vaussais et Mailé-Gevresault,  
a été affiché du 21 juillet 2015 au 18 septembre 2015

A Sauzé-Vaussais, le 18 septembre 2015

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute  
la durée de celle-ci.



8 SEP. 2015

(cachet de la mairie)

Michel EPRINCHARD,  
Maire,



# Annonces légales et officielles

## Annonces administratives et judiciaires

### Préfecture des Deux-Sèvres ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saaze-Vaussais et de la commune de Mairie-Evescault, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Boralex Energie Verte relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à Saaze-Vaussais et Mairie-Evescault, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> et la titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de la Autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Saaze-Vaussais et à la mairie de Mairie-Evescault, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saaze-Vaussais, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (SAS Boralex Energie Verte), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

M. Jean-Yves LUCAS, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :  
lundi 17 août 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Saaze-Vaussais ;  
mercredi 26 août 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Mairie-Evescault ;  
samedi 5 septembre 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Saaze-Vaussais ;  
vendredi 11 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Mairie-Evescault ;  
vendredi 18 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Saaze-Vaussais.

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN Ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture, direction du développement local et des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, bureau de l'environnement, tél. 05 49 09 69 57, 05 49 09 69 58, à la mairie de Saaze-Vaussais et à la mairie de Mairie-Evescault pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Boralex Energie Verte, 20, rue de la Vilette, immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon Cedex 3.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques Publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires).

6185575



### Préfet de la Charente AVIS Installations classées pour la protection de l'environnement Commune de Verrières

Par arrêté préfectoral du 16 juillet 2015, les installations, sises au lieu-dit Chez Lezourx à Verrières, exploitées par la SARL BARIT LAURICHESE sont enregistrées.

Cet arrêté peut être consulté à la mairie de Verrières, à la sous-préfecture de Cognac et sur le site de la préfecture de la Charente ([www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)).

Par le Préfet et par déléguation,  
le Sous-Préfet, Olivier MAUREL

## Nos communes investissent

### MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE < À 90 000 €

618521



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MAPA

Acheteur: LOGELIA CHARENTE, Office Public de l'Habitat de la Charente, 10, impasse d'Austerlitz, 16025 Angoulême Cedex, tél. 05.45.38.66.00, e-mail: [marches@logelia.fr](mailto:marches@logelia.fr), URL: <http://www.logelia.fr>.

Objet du marché: Réalisation de diagnostics de performance énergétique sur l'ensemble du patrimoine de Logelia Charente (tot unique).

Mode de passation: Procédure adaptée (ordonnance n° 2005-649 du 6 Juin 2005).

Date limite de réception des offres: Le 31 août 2015 à 16 heures.

Critères d'attribution: Voir le règlement de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif: Florence ROSSI, LOGELIA CHARENTE, tél. 05.45.38.66.40.

Renseignements d'ordre technique: Sabrina LARWA, LOGELIA CHARENTE, tél. 05.45.38.66.32.

Téléchargement du dossier de consultation sur le site: <http://logelia.marcoweb.fr>.



Dominique Dieltiens  
Photographe Jean-Louis Soquet Juglard

### Un récit historique sur les cathares assorti de magnifiques photographies.

24,90€



144 pages couleur,  
ret. 29 x 20,5 cm

## AVIS D'ATTRIBUTION

6185550\_3TO



### Conseil Régional Poitou-Charentes

### AVIS D'ATTRIBUTION

CFA de La Rochelle, mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de formation des apprentis dans la zone Atlantech de Lagard.

Acheteur : Conseil régional Poitou-Charentes, M. Jean-François MACAÏRÉ, président, direction de la commande publique, 15, rue de l'Archevêque-Comédia, BP 575, 86021 Poitiers, tél. 05 49 39 47 32, fax : 05 49 55 82 96, ml : [dep@ccr-poitou-charentes.fr](mailto:dep@ccr-poitou-charentes.fr), web : <http://www.poitou-charentes.fr>

Objet : CFA de La Rochelle, mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de formation des apprentis dans la zone Atlantech de Lagard.

Référence acheteur : CFA La Rochelle.

Nature de marche : Services.

Concours restreint.

Classification CPFV : Principale : 71 200 000, services d'architecture.

Date d'envoi de l'avis de publicité Initial au JOUE et au BOAMP : Le 10 mars 2014.

Attribution du marché : Date d'attribution : le 4 Juin 2015. Marché n° : 2015/1789, AGENCE DUCLOS GAUDIN RIBOULOT ARCHITECTES, 28, rue Santos-Dumont, 86000 Poitiers. Montant : 2 890 000 euros HT.

Renseignements complémentaires : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers, 15, rue de Blossac, Hôtel Gibart, BP 541, 85020 Poitiers Cedex, tél. 05 49 60 79 19, fax : 05 49 60 68 09, greffe.la-poitiers@juradm.fr

Envoi à la publication : Le 21 juillet 2015.

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.poitou-charentes.fr>

## Annonces légales

### VIE DES SOCIÉTÉS

6155150\_L4N2

Sasu France Déco  
Chez Collet, 16130 Segonzac, France  
N° de Siret : 751 632 639 00017.

### AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision de l'assemblée générale du 31 décembre 2014, l'associé décide de transmettre le capital de la société de 20 000 euros à 30 000 euros.

### Passer une annonce dans votre quotidien c'est simple et efficace !

[www.sudouest-annonces.com](http://www.sudouest-annonces.com) 05 35 31 27 27  
8h - 17h (sauba)



# PASSEZ VOTRE ANNONCE, C'EST SIMPLE ET EFFICACE !

1 **Rédigez votre annonce**  
EN MAJUSCULES, UNE LETTRE PAR CASE, UN ESPACE ENTRE LES MOTS, UNE SEULE OFFRE PAR ANNONCE.  
4 LIGNES MINIMUM.  
Pensez à préciser la localité du bien et son prix (IMMO) ou la marque, le modèle et le prix (AUTO).

2 **Choisissez votre formule**  
OFFRE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS (ARTISANS, ENTREPRISES ET COMMERCES, NOUS CONSULTER).  
VOTRE ANNONCE IMMO CHAQUE MARDI DANS UN CAHIER 100 % IMMO, VOTRE ANNONCE AUTO CHAQUE VENDREDI DANS UN CAHIER 100 % AUTO.  
IMMO 100 % AUTO DÉSORMAIS VOTRE ANNONCE RENCONTRES SUR [www.sudouest-annonces.com](http://www.sudouest-annonces.com)

3 **Cochez les formules et zones choisies**  
 TOUS DEPARTEMENTS  GIRONDE  CHARENTE  CHARENTE-MARITIME  DORDOGNE - LOT - ET - GARONNE - GERS  BEARN  PAYS BASQUE  LANDES  PHOTO  
(journal + internet = 6€ par semaine de parution)  
 DDHICILIATION  
(prévoir 1 ligne de texte + forfait de 14€, obligatoire désormais pour les Rencontres)

4 **Calculez votre prix**  
Prix de la formule choisie: \_\_\_\_\_  
ligne(s) supplémentaire(s): \_\_\_\_\_  
Total: \_\_\_\_\_

5 **Adressez-nous votre annonce**

Par internet  
[www.sudouest-annonces.com](http://www.sudouest-annonces.com)

Forfait 4 lignes  
Lignes supplémentaires

### FORFAIT 4 LIGNES TARIF TTC.

JOURNAL INTERNET

TOUS DEPARTEMENTS  
Ligne supplémentaire

GIRONDE ou BEARN ou PAYS BASQUE ou LANDES  
Ligne supplémentaire

CHARENTE ou CHARENTE-MNE ou CENTRE  
Ligne supplémentaire

### IMMO + AUTO

1 sem.	3 sem.	6 sem.
3 sem.	3 sem.	6 sem.
37€	61€	99€
9.3€	15.3€	24.0€

### NOUVEAUX RENDEZ-VOUS !

1 sem.	3 sem.	6 sem.
3 sem.	3 sem.	6 sem.
37€	56€	72€
9.3€	14€	18€

### BONNES AFFAIRES

1 sem.	3 sem.	6 sem.
3 sem.	3 sem.	6 sem.
17€	25€	41€
4.3€	6.3€	10.3€

10€	26€	40€
2.5€	6.5€	10€

5€	11€	18€
1.3€	2.8€	4.5€

10€	17€	30€
2.5€	4.3€	7.5€

5€	11€	18€
1.3€	2.8€	4.5€

(1) Parution sur les départements 16, 17, 24, 32, 33, 43, 47, 64. (2) Parutions emploi et services sur les départements ou choix: 33 ou 16/17, ou 64/43, ou 24/47/32. (3) Seul entreprises et commerces (4) Nous consulter si vous êtes un professionnel.

Paiement par Chèque à l'ordre de : **SAPESO** - Paiement par Carte Bancaire

N° DE CARTE : \_\_\_\_\_ EXPIRE A FIN

Renseignements non publiés, non communiqués :

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_ RUE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_ TELEPHONE : \_\_\_\_\_

Par téléphone  
Du lundi au vendredi de 8h à 17h  
 Paiement par Carte Bancaire uniquement.  
**05 35 31 27 27**  
Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Par courrier  
SUD OUEST PUBLICITE  
BP 444 - 33038 BORDEAUX cedex  
ou dans l'une de nos agences.



Annances légales et judiciaires

6183013

Département de la Charente

AVIS DE CLOTURE

de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier des communes de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan

Les propriétaires de droits réels des communes de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan ainsi que les tiers intéressés, sont informés que le Président du Conseil départemental, par arrêté en date du 24 juillet 2015, a prononcé la clôture de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) des communes de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan.

Le plan d'aménagement foncier des communes de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan modifié conformément aux décisions rendues les 19 mars et 8 avril 2015 par la CDAF sur l'ensemble des recours formés devant elle, est définitif. Il est constaté la clôture de l'opération d'AFAF des communes de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan.

Le plan sera déposé en mairies de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan le vendredi 24 juillet 2015. A cette même date aura lieu le dépôt du procès-verbal d'aménagement foncier au Service de la publicité foncière de Soyaux. Cette formalité entraîne le transfert de propriété. Les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies concernées.

La date de prise de possession devendra définitive pour les parcelles agricoles après enregistrement des cultures, suivant des modalités déjà fixées par le Conseil général en date du 14 novembre 2014 (cl. : Décision du Conseil général pour l'enregistrement des parcelles de nouvelles parcelles).

Le programme de travaux connexes figurant au projet, modifié par les décisions de la CDAF en séance des 19 mars et 8 avril 2015 et sur le(s) plan(s) 1/50000 annexé(s) au présent arrêté, est autorisé au titre du Code de l'environnement. Le présent arrêté sera notifié au Président de l'Association française d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan, Maître d'ouvrage des travaux connexes à l'AFAF. L'exécution de ces travaux est condamnée à compter de ce jour.

En application des délibérations de la CDAF des 3 décembre 2009 et 2 octobre 2014, conformément à l'article L121-24 du CRPM, la procédure de cession des petites parcelles est possible pour toutes les natures de culture dans la limite d'un hectare et demi en surface et d'une valeur inférieure à mille cinq-cents euros.

Le présent arrêté sera affiché pendant quinze jours au moins dans les mairies des communes de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan ainsi que dans les mairies des communes de La Chèvrerie, Tuzes, Salles-de-Villefagnan pouvant être impactées par les travaux (en tant que communes dites «sensibles»).

Il sera publié au Recueil des actes administratifs du Département, notifié au Préfet, au Conseil supérieur du notariat et à la Chambre départementale des notaires, au Conseil national des barreaux et au Barreau près le tribunal de grande instance d'Angoulême ainsi qu'aux Gaietés nationale et régionale de Crédit Agricole et au Crédit foncier de France. Il fera l'objet d'un avis publié dans un journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté sera notifié aux titulaires de créances hypothécaires ou privilégiées et autres organismes figurant à l'article D127-9 du CRPM.

Acheleur: Monsieur le Président, 3 bis, bd du Général-de-Gaulle, BP 14, 16110 La Rochefoucauld, tél. 05 45 63 00 52.

Référence acheteur: 2015-01. L'avis implique un marché public. Objet: Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Procédure: Procédure adaptée.

- Ferme du marché: Prestation divisée en lots: 01. Lot n° 1 - Terrassements/Voies/Réseaux divers. Lot n° 2 - Gros œuvre. Lot n° 3 - Ossature et charpente bois/Bardage. Lot n° 4 - Couverture en tuiles de terre cuite/Couverture en zinc/Bardage zinc/Zinguerie. Lot n° 5 - Etanchéité/Zinguerie. Lot n° 6 - Menuiseries extérieures/Serrurerie. Lot n° 7 - Plafonds/Doublage/Cloisons. Lot n° 8 - Menuiseries Intérieures. Lot n° 9 - Carrelage/Falence. Lot n° 10 - Peinture/Revêtement de sols souples. Lot n° 11 - Ravalement. Lot n° 12 - Electricité courants forts et faibles. Lot n° 13 - Plomberie/Equipements sanitaires/Chauffage/Ventilation. Lot n° 14 - Espace verts.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération: 50% valeur technique; 40% prix des prestations; 10% délais d'exécution des travaux. Remise des offres: 4 septembre 2015 à 12h au plus tard. Envoi à la publication: Le 21 juillet 2015. Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur http://www.marches-publics.info.

JURICA - Société d'Avocats Frédéric DUROT - Alain FAURY - Alexandra FAURY Chantal GIRAUD-DUPOIS - Jean-Luc PETIT 4, avenue Georges-Clemenceau - Angoulême Tél. 05.45.38.47.47 - Fax: 05.45.92.25.49

AVIS DE CONSTITUTION

Ainsi qu'il résulte d'un acte sous seing privé en date à Meringes du 10 juillet 2015, il a été instituée la société dont les caractéristiques suivent. Dénomination: CONEXT PACK. Forme: Société par actions simplifiée. Siège social: Meringes, La Chaume, rue Torulus. Objet: La réalisation de toutes opérations se rapportant au négoce, et/ou la conclusion de contrats de vente, d'achat ou de prestations de services, au nom et pour le compte d'industriels, de commerçants, de producteurs ou d'autres agents commerciaux, notamment dans le secteur économique de la fabrication, la transformation et/ou l'impression de matériaux multicouches à base notamment de papier, plastique, aluminium, film, sans que cette liste soit exhaustive, et activités assimilées. Durée: 99 ans. Capital social: 10.000 euros. Président: Monsieur Philippe LAVAUD, demeurant à Arcangues (64), chemin de Mendianbords. Cession des actions: Toutes les transmissions d'actions, y compris celles intervenant entre associés, sont soumises, à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Les cessions d'actions sont soumises à l'exercice du droit de préemption en totalité ou partie, le cédant est libéré de toutes obligations concernant le transfert envisagé. Immatriculation: RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Angoulême. -Pour avis.

Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

AVIS D'INFORMATION

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, par délibération du 17 juin 2015, délègue par affermage la gestion de son service public d'eau potable à la société SAUR, à compter du 1er juillet 2015, pour une durée de 10 ans.

6183122

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière NEW YORKER HOMES au capital de 200 euros.

Siège social: 66, rue des Peupliers, 16000 Angoulême. Objet: Achat, rénovation, location, revente de biens immobiliers. Durée: 20 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême. Gérant: Madame Estelle ODEBODE, demeurant 66, rue des Peupliers, 16000 Angoulême, nommée pour une durée indéterminée.



Marchés publics

6189950\_370



Conseil Régional Poitou-Charentes

AVIS D'ATTRIBUTION CFA de La Rochelle, mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de formation des apprentis dans la zone Atlantech de Lagord.

Acheleur: Conseil régional Poitou-Charentes, M. Jean-François MACAIRE, président, direction de la commande publique, 15, rue de l'Anchoise-Coméde, BP 575, 66021 Poitiers, tél. 05 49 39 47 32, fax: 05 49 55 82 96, mail: dop@rpoitou-charentes.fr web: http://www.poitou-charentes.fr

Objet: CFA de La Rochelle, mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de formation des apprentis dans la zone Atlantech de Lagord.

Référence acheteur: CFA La Rochelle. Nature du marché: Services. Concours restreint. Classification CDFP: Principale: 71 200 000, services d'architecture.

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP: Le 10 mars 2014. Attribution du marché: Date d'attribution: le 4 juin 2015. Marché n°: 2015/1769, AGENCE DUCLOS GAUJON RIBOULT ARCHITECTES, 28, rue Santos-Dumont, 86000 Poitiers. Montant: 2 890 000 euros HT.

Renseignements complémentaires: Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Poitiers, 15, rue de Blossac, Hôtel Gilbert, BP 541, 86020 Poitiers Cedex, tél. 05 49 60 79 19, fax: 05 49 60 68 09, greffe.ta-poitiers@juradm.fr. Envoi à la publication: Le 21 juillet 2015. Retrouvez cet avis intégral sur http://www.poitou-charentes.fr

6189922

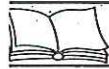


AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MAPA

Acheleur: LOGELIA CHARENTE, Office Public de l'Habitat de la Charente, 10, Impasse d'Austeritz, 16025 Angoulême Cedex, tél. 05 45 38 66 00, e-mail: marches@logelia.fr. URL: http://www.logelia.fr

Objet du marché: Réalisation de diagnostics de performance énergétique sur l'ensemble du patrimoine de Logelia Charente (lot unique).

Mode de passation: Procédure adaptée (ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005). Date limite de réception des offres: Le 31 août 2015 à 16 heures. Critères d'attribution: Voir le règlement de la consultation. Renseignements d'ordre administratif: Florence ROSSI, LOGELIA CHARENTE, tél. 05 45 38 66 00. Renseignements d'ordre technique: Sabrina LARWA, LOGELIA CHARENTE, tél. 05 45 38 66 32. Téléchargement du dossier de consultation sur le site: http://logelia.marcoweb.fr.



Annances administratives et judiciaires

6183575



Préfet de la Charente

AVIS

Installations classées pour la protection de l'environnement Commune de Verrières

Par arrêté préfectoral du 16 juillet 2015, les installations, sises au lieu-dit Chez Leuoux à Verrières, exploitées par la SARL BARIT LAURICHESSE sont enregistrées. Cet arrêté peut être consulté à la mairie de Verrières, à la sous-préfecture de Cognac et sur le site de la préfecture de la Charente (www.charente.gouv.fr).

Ph. Préfet et par délégation, le Sous-Préfet, Olivier MAUREL

6189990\_1AN

Préfecture des Deux-Sèvres ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Sausse-Vausse et de la commune de Maille-Evescault, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Boralex Energie Verte relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éolennes et un poste de livraison à Sausse-Vausse et Maille-Evescault, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er et le titre 1er du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de Sausse-Vausse et à la mairie de Maille-Evescault, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Sausse-Vausse, siége principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (SAS Boralex Energie Verte), à l'adresse e-mail suivante: pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

M. Jean-Yves LUCAS, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la présidence du Tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux heures et lieux suivants: lundi 17 août 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Sausse-Vausse; mercredi 26 août 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Maille-Evescault; samedi 5 septembre 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Sausse-Vausse; vendredi 11 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Maille-Evescault; vendredi 18 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Sausse-Vausse.

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture, direction du développement local et des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir par communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'avis d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, bureau de l'environnement, tél. 05 49 08 69 57, 05 49 08 69 58, à la mairie de Sausse-Vausse et à la mairie de Maille-Evescault pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Boralex Energie Verte, 20, rue de la Vilette, Immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon Cedex 3. Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture: http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques Publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires).

Advertisement for 'LA LIQUE' (Ligue contre le cancer). Features a black and white photo of a woman and child. Text: 'Pour nous, voici le plus beau résultat de notre combat contre le cancer. TOUS FIERS D'ÊTRE LIGUEURS! REJOIGNEZ-NOUS AU COMITÉ DE CHARENTE. 05 45 92 20 75 - cd16@ligue-cancer.net'

Advertisement for 'charentelibre.fr' newsletter. Text: 'Inscrivez-VOUS et recevez chaque jour la newsletter. TOUS LES JOURS RETROUVEZ L'ACTUALITÉ LOCALE ET NATIONALE. charentelibre.fr'



**légal et officielles**

Pour publier vos annonces dans La Nouvelle République, Centre Presse et autres titres

E-mail : aof.poitiers@nr-communication.fr  
Tél. 02.47.60.62.12 - Fax : 02.47.60.62.93  
NR Communication  
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012-TOURS Cedex 1

**ANNONCES LEGALES**

**enquêtes publiques**

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES  
ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAUZE VAUSSAIS et de la commune de MAIRE L'EVESCAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERITE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et du titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précédemment l'objet de l'enquête, selon ce modèle (-SAS BORALEX ENERGIE VERITE-), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

lundi 17 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
mercredi 26 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
vendredi 11 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
vendredi 18 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN Ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'à terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS BORALEX ENERGIE VERITE, 20 rue de la Vilette Immeuble Le Bonnel 69328 LYON CEDEX 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

**Vie de sociétés**

**LA ROCHE POSAY LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE**

S.A.S. au capital de 379.721 €  
Siège social : Avenue René Lévesque 65270 LA ROCHE-POSAY  
309 898 714 R.C.S. Poitiers

Suivant procès-verbal en date du 29 juin 2015, le Président a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué Madame Leatitia TOUPET domiciliée 3-7, avenue Sainte-Anne - 92600 ASNIERES SUR SEINE, en remplacement de Madame Elisabeth ARAUJO, dont le mandat est arrivé à son terme. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers. Le Président

**SOCIETE D'EXPLOITATION GARAGE CARLET**

Société par actions simplifiée à associé unique  
au capital de 31.000,00 euros  
Siège social : Futuropolis 1 - Avenue Thomas Edison  
86360 CHASSENEUIL DU POITOU  
RCS POITIERS 312239299

Par décision en date du 30 juin 2015, l'associé unique a décidé de nommer la société SALUSTRO REYDEL, 3 Cours du Triangle - Immeuble Le Palatin à Paris La Défense Cedex (92939), société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 692 014 371, en qualité de commissaire des comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Gérard BIZEN, et ce pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Passez votre petite annonce**  
Annonces Centre Presse la Nouvelle République

1 Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.


Mot(s) supplémentaire(s)


Votre annonce paraît aussi sur internet. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

Immobilier Prix du bien : ..... € Lieu du bien ..... Code postal .....  
Automobile Prix du bien : ..... € Année ..... Kilométrage .....

2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce  
Forfait 20 mots. Réservé aux Particuliers. (Cochez les cases correspondant à votre annonce.)

Parution dans le Journal et sur Internet*	Parution dans le Journal et sur Internet*				Prix
	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Petits prix** Demandes d'emploi**	
<b>Bonnes affaires, Emploi, rencontres</b>	1 semaine (2 parutions)	6,50€	13€	26€	5€
	3 semaines (6 parutions)	13€	26€	52€	10€
	4 semaines (8 parutions)	16€	32€	64€	12€
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi	5€			3€
<b>Auto, Moto Utilitaires</b>	1 semaine (2 parutions)	10€	20€	38€	
	3 semaines (6 parutions)	20€	40€	76€	
	4 semaines (8 parutions)	28€	56€	96€	
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi	7€			
<b>Immobilier Villégiature</b>	1 semaine (2 parutions)	14€	26€	50€	
	3 semaines (6 parutions)	28€	52€	99€	
	4 semaines (8 parutions)	38€	72€	130€	
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi	10€			

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Mot(s) supplémentaire(s)	Parution unilatérale	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)	
Photo	x 0,45€	x 0,90€	x 1,50€	x 2€	€
Signe distinctif <input checked="" type="checkbox"/>					15€
Annonce en Gras					4,50€
Frais de domiciliation					6,50€
					12€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement

Loir-et-Cher   
Indre-et-Loire   
Deux-Sèvres   
Vienne   
Indre

Prix total de votre annonce ..... €

3 Paiement et coordonnées Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)

Paiement par Chèque à l'ordre de : NR Communication  
Paiement par Carte Bancaire

Carte Bancaire : N° [ ]

Date d'expiration : [ ] / [ ] / [ ] Cryptogramme [ ]

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Portable : .....

E-mail : ..... @ .....

4 Adressez-nous votre annonce

Par courrier  
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers  
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Dans notre boutique NR Communication  
TOURS - Accueil de La Nouvelle République,  
232, avenue de Grammont - 37000 Tours

POITIERS - 86, avenue du 8-Mai-1945 - 86000 Poitiers  
CHATELLERAULT - 6, boulevard Blossac - 86100 Châtelleraut  
CHATEAUXROUX - 25, rue Diderot - BP 119 - 36002 Châteauroux Cedex  
NIORT - 10, place de la Comédie - BP 90350 - 79003 Niort Cedex

Par téléphone auprès de nos conseillers

Tél. 0 825 333 888

0,15 € TTC/mn  
Réservé aux particuliers à partir d'un poste fixe  
Du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre annonce elles sont destinées à l'usage du groupe La Nouvelle République qui se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Le Journal des Annonces peut ne pas paraître en période estivale et lors des fêtes de fin d'année. Toutefois, les petites annonces sont publiées dans le Journal La Nouvelle République.

\* Parution Internet offerte (sur www.lanouvellerepublique.fr) à selon l'offre www.centrepresse.com ou www.centreauto.com.  
\*\* Tarifs réservés pour les demandes d'emploi et les Bonnes Affaires dont le volume du bien est estimé à 50 euros maximum et aux dons d'habitat (selon la législation en vigueur) ou objets exclusivement, Parution dans le Journal.  
\*\*\* Emploi parution le lundi.



## légales et officielles

Pour publier vos annonces dans La Nouvelle République, Centre Presse et autres titres

E-mail : aof.poitiers@nr-communication.fr  
Tél. 02.47.60.62.12 - Fax : 02.47.60.62.93  
NR Communication  
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 1

## ANNONCES LÉGALES

## Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES  
ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAUZE VAUSSAIS et de la commune de MAIRE L'EVESCAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT. Installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« SAS BORALEX ENERGIE VERTE »), à l'adresse e-mail suivante :

pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

lundi 17 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
mercredi 26 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
vendredi 11 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
vendredi 18 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN ingénieur environnement et sécurité la remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, 20 rue de la Vilette Immeuble Le Bonnel 69328 LYON CEDEX 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

## Annonces judiciaires

## Tribunal de grande instance de Poitiers

## AVIS

(R631-35, R626-20 et R621-8 du code de cce)

Extrait du jugement du tribunal de grande instance de POITIERS du 10 juillet 2015.

Date : 10 juillet 2015. Jugement modifiant le plan de redressement par voie de continuation antérieurement au 16 septembre 2002, en ce sens qu'il reporte le paiement du dividende dû au 16/09/2014 au 31/12/2015 de : Bernard GILBERT, Annie ALVARY épouse GILBERT, EARL LA GRANDE RIVIERE, demeurant La Grande Rivière, 86330 SAINT-JEAN-DE-SAUVES. Activité : agriculteurs.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ACTS MANDATAIRES JUDICIAIRES, prise en la personne de M<sup>me</sup> MARTIN, 67, boulevard Chassigny, 86000 POITIERS.

Certifié conforme par le greffier.

## Tribunal de grande instance de Poitiers

## AVIS

(R641-7, R621-8 du code de cce)

Extrait du jugement du tribunal de grande instance de POITIERS du 10/07/2015.

Date : 10/07/2015. Jugement prononçant la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire de : la SICA D'HABITAT RURAL DU PORTOU, dont le siège social est 2133, route de Chauvigny, 86550 MIGUALOUX-BEAUVOIR.

Activité : toutes opérations liées au diagnostic et à la construction d'immeubles ruraux et autres. RCS POITIERS : 442 759 247.

Ce jugement autorise la poursuite de l'activité jusqu'au 15 août 2015.

Liquidateur : Maître Frédéric BLANC, 7, Promenade des Cours, CS 60405, 86010 POITIERS cedex.

Certifié conforme par le greffier.

## Tribunal de grande instance de Poitiers

## AVIS

(R631-35, R626-20 et R621-8 du Code de CCE)

Extrait du jugement du tribunal de grande instance de POITIERS du 6 juillet 2015

Date : 6 juillet 2015. Jugement anéantissant le plan de redressement par voie de continuation pour une durée de 6 ans de : M. Manuel François-THAUDIÈRE, demeurant LANDRAUDIÈRE, 86600 CELLE-L'ÉVESCAULT.

Activité : petits terrassements, maçonnerie, paysagiste sous l'enseigne « LES JARDINS MÉLUSINS ».

Commissaire à l'exécution du plan : M<sup>me</sup> Marie-Laëtitia CAPEL, 5 bis, rue des Charbonnières, 86280 SAINT-BENOIT-ERMITAËGE.

Certifié conforme par le greffier.

## MARCHÉ PUBLICS ET PRIVÉS

## Marchés publics inf. à 90 000 Euros

Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M. Jean-Marie Panazol, boulevard des Frères-Lumière, télépport 2, BP 72000, 86963 Chasseneuil. Tél. 05.49.49.25.38. Fax 05.49.49.26.00.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

L'avis implique un marché public.

Objet : le présent marché a pour objet le remplacement d'une chaudière du bâtiment de l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR).

Référence acheteur : ESENESR-2015-03.

Nature du marché : travaux.

Procédure : procédure adaptée.

Durée : à compter du 19/10/15. Jusqu'au 04/12/15.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non. Les variantes sont refusées.

Quantité/étendue : remplacement d'une chaudière.

Conditions de participation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - Lettre de candidature DC1 (anciennement DC4) et Déclaration du Candidat DC2 (anciennement DC5) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ;

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger. - Une présentation de la société. - Un dossier de références de prestations analogues aux marchés qui met en évidence l'expérience du candidat sur les marchés de même type, au titre des 3 dernières années. Le candidat doit fournir le montant, les noms et adresses des administrations ou établissements cités en références (contacts vérifiables). Le candidat doit fournir, si possible, les attestations. Si le candidat ne dispose pas des références demandées, il pourra présenter tout moyen de preuve équivalent permettant de justifier d'un niveau de compétences professionnelles suffisant pour exécuter le marché. - Un extrait Kbis datant de moins de 6 mois.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). - Premier critère (pondération : 40 %) Le prix, apprécié au vu du prix global et forfaitaire. Les offres sont classées selon la formule : [Montant du candidat] x 40. - Deuxième critère : la qualité de la proposition et de la méthode, appréciée au vu du mémoire technique du candidat (pondération : 60 %). Ce critère est : a) Sur l'engagement du candidat à respecter les délais et à assurer une continuité de fonctionnement des installations quelles que soient les circonstances, les moyens humains affectés au chantier (nombre, niveau de qualification des personnes présentes pour la réalisation du chantier). (Pondération : 10 %). b) Sur le programme d'exécution des travaux indiquant la méthodologie détaillée qu'il envisage de mettre en place, afin de respecter et optimiser le délai prévisionnel, le passage ainsi que les temps élémentaires. (Pondération : 10 %). c) Sur les dispositions arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances (notamment en prenant en compte que les travaux auront lieu en site occupé) et sur les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la sécurité des chantiers. (Pondération : 10 %). d) Sur les dispositions envisagées par l'entreprise pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets de chantiers (notamment les certificats de prise en charge des déchets par la ou les centres que le soumissionnaire envisage de solliciter), et plus généralement toutes mesures qu'elle entend appliquer à ce chantier en matière de protection de l'environnement. (Pondération : 10 %). e) Sur les matériels et fournitures utilisés spécifiquement pour l'exécution des prestations. (Pondération : 20 %).

Renseignements administratifs et techniques : ESENESR, Alexandra Audebert / Sandrine Laclotte, télépport 2, bd des Frères-Lumière, BP 72000, 86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex. Tél. 05.49.49.25.00. Email : marches-publics.esen@education.gouv.fr

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les à : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise-entreprise-advancedsearch&searchannonceskeyword=esen-2015-03>

Remise des offres : 21/03/15 à 12 h au plus tard. A l'adresse : ESENESR, Bureau des affaires financières, télépport 2, bd des Frères-Lumière, BP 72000, 86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 22/07/15.

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.pro-marchespublics.com>

Publications d'annonces  
Officielles & Légales  
Toutes presses habilitées

## Gagnez du temps !

Vos contacts  
(pour NR, Centre Presse ou tout autre support)



## Indre et Loire

aof.tours@nr-communication.fr  
Tél : 02 47 60 62 60

## Loir et Cher

aof.blois@nr-communication.fr  
Tél : 02 47 60 62 10

## Indre

aof.chateauroux@nr-communication.fr  
Tél : 02 47 60 62 79

## Vienna

aof.poitiers@nr-communication.fr  
Tél : 02 47 60 62 79

## Deux-Sèvres

aof.niort@nr-communication.fr  
Tél : 02 47 60 62 10

Plateforme de dématérialisation  
des marchés publics :

[www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)



Assistance juridique marchés publics

► N° Indigo 0 825 802 147

0,15 € TTC / min à partir d'un poste fixe

officielles@  
nr-communication.fr

Plateforme d'annonces légales  
[www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)

nr-legales.com

Groupe La Nouvelle République

**EARL LA ROULIERE/EARL ELEVAGE DU BUTAIS  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Exploitation d'un élevage de volailles au lieu-dit « La Haute Roulière » à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES  
ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAUZE VAUSSAIS et de la commune de MAIRE L'EVESCAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et du titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« SAS BORALEX ENERGIE VERTE »), à l'adresse e-mail suivante : [pre-contact-enquetes-publiques@deuxsevres.gouv.fr](mailto:pre-contact-enquetes-publiques@deuxsevres.gouv.fr).

M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

lundi 17 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
mercredi 26 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
vendredi 11 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
vendredi 18 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN ingénieur environnementaliste le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05 49 03 69 57 - 05 49 03 69 58, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, 20 rue de la Vilette Immeuble Le Bonnel 69328 LYON CEDEX 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications » - « annonces » et « avis » - « enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

Par arrêté préfectoral du 24 juin 2015 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par EARL LA ROULIERE et EARL ELEVAGE DU BUTAIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles, avec augmentation d'effectifs de 54 000 animaux équivalents à 63 000 animaux équivalents au lieu-dit « La Haute Roulière » à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY, est soumise à enquête publique à Saint-Hilaire-de-Loulay pendant 40 jours, du 20 juillet 2015 au 28 août 2015 inclus.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et de danger et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

Monsieur Claude GRELIER, ingénieur en chef des TPE en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Loïc MINIER, officier supérieur en retraite, commissaire enquêteur suppléant, sont nommés par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Monsieur Claude GRELIER recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay :

- le lundi 20 juillet 2015, de 9h00 à 12h00,  
- le mercredi 19 août 2015, de 9h00 à 12h00,  
- le vendredi 28 août 2015, de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent être également adressées, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay - Rue du Chemin Neuf - 85600 Saint-Hilaire-de-Loulay ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'adresse suivante : [contact@mairie-st-hilaire-de-loulay.fr](mailto:contact@mairie-st-hilaire-de-loulay.fr) (indiquer précisément dans l'objet du courriel : « A l'attention du commissaire enquêteur - enquête publique - LA ROULIERE »).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de dangers et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée ([www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - rubrique publications) 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de EARL LA ROULIERE (M. Michel BERANGER), lieu-dit « La Haute Roulière » - 85600 Saint-Hilaire-de-Loulay et auprès de EARL ELEVAGE DU BUTAIS (M. Arnaud VINET) à la même adresse.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture et en mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation. La décision susceptible d'être prise à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Pour publier vos annonces dans La Nouvelle République et autres titres  
E-mail : [aof.niort@nr-communication.fr](mailto:aof.niort@nr-communication.fr)  
Tél. 02.47.60.62.10 - Fax : 02.47.60.62.93  
NR Communication  
26 rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 1

**ANNONCES LÉGALES**

**Vue de sociétés**

**NOUVELECTRIC**

SARL au capital de 2 500 €  
10 Boulevard Georges Pompidou  
Bâtiment 5 - 79140 Cerisy  
807 477 461 RCS Niort

Suivant délibérations de l'assemblée générale mixte en date du 30/06/15, il a été :  
- décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle. La dénomination de la société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.  
- pris acte de la fin des fonctions de gérant de M LUC JAGUELIN décidé de nommer en qualité de Président, M LUC JAGUELIN, demeurant 10 rue Robert Marchand 92260 Fontenay aux Roses.  
- décidé d'augmenter le capital social de 397.500 € pour le porter de 2.500 € à 400.000 €.

**Avis administratifs**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES**

Le recueil des délibérations de la Commission Permanente et de la Séance Publique du lundi 6 juillet 2015 sont mis à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la Maison du département :

- Maison du département - mail Lucie Aubrac à NIORT (hall d'entrée du bâtiment Pierre Moinot rez-de-chaussée)  
- rue Alsace-Lorraine (hall d'accueil) à NIORT.

**Pro MARCHÉS PUBLICS**

**Le portail des marchés publics et privés**

**Passez votre petite annonce**

**1 Rédigez votre annonce**  
En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Mot(s) supplémentaire(s)				
Photo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signe distinctif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annonce en Gras	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Frais de domiciliation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement*

Indre-et-Loire  Deux-Sèvres  Vienne  Loire-et-Cher  Indre

**2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce**  
Forfait 20 mots. Réservé aux Particuliers. (Cochez les cases correspondant à votre annonce.)

	Parution dans le journal et sur internet**				Prix
	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Petits prix** Demandes d'emploi***	
<b>Bonnes affaires, Emploi, rencontres</b>	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Auto, Moto Utilitaires</b>	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Immobilier Villégiature</b>	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**3 Paiement et coordonnées** Obligatoires et confidentiels (ne figurent pas dans l'annonce)  
**Paiement par Chèque à l'ordre de : NR Communication**  
**Paiement par Carte Bancaire**  
 Carte Bancaire : N° \_\_\_\_\_  
 Date d'expiration : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Cryptogramme \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**4 Adresse-nous votre annonce**

**Par courrier**  
 NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers  
 TOURS - Accueil de La Nouvelle République,  
 232, avenue de Grammont - 37000 Tours

**Par téléphone** auprès de nos conseillères  
**Tél. 0 825 333 888**  
 015 € TTC/mn  
 Réservé aux particuliers à partir d'un poste fixe  
 Du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

**Dans notre boutique NR Communication**  
 TOURS - Accueil de La Nouvelle République,  
 232, avenue de Grammont - 37000 Tours

**POITIERS - 65, avenue du 8-Mai-1945 - 85000 Poitiers**  
**CHATELLERAULT - 6, boulevard Blossac - 86100 Châtellerauld**  
**CHATEAUBOURN - 25, rue Diderot - BP 119 - 36002 Châteaubour Cedex**  
**NIORT - 10, place de la Comédie - BP 90350 - 79003 Niort Cedex**

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre annonce, elles sont destinées à l'usage du groupe La Nouvelle République qui se réserve le droit de réviser l'insertion d'une annonce sans avoir à en justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Le Journal des Annonces peut ne pas paraître en période estivale et lors des fêtes de fin d'année. Toutefois, les petites annonces sont publiées dans le Journal La Nouvelle République.

\*\* Parution Internet offerte sur [www.lanouvellerepublique.fr](http://www.lanouvellerepublique.fr) & votre offre www.centrerepublicain.com  
 \*\*\* Tarifs établis pour les demandes d'emploi de la Bonne Adresse dont la valeur de bien est estimée à 50 euros maximum et à dix ans d'ancienneté (sauf la stipuler en regard) ou d'âge exclusivement. Parution dans le journal.  
 \*\*\*\* Emploi parution à part.

Conseil départemental  
des DEUX-SÈVRES

## INFORMATION

Les recueils des délibérations de la commission permanente et de la séance publique du lundi 6 juillet 2015 sont mis à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la Maison du département :

- Maison du département, mail Lucie-Aubrac à Niort (hall d'entrée du bâtiment Pierre-Moinot, rez-de-chaussée),
- rue Alsace-Lorraine (hall d'accueil) à Niort.

## Jecourrierdelouest.fr/dansnoscœurs

le site obèses du Courrier de l'Ouest  
un espace gracieux de souvenirs et de condoléances



membre du réseau



Site de commémoration familiale

## Préfecture des DEUX-SÈVRES

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Sautz-Vaussais et de la commune de Mairé-L'Évescault, portant sur la demande d'autorisation présentée par le SAS Borex Énergie Verte relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à Sautz-Vaussais et Mairé-L'Évescault, installation qui relève des dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R 512-2 à R 512-10 du Code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de Sautz-Vaussais et à la mairie de Mairé-L'Évescault, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Sautz-Vaussais, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (SAS Borex Énergie Verte), à l'adresse email suivante : prefcontact-enquetespubliques@deuxseves.gouv.fr.

M. Jean-Yves Lucas, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidence du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

- lundi 17 août 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Sautz-Vaussais
- mercredi 26 août 2015, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Mairé-L'Évescault
- samedi 5 septembre 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Sautz-Vaussais
- vendredi 11 septembre 2015, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Mairé-L'Évescault
- vendredi 18 septembre 2015, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Sautz-Vaussais.

En cas d'empêchement de M. Lucas, M. Pascal Cuenin, ingénieur en environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture, Direction du développement local et des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h 00 à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, bureau de l'environnement, 05 49 08 69 57, 05 49 08 69 58, à la mairie de Sautz-Vaussais et à la mairie de Mairé-L'Évescault pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Borex Énergie Verte, 20, rue de la Vilette, Immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon cedex 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.deuxseves.gouv.fr>  
(rubriques « publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Borex Énergie Verte, 20, rue de la Vilette, Immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon cedex 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.deuxseves.gouv.fr>  
(rubriques « publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Borex Énergie Verte, 20, rue de la Vilette, Immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon cedex 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.deuxseves.gouv.fr>  
(rubriques « publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Borex Énergie Verte, 20, rue de la Vilette, Immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon cedex 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.deuxseves.gouv.fr>  
(rubriques « publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

## Les avis d'obèses du jour\* dans votre commune

**Airvault**  
M. Christian Gregoire

**Cerizay**  
M. René Fazilleau

**L'Abisie**  
Mme Jeannine Ganne

**Noirlieu**  
M. Pierre Fréboeuf

**Nueil-les-Aubiens**  
M. Frère Paul Landreau

**Saint-Cyr-la-lande**  
M. Kléber Pellaumail

**Viennay**  
Mme Patricia Delugeau

## Communes hors département

**Choelet**  
Mme Cécile Souillard

(\* ayant fait l'objet d'un avis d'obèses ou de décès ce jour dans le journal)

## OBSEQUES

**ANGERS**  
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses neveux et nièces vous font part du décès de  
**Madame Marie GODIN**  
née ROBIN  
survenue le 23 juillet 2015, à l'âge de 90 ans.  
Ses obsèques civiles auront lieu samedi 25 juillet 2015, à 10 heures, au cimetière de l'Est à Angers.  
Cet avis tient lieu de faire-part.

PF Funéo obèses,  
Angers, 02 41 43 40 40.

**CERIZAY, SAINT-MARSAULT SAINT-JOUIN-DE-MILLY SAINT-MESMIN**  
Marie-Claude et Rémy Delahaye, Solange et Jean-Pierre Pelletier, Nicole et Jacques Vinçonneau, Roslyne et Jean-Paul Rineau, René-Paul et Marinette Fazilleau, Philippe et Marie-Annick Fazilleau, Laurent et Nadège Fazilleau, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses belles-sœurs ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Monsieur René FAZILLEAU**  
survenu dans sa 95<sup>e</sup> année.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 14 h 30, en la chapelle de la petite église de Beauchêne, suivie de l'inhumation au cimetière de Cerizay à 16 h.  
René repose à son domicile, 3 rue de l'Image à Beauchêne.  
Ni plaques ni fleurs.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur registre et sur [www.dansnoscœurs.fr](http://www.dansnoscœurs.fr)

PF Saubeau,  
Cerizay, 05 49 80 10 60.

**CHÂTEAU-D'OLONNE**  
Mme Arlette Dupouey, son épouse; Gilles, Christian, Laurent, ses fils et leurs conjoints; ses sept petits-enfants; son arrière-petite-fille et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Jacques DUPOUEY**  
survenu le 22 juillet 2015, à l'âge de 80 ans.  
M. Dupouey repose au funéraire Lemarchand, 50, avenue

**L'ABSIE, SAINT-MAXIRE**  
Jean-François et Christine Ganne, son fils et sa belle-fille; Vincent, Emilie et Lucie, ses petits-enfants, vous font part du décès de  
**Madame Jeannine GANNE**  
née SOULARD,  
survenue à l'âge de 84 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 15 heures, en l'église de L'Abisie.  
Mme Ganne repose au funéraire Martin, ZA Avenir, route de Niort, 79160 Coulouges-sur-Lautze.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Azur, Bressuire,  
05 49 65 18 84.

**NOIRLIEU**  
Odile Fréboeuf, son épouse; Martine Masure, Yanick Fréboeuf, Jean-Luc Fréboeuf, Brigitte Collé, Stéphanie Maupetit, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre FRÉBOEUF**  
Ancien combattant AFN  
survenu le 23 juillet 2015, à l'âge de 79 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 15 heures, en l'église de Noirlieu, suivie de l'inhumation au cimetière.  
Pierre repose au funéraire AFB-Gendrillaon, bd de Thouars à Bressuire, salon "Ambre".  
La famille remercie, pour leur gentillesse et leur dévouement, les auxiliaires de vie ainsi que les aides-soignantes l'ayant accompagné.  
Fleurs naturelles seulement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF A. F. B. Gendrillaon,  
Bressuire, 05 49 65 05 60.

**SAINT-CYR-LA-LANDE**  
Mme Janine Pellaumail, son épouse; ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants, ses arrière-petit-fils, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Monsieur Kléber PELLAUMAIL**  
survenu le 22 juillet 2015, à l'âge de 84 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Saint-Cyr-la-Lande, suivie de l'inhumation au cimetière communal.  
M. Kléber Pellaumail repose au funéraire Luyalvergne, route de Saumur, 79100 Sainte-Verge.  
Pas de plaques, fleurs naturelles uniquement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Luyalvergne,  
Thouars, 05 49 96 37 37.

**MARILLET, VOUVANT MARNAY (86)**

**FONTENAY-LE-COMTE VAIRES-SUR-MARNE (77) GIGNAC (34)**

Marie-Paule et Michel Gatard, Bernadette Aubineau, Monique Aubineau-Hernandez et Thierry Hernandez, Françoise Aubineau et Damien Fillonneau, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**BELLIGNÉ INGRANDES-SUR-LOIRE POUILLE-LES-CÔTEAUX**  
Angèle (†) son épouse; Marie-Pierre et Claudine, ses filles; sa famille, ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**MELLE**  
Jacques Viaud et sa famille remercient du fond du coeur toutes les personnes qui se sont associées à leur peine, par leur présence, leurs messages de sympathie et leurs preuves de générosité par leurs dons à la Lutte contre le cancer, lors des obèses de  
**Collette VIAUD**  
ainsi que le personnel et les médecins du service des soins de suite de l'hôpital de Melle pour leur accompagnement.

PF Geoffroy,  
St-Léger-de-la-Martinière,  
05 49 29 20 40.

**CHOLET, VERTOU BOUCHEMAINE LA ROUXIÈRE, NIORT**  
Jean-Luc et Odile Soulard, Michèle et Michel Devillers, Alain et Joséphine Soulard-Thareau, Sylvain et Annie Soulard, Eric Soulard, ses enfants; ses petits-enfants et leurs conjoints, ses arrière-petits-enfants vous font part du décès de  
**Madame Cécile SOULARD**  
née MESSNER  
survenue à l'âge de 87 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 27 juillet 2015, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Choelet.  
Cécile repose au salon "Renoir" du funéraire Gillard-Mathon à Choelet.  
La famille remercie l'ensemble du personnel de la résidence Foch pour son accompagnement et son dévouement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Gillard-Mathon,  
Choelet, 02 41 62 08 18.

**SAINT-CYR-LA-LANDE**  
Mme Janine Pellaumail, son épouse; ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants, ses arrière-petit-fils, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Monsieur Kléber PELLAUMAIL**  
survenu le 22 juillet 2015, à l'âge de 84 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Saint-Cyr-la-Lande, suivie de l'inhumation au cimetière communal.  
M. Kléber Pellaumail repose au funéraire Luyalvergne, route de Saumur, 79100 Sainte-Verge.  
Pas de plaques, fleurs naturelles uniquement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Luyalvergne,  
Thouars, 05 49 96 37 37.

**SAINT-CYR-LA-LANDE**  
Mme Janine Pellaumail, son épouse; ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants, ses arrière-petit-fils, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Monsieur Kléber PELLAUMAIL**  
survenu le 22 juillet 2015, à l'âge de 84 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Saint-Cyr-la-Lande, suivie de l'inhumation au cimetière communal.  
M. Kléber Pellaumail repose au funéraire Luyalvergne, route de Saumur, 79100 Sainte-Verge.  
Pas de plaques, fleurs naturelles uniquement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Luyalvergne,  
Thouars, 05 49 96 37 37.

**BELLIGNÉ INGRANDES-SUR-LOIRE POUILLE-LES-CÔTEAUX**  
Angèle (†) son épouse; Marie-Pierre et Claudine, ses filles; sa famille, ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**BELLIGNÉ INGRANDES-SUR-LOIRE POUILLE-LES-CÔTEAUX**  
Angèle (†) son épouse; Marie-Pierre et Claudine, ses filles; sa famille, ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**BELLIGNÉ INGRANDES-SUR-LOIRE POUILLE-LES-CÔTEAUX**  
Angèle (†) son épouse; Marie-Pierre et Claudine, ses filles; sa famille, ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**BELLIGNÉ INGRANDES-SUR-LOIRE POUILLE-LES-CÔTEAUX**  
Angèle (†) son épouse; Marie-Pierre et Claudine, ses filles; sa famille, ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**BELLIGNÉ INGRANDES-SUR-LOIRE POUILLE-LES-CÔTEAUX**  
Angèle (†) son épouse; Marie-Pierre et Claudine, ses filles; sa famille, ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**BELLIGNÉ INGRANDES-SUR-LOIRE POUILLE-LES-CÔTEAUX**  
Angèle (†) son épouse; Marie-Pierre et Claudine, ses filles; sa famille, ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre GAUTHIER**  
survenu à l'aube des ses 86 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 juillet 2015, à 15 h 30, en l'église de Belligné.  
Pierre repose au salon funéraire Ravard à Varades.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Ravard,  
Varades, 02 40 98 30 39.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**VIENNAY**  
M. Gilles Delugeau, son épouse; ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis vous font part du décès de  
**Patricia DELUGEAU**  
née LE BOISSELIER  
survenue à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 25 juillet 2015, à 10 h 30, en l'église de Viennay.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Patricia repose au funéraire Samuel Cron, 130, avenue du président Wilson à Parthenay.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**AIRVAULT**  
Ses enfants, sa petite-fille, son frère, sa sœur, sa belle-sœur, son beau-frère, ses neveux, ses nièces, ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Christian GREGOIRE**  
survenu à l'âge de 50 ans.  
Un temps de recueillement aura lieu au funéraire Samuel Cron, rue de la Gendarmerie à Airvault, aujourd'hui, vendredi 24 juillet 2015, à 15 heures.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**AIRVAULT**  
Ses enfants, sa petite-fille, son frère, sa sœur, sa belle-sœur, son beau-frère, ses neveux, ses nièces, ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Christian GREGOIRE**  
survenu à l'âge de 50 ans.  
Un temps de recueillement aura lieu au funéraire Samuel Cron, rue de la Gendarmerie à Airvault, aujourd'hui, vendredi 24 juillet 2015, à 15 heures.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**AIRVAULT**  
Ses enfants, sa petite-fille, son frère, sa sœur, sa belle-sœur, son beau-frère, ses neveux, ses nièces, ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Christian GREGOIRE**  
survenu à l'âge de 50 ans.  
Un temps de recueillement aura lieu au funéraire Samuel Cron, rue de la Gendarmerie à Airvault, aujourd'hui, vendredi 24 juillet 2015, à 15 heures.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**AIRVAULT**  
Ses enfants, sa petite-fille, son frère, sa sœur, sa belle-sœur, son beau-frère, ses neveux, ses nièces, ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Christian GREGOIRE**  
survenu à l'âge de 50 ans.  
Un temps de recueillement aura lieu au funéraire Samuel Cron, rue de la Gendarmerie à Airvault, aujourd'hui, vendredi 24 juillet 2015, à 15 heures.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**AIRVAULT**  
Ses enfants, sa petite-fille, son frère, sa sœur, sa belle-sœur, son beau-frère, ses neveux, ses nièces, ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Christian GREGOIRE**  
survenu à l'âge de 50 ans.  
Un temps de recueillement aura lieu au funéraire Samuel Cron, rue de la Gendarmerie à Airvault, aujourd'hui, vendredi 24 juillet 2015, à 15 heures.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**AIRVAULT**  
Ses enfants, sa petite-fille, son frère, sa sœur, sa belle-sœur, son beau-frère, ses neveux, ses nièces, ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Christian GREGOIRE**  
survenu à l'âge de 50 ans.  
Un temps de recueillement aura lieu au funéraire Samuel Cron, rue de la Gendarmerie à Airvault, aujourd'hui, vendredi 24 juillet 2015, à 15 heures.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron,  
Airvault, 05 49 70 05 05.

**AIRVAULT**  
Ses enfants, sa petite-fille, son frère, sa sœur, sa belle-sœur, son beau-frère, ses neveux, ses nièces, ainsi que toute la famille vous font part du décès de  
**Christian GREGOIRE**  
survenu à l'âge de 50 ans.  
Un temps de recueillement aura lieu au funéraire Samuel Cron, rue de la Gendarmerie à Airvault, aujourd'hui, vendredi 24 juillet 2015, à 15 heures.  
Cet avis tient lieu de faire-part et

62006750\_JAU

### GASCOGNE ENCHÈRES À ESCOURCE (40210)

**JEUDI 27 AOÛT 2015 À 10 H 30 (Visites de 9 h à 10 h 30)**  
**POIDS LOURDS - BTP - AGRICOLE - FORESTIER - DIVERS**  
 (Provenance : contentieux, urgences financières, administrations et à divers)  
**POIDS LOURDS :** 3 Tracteurs DAF XF 105.450 (11) dont 1 accidenté, ISUZU P75 Euro 5 (9) benne + grue F50A23, 43 000 km (11), Crawler RENAULT Premium 250.19, 14 000 litres (01), Porter MERCEDES B914R Frigo 9.7 T (99), 3 RENAULT S120, S150 et S160 équipés nacelle (13 et 15 m), RENAULT S150 plateau + grue (88), RENAULT 6230 plateau + grue (90), Remorque SAMRO latrines 14 m, 2 essieux, équipé chaudières amovibles (09), **VITICOLE :** Vendangeuse NEW HOLLAND VN 240 (vignes étroites), 5 200 heures (00), **AGRICOLE :** Moissonneuse-batteuse NEW HOLLAND CSX 1000 4x4 équipé batteur à bras CAPELLO, 1 300 heures (10), Faucheuse CLASS Disco 3050 (13), **FORESTIER :** Abatteuse CASE 1088, chenilles, équipée tête LAKO 550, 4 WD 4 077 heures (89), BTP : Machine automotrice BIANCHI Speedy IT 4000 pour distribution de béton (13), Pelle CASE 688P sur pneus 4 RM 151 (97), Téléscoope MANITOU MRT 210 P rotatif (09), Téléscoope SAMBRON 80.16 (97), Mini pelle VOLVO EC25 (06), Mini pelle YUCHAI 15.8 (10) + divers matériel dont compresseurs, compresseur, groupe électrogène, plaques vibrantes, etc. Elevateur FIAT 1.8 t gaz (93).

Départ de la vente, à 9 h 30  
 sur [www.gascogne-enchères.com](http://www.gascogne-enchères.com)  
 RD n°44 Cap de Pen 46210 ESCOURCE (AS3 SORTIE 15)  
 15 km au N de Jais Tél. 05 55 36 19 19 / 06 61 90 96 66  
 M. Y. Faurès - Commissaire-priseur habilité

62002100\_CLA

### Burdigala Enchères À PESSAC 33600

**VENDREDI 28 AOÛT À 14 H 30 (Visites de 9 h à 14 h 30)**  
**GRAND CHOIX DE VÉHICULES TOUTES MARQUES**  
 (Tourismes, monospaces, breaks, 4x4, fourgonnettes, utilitaires 3, 5 t)  
 BMW : X3 d 150 ch (05) 318 d (10), 118 d (10), AUDI : A4 TDI 140 (05), LEXUS : 220 d park (10), VOLVO : S80 d (04), VW : 2 Golf 6 TDI (12), Polo TDI (11), PEUGEOT : 308 HDI, 208 HDI, 207 HDI, FORD : Fiesta (nv) TDCI, OPEL : Astra (nv) CDTI (11), MONOSPACES : 3008 HDI (12), C4 Picasso HDI (09), C3 Picasso HDI (13), SMAX TDCI 130 (07), CMax TDCI (11), BREAK : Golf 6 TDI SW (12), FIAT Croma JTD 200 (05), PEUGEOT 308 SW HDI, 207 SW HDI, RENAULT Espace Estate DCI (11), CITROËN C5 Tourer HDI 160 (10), etc.  
 + nombreux véhicules à petits prix dont 49 véhicules à légers de La Poste (Kangoo, Fiorino, Nemo, Jumpy) et de EDF (Kangoo, Clio, 206, Mégane, C3)  
**UTILITAIRES 3,5 t :** MB Sprinter 316 CDI (11), Master DCI 150 caisse 20 m<sup>3</sup> (12), Iveco 35C16 chab benne (09), Jumper L2H1 HDI 120 (11), Trafic L2H2 DCI 90 (11), Boxer L2H2 HDI 120 (10), Master L1H1 DCI 100 (12), etc.

Départ de la vente à 14 h 30 sur notre site  
[www.burdigala-enchères.com](http://www.burdigala-enchères.com)  
 Tél. 06 61 30 96 66 / Tél. 05 56 58 19 19  
 9, rue Gaspard-Monge - ZI Pessac Bersot II - 33600 PESSAC

### Autres genres

#### UTILITAIRES

CITROËN NEMO 7 200 €



NEMO HDI 70 Fourgon Club Business 98350 kms, 2011.  
 CNG Auto Bayonne 06.09.75.31.88

#### NC



BURDIGALA ENCHÈRES - 9, rue Gaspard-Monge - ZI Pessac Bersot 2 - 33600 Pessac - tél 05 56 58 19 19  
 Mise à prix + photos sur [www.burdigala-enchères.com](http://www.burdigala-enchères.com)

### VEHICULES DE COLLECTION

1 000 €



rt. Achete cash toutes voitures de collection de plus de 30 ans, coupé ou cabriolet de préférence, voiture de course aussi moto scooter état indifférent, même en état d'entretien sur camion. Toutes distances. Tél. 06.45.34.23.59 Particulier

### Nautisme

#### DIVERS

FUN.YAK 350, marque Neveux, double coque polyéthylène, Long. 350 m, large 1.60 m, Prix 640 €. Tél. 05.74.69.58.14 Particulier

## Nos coups de cœur

### COUP DE CŒUR

**DASHQAI 17 990 € TTC**



1.2, DIG-T, 115 ch, Acenta GPS, 30/06/2014, 12 000 km. Garantie constructeur jusqu'à 06/2017.

PERICAUD AUTO MOBILES [www.percaud.com](http://www.percaud.com)  
 05 45 93 89 00

Plus de 40 véhicules utilitaires aux enchères publiques dont 20 Kangoo de la Poste et de l'EDF. Vendredi 28 août à 14 h 30 (visites de 9 h à 14 h 30)

BURDIGALA ENCHÈRES - 9, rue Gaspard-Monge - ZI Pessac Bersot 2 - 33600 Pessac - tél 05 56 58 19 19  
 Mise à prix + photos sur [www.burdigala-enchères.com](http://www.burdigala-enchères.com)

CITROËN 3 120 €



Citroën Jumpy II Fourgon diesel de 2006 avec 133500KM, contact pour plus d'informations: claude-remilly@bur.fr, et ok et distribution faite, 3120 € ferme, excellent état général, visible de suite, 054438234 Particulier

### Camping-car & Caravanes

#### VENTE

YPO CAMP CARABITA NC



Achat cash ou dépôt vente gratuit. Camping Car même gagés toutes marques  
 YPO CAMP CARABITA 05.56.06.52.17  
[www.carabita.fr](http://www.carabita.fr)

### LOISIREO BX-AGEN NC

#### Distributeur d'



LOCA-LOISIREO rachète tous types de campings-cars ou dépôt vente possible.  
 05.57.43.27.45  
[www.camping-car-33.com](http://www.camping-car-33.com)

#### MOBIHOME

MOBIHOME 4 490 €  
 Od choix à prix cassés. Visibles sur Messanges (40) : Sun Roller 760, Trigano Sympa 18, Sun Roller 560, O'Hara 784 3 ch, Rapid Home 80 TI 2ch, dégressif suivi quantité, av ou ss emplac. Tél 05 28 02 18.  
[www.monmobihome.com](http://www.monmobihome.com)

Passer une annonce dans votre quotidien c'est simple et efficace !  
[www.sudouest-annonces.com](http://www.sudouest-annonces.com) 05 35 31 27 27  
 0 h - 24 h (7j/7)

Professionnels de l'Automobile ou de l'immobilier, vous souhaitez faire paraître une annonce ? Choisissez la puissance des offres internet et Journal de votre quotidien et la réactivité d'une équipe spécialisée. Contactez le 05 35 31 27 27.

### Annonces administratives et judiciaires

### Préfecture des Deux-Sèvres

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saze-Vausais et de la commune de Mairie-Evescault, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Borex Energie Verte relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à Saze-Vausais et Mairie-Evescault, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> et le titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête restent déposés à la mairie de Saze-Vausais et à la mairie de Mairie-Evescault, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saze-Vausais, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (SAS Borex Energie Verte), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

M. Jean-Yves LUCAS, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

- lundi 17 août 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Saze-Vausais ;
- mercredi 26 août 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Mairie-Evescault ;
- samedi 5 septembre 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Saze-Vausais ;
- vendredi 11 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Mairie-Evescault ;
- vendredi 18 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Saze-Vausais.

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture, direction du développement local et des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêt d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, bureau de l'environnement, tél. 05 49 03 69 57, 05 49 03 69 58, à la mairie de Saze-Vausais et à la mairie de Mairie-Evescault pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Borex Energie Verte, 20, rue de la Vilette, immeuble Le Bonnal, 69328 Lyon Cedex 3.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques Publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires).

Nous rappelons à nos annonceurs que, conformément aux articles 1200, 1202, 1203 et 1222 du Code Civil, les rédacteurs d'actes, agissant en tant que mandataires, s'engagent à suppléer leur client défaillant.

### Marchés publics

### Mairie de Rouillac

#### APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur : Mairie de Rouillac, M. de la Mare, 16, place Thiers, BP 80020, 16170 Rouillac, tél. 05 45 95 51 41. Mail : [mairie@ville-rouillac.fr](mailto:mairie@ville-rouillac.fr)  
 L'avis implique un marché public.  
 Objet : Souscription des contrats d'assurances pour la commune de Rouillac (16170).  
 Marché de service.  
 Procédure : Procédure adaptée. Durée : 48 mois à compter de la notification du marché et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Classification CPV : Principale : 65515000. Services d'assurance dommages ou pertes. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 60 % : valeur technique de l'offre, 40 % : prix des prestations.  
 Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Date limite pour la réception des demandes de documents et pour l'accès aux documents : 1<sup>er</sup> octobre 2015, à 12 heures à la mairie. Indiqués marché services des assurances.  
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Le français. Unité monétaire utilisée : L'euro. Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Envoyé à la publication : Le 18 août 2015. Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur : <http://www.sudouest-marches-publics.com>

### Annonces légales et judiciaires

### LAVALLETTE AVOCATS CONSEILS

14, rue Lavallette - 16000 Angoulême - 05.45.30.40.50

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 août 2015, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée ROMANIN ET FILS.  
 Objet social: Acquisition, administration, vente, gestion par location de tous immeubles et biens Immobiliers.  
 Siège social: 113, rue de Paris, 16000 Angoulême.  
 Capital: 1000 euros.  
 Gérance: Xavier ROMANIN demeurant Résidence Ermitage, apt 51, 145, avenue de la Libération Charles-de-Gaulle, 33110 Le Bouscat.  
 Cessions de parts: Agrément des associés.  
 Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Angoulême.

Réagissez à l'actualité  
[www.charentelibre.fr](http://www.charentelibre.fr)

## EN KIOSQUE, EN LIGNE OU PAR ABONNEMENT, à chacun sa façon de vivre l'information !



Chaque matin, votre information locale et nationale.

Chaque samedi, retrouvez les programmes et l'actualité TV.

[www.charentelibre.fr](http://www.charentelibre.fr)  
 votre information en 1 clic !

Bien s'informer, c'est d'actualité.

Charente Libre

**GASCOGNE ENCHÈRES À ESCOURGE (40210)**

**JEUDI 27 AOÛT 2015 À 10 H 30 (Visites de 9 h à 10 h 30)**  
**POIDS LOURDS - BTP - AGRICOLE - FORESTIER - DIVERS**

(Provenance : contentieux, organismes financiers, administrations et à divers)

**POIDS LOURDS :** 3 Tracteurs DAF XF 105 450 (11) dont 1 accidenté, ISUZU P75 Euro 5 tri-benne + grue PFA023, 43 000 km (11), Citerne RENAULT Premium 250, 19, 14 000 litres (01), Portier MERCEDES B914R frigo 9,7 T (99), 3 RENAULT S120, S150 et S160 équipés raseciel (13 et 15 m), RENAULT 1500 4x4 grue (95), RENAULT G290 plateau + grue (90), Ramoneur SAMRO tailleur 14 m, 2 essieux, équipée chaudières amovibles (09), **VITICOLE :** Vendangeuse NEW HOLLAND VN 240 (vignes étroites), 5 200 heures (09), **AGRICOLE :** Moissonneuse-batteuse NEW HOLLAND CSX 7060 4x4 équipée bateur à maïs CAPELLO, 1 300 heures (10), Faucheuse CLASS Disco 3069 (13), **FORESTIER :** Abatteuse CASE 1008, chenilles, équipée tête LAKO 550, 4 WD 4 077 heures (69), **BTP :** Machine electromotrice BIANCHI Speedy IT 4000 pour distribution de béton (13), Pile CASE 689P sur pneus 4 RM 151 (90), Téléscopique MANITOU MRT 210 P rotatif (09), Téléscopique SAMBRON 30.16 (97), Mini pelle VOLVO EC25 (06), Mini pelle YUCHAI 15-8 (10) + divers matériel dont compresseurs, compresseur, groupe électrogène, plaques vibrantes, etc. Dévalueur FIAT 1,8 l gaz (99).

Détails et photos sur [www.gascogne-enchères.com](http://www.gascogne-enchères.com)

**GASCOGNE ENCHÈRES**  
RD n°44 Cap de Pin 40210 ESCOURGE (A63 SORTIE 15)  
Agences en France: T. 01 45 56 35 19 / 06 31 80 95 68  
M. Y. Fauriol - Commissaire-priseur habilité

**A Autres genres**

**CITROEN NEMO** 7 200 €

**NEMO HDI 70 Fourgon Club Business** 9350 kms, 2011.  
CNG Auto Bayonne 06.09.75.31.89

**Plus de 40 véhicules utilitaires aux enchères publiques dont 20 kampos de la Poste et de l'EDF. Vendredi 28 août à 14 h 30 (visites de 9 h à 14 h 30)**

**BURDIGALA ENCHÈRES** - 9, rue Gaspard Monge - ZI Pessac Bersot 2 - 33400 Pessac - tél 06 41 30 96 66 - Mise à prix + photos sur [www.burdigala-enchères.com](http://www.burdigala-enchères.com)

**CITROEN** 3 120 €

**Citroen Jump II Fourgon diesel de 2006 avec 133500KM, contact pour plus d'informations: claudie-remilhyp@isfr.fr, ct ok et distribution faite, 3120 € ferme, excellent état général, visite de suite, 0544338236 Particulier**

**FUN.YAK 350, marque Neveux, double coque polyéthylène, Long. 3,50 m, larg. 1,40 m. Prix 640 €. Tél. 06.74.68.58.14 Particulier**

**Camping-car**

**YPO CAMP CARABITA** NC

Achat cash ou dépôt vente gratuit. Camping Car même gagés toutes marques.  
**YPO CAMP CARABITA** 05.56.06.52.17  
[www.carabita.fr](http://www.carabita.fr)

**Nos coups de cœur**

**QASHQAI** 17 990 € TTC

**1,2 DIG-T, 115 ch, Acela GPS, 30/06/2014, 12 000 km. Garantie constructeur jusqu'à 06/2017.**

**COUP DE CŒUR**

**PERICAUD AUTOMOBILES, www.pericaud.com 09 49 90 39 80**

**Burdigala Enchères À PESSAC 33600**

**VENDEDI 28 AOÛT à 14 H 30 (visites de 9 h à 14 h 30)**

**GRAND CHOIX DE VÉHICULES TOUTES MARQUES**  
(tourisme, monospaces, breaks, 4x4, fourgonnettes, utilitaires 3,5 t)

**BMW :** X3 150 ch (05) 318 d (10), 118 d (10), Audi A4 140 (09), LEXUS 220 d pack (10), VOLVO : S60 F : 260 F (12), Polo TDI (11), PEUGEOT : 308 HDI, 203 HDI, 207 HDI, FORO : Fiesta (nv) TDCI, OPEL : Astra (nv) CDTI (11), MONOSPACES : 3008 HDI (12), C4 Picasso HDI (09), C3 Picasso HDI (13), S-Max TDCI 130 (07), C-Max TDCI (11).

**BREAK :** Golf 6 TDI SW (12), FIAT Croma JTD 200 (06), PEUGEOT 308 SW HDI, 207 SW HDI, RENAULT Megan Estafe CDI (11), CITROEN C5 Tourer HDI 160 (10), etc.

+ nombreux véhicules à petits prix dont 40 utilitaires légers de La Poste (Kangoo, Florio, Nemo, Jump) et de l'EDF (Kangoo, Clio, 206, Mégane, C3).

**UTILITAIRES 3,5 t :** MB Sprinter 316 CDI (11), Master DCI 150 caisse 20 m<sup>3</sup> (12), Iveco 35C18 chab cab benne (03), Jumper L2H1 HDI 120 (11), Trafic L2H2 DCI 90 (11), Boxer L3H2 HDI 120 (10), Master L1H1 DCI 100 (12), etc.

Détails + photos + mise à prix sur notre site [www.burdigala-enchères.com](http://www.burdigala-enchères.com)

Tél. 06 61 30 96 66 / Tél. 05 56 35 19 19

9, rue Gaspard-Monge - ZI Pessac Bersot II - 33600 PESSAC

**Passer une annonce dans votre quotidien c'est simple et efficace!**

[www.sudouest-annonces.com](http://www.sudouest-annonces.com) 05 35 31 27 27

**LOISIREO BX-AGEN**

**LOCA-LOISIRS** rachète tous types de campings-cars ou dépôt vente possible.  
05.57.43.27.45  
[www.camping-car-33.com](http://www.camping-car-33.com)

**MOBILHOME** 4 450 €  
Grand choix à prix cassés. Visibles sur Messanges (40) : Sun Roller 780, Trignano Sympa 18, Sun Roller 560, O'Hara 784 3 ch, Rapid Home 80 T 2ch, dégressif suivi quantité, avous ss emplacement. Tél 06 28 02 05 18. [www.monmobilhome.com](http://www.monmobilhome.com)

**SUD OUEST** Annonces légales et officielles

**Préfecture des Deux-Sèvres**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Sauze-Vaussais et de la commune de Mairie-Evescault, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Boralex Energie Verte relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à Sauze-Vaussais et Mairie-Evescault, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> et le titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête restent déposés à la mairie de Sauze-Vaussais et à la mairie de Mairie-Evescault, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Sauze-Vaussais, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (SAS Boralex Energie Verte), à l'adresse e-mail suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr).

M. Jean-Yves LUCAS, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Poitiers, se trouvera à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

lundi 17 août 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Sauze-Vaussais ;  
mardi 18 août 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Mairie-Evescault ;  
mercredi 26 août 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Sauze-Vaussais ;  
samedi 5 septembre 2015 de 9 h à 12 heures en mairie de Sauze-Vaussais ;  
vendredi 11 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Mairie-Evescault ;  
vendredi 18 septembre 2015 de 14 h à 17 heures en mairie de Sauze-Vaussais.

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal GUENIN Ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture, direction du développement local et des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, bureau de l'environnement, tél. 05 49 03 69 57, 05 49 08 69 58, à la mairie de Sauze-Vaussais et à la mairie de Mairie-Evescault pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Boralex Energie Verte, 20, rue de la Vilette, immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon Cedex 3.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques Publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires).

**Mairie de Rouillac**

**APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Acheteur : Mairie de Rouillac, M. la Maire, 16, place Thiers, BP 80020, 16170 Rouillac, tél. 05 45 96 51 41. Mail : [mairie@ville-rouillac.fr](mailto:mairie@ville-rouillac.fr)

L'avis implique un marché public.

Objet : Souscription des contrats d'assurances pour la commune de Rouillac (16170).

Marché de service.

Procédure : Procédure adaptée. Durée : 49 mois à compter de la notification du marché et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Classification CPV : Principale : 66510000. Services d'assurance dommages ou pertes. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. 60 % : valeur technique de l'offre. 40 % : prix des prestations.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels. Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 1<sup>er</sup> octobre 2015, à 12 heures à la mairie, indiquée marchés services des assurances. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Le français. Unité monétaire utilisée : l'euro. Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Envoi à la publication : Le 18 août 2015. Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur : <http://www.sudouest-marchespublics.com>

**NOUVEAU**

**SudOuest-marchespublics.com**

→ **Entreprises**  
Consultez les annonces de marchés publics et de l'Alertes 100% gratuites

→ **Collectivités & Administration**  
Publiez vos marchés, faites vos procédures, téléchargez les modèles.

**SUD OUEST**  
Unité du Groupe

**sudOuest-immo.com**

**Chaque mardi tout sur l'immobilier dans votre quotidien**

**SUD OUEST** Charente libre La République L'ECLAIR DJ

**légales et officielles**

Pour publier vos annonces dans La Nouvelle République, Centre Presse et autres titres

E-mail : [aof.poitiers@nr-communication.fr](mailto:aof.poitiers@nr-communication.fr)  
Tél. 02.47.60.62.22 - Fax : 02.47.60.62.93  
NR Communication  
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 1

**ANNONCES LÉGALES**

**Enquêtes publiques**

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES  
ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAUZE VAUSSAIS et de la commune de MAIRE L'EVESCAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précédemment l'objet de l'enquête, selon ce modèle (-SAS BORALEX ENERGIE VERTE-), à l'adresse e-mail suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr).

M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

lundi 17 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
mercredi 25 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
vendredi 11 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
vendredi 18 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.53, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, 20 rue de la Villette Immoable Le Bonnet 69328 LYON CEDEX 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications » - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

**Vie de société**

**SCI RÉAL**

Capital social : 110000 €  
22 avenue de la Libération 65000 POITIERS  
450 490 638 RCS Poitiers

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/08/2015, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/09/2015 le siège social qui était au 22 avenue de la Libération à POITIERS, à l'adresse suivante : 8 rue Charles BARRAT 19100 BRIVE LA GALLARDE.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.  
La société sera immatriculée au RCS de BRIVE LA GALLARDE et sera radiée de celui de POITIERS.  
Pour avis et mention, La gérante.

**Annonces judiciaires**

**Tribunal de grande instance de Poitiers**

**AVIS**

(R631-35, R628-20 et R621-8 du code de CCE)

Date : 3 août 2015. Jugement anéantissant le plan de redressement par voie de continuation pour une durée de 14 ans de : Alexandra METAIS, demeurant 10, route de Saint-Jean-de-Sarves - 66110 MAZEUIL.

Activité : culture de céréales et centre équestre.

Commissaire à l'exécution du plan : Maître Marie-Laëtitia CAPEL, 5 bis, rue des Chardonnerets, 66280 SAINT-BENOÎT-ERMITEAGE.

Extrait du jugement du tribunal de grande Instance de Poitiers du 3 août 2015.

**Passez votre petite annonce**  
Annonces

Centre Presse la Nouvelle République

**1 Rédigez votre annonce**

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Mot(s) supplémentaire(s)

Votre annonce paraît aussi sur internet. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

Immobilier Prix du bien : € Lieu du bien : Code postal :  
 Automobile Prix du bien : € Année : Kilométrage :

**2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce**

Forfait 20 mots. Réservez aux Particuliers. (Cochez les cases correspondant à votre annonce.)

	Parution dans le Journal et sur Internet*				Petits prix** Demandes d'emploi***	Prix				
	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.							
<b>Bonnes affaires, Emploi, rencontres</b>	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/>	6,50€	<input type="checkbox"/>	13€	<input type="checkbox"/>	26€	<input type="checkbox"/>	5€	€
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/>	13€	<input type="checkbox"/>	26€	<input type="checkbox"/>	52€	<input type="checkbox"/>	10€	€
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/>	16€	<input type="checkbox"/>	32€	<input type="checkbox"/>	64€	<input type="checkbox"/>	12€	€
	1 parution	<input type="checkbox"/>	5€			<input type="checkbox"/>	3€			€
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi									
<b>Auto, Moto Utilitaires</b>	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/>	10€	<input type="checkbox"/>	20€	<input type="checkbox"/>	38€			€
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/>	20€	<input type="checkbox"/>	40€	<input type="checkbox"/>	76€			€
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/>	28€	<input type="checkbox"/>	56€	<input type="checkbox"/>	96€			€
	1 parution	<input type="checkbox"/>	7€							€
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi									
<b>Immobilier Villégiature</b>	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/>	14€	<input type="checkbox"/>	26€	<input type="checkbox"/>	50€			€
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/>	28€	<input type="checkbox"/>	52€	<input type="checkbox"/>	99€			€
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/>	38€	<input type="checkbox"/>	72€	<input type="checkbox"/>	130€			€
	1 parution	<input type="checkbox"/>	10€							€
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi									

**SERVICE +** Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Mot(s) supplémentaire(s)	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)	Prix
Photo	x 0,45€	x 0,90€	x 1,50€	x 2€	€
Signe distinctif <input checked="" type="checkbox"/>					15€
Annonce en Gras					4,50€
Frais de domiciliation	(Obligatoire pour les annonces rencontres)				6,50€
					12€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement



Prix total de votre annonce ..... €

**3 Paiement et coordonnées** Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)

**Paiement par Chèque à l'ordre de : NR Communication**

**Paiement par Carte Bancaire**

Carte Bancaire : N°   
 Date d'expiration :  /  Cryptogramme

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Portable : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

**4 Adressez-nous votre annonce**

**Par courrier**  
 NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers  
 26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

**Par téléphone** auprès de nos conseillers  
**Tél. 0 825 333 888**  
 0,15 € TTC/min  
 Réservez aux particuliers à partir d'un poste fixe  
 Du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

**Dans notre boutique NR Communication**

**TOURS** - Accueil de La Nouvelle République,  
 232, avenue de Grammont - 37000 Tours

**POITIERS** - 86, avenue du 8-Mai-1945 - 86000 Poitiers

**CHATELLERAULT** - 6, boulevard Blossac - 86100 Châtellerauld

**CHATEAUROUX** - 25, rue Diderot - BP 119 - 36002 Châteauroux Cedex

**NIORT** - 10, place de la Comédie - BP 90350 - 79003 Niort Cedex

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre annonce, elles sont destinées à l'usage du groupe La Nouvelle République qui se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Le Journal des Annonces peut ne pas paraître en période estivale et lors des fêtes de fin d'année. Toutefois, les petites annonces sont publiées dans le Journal La Nouvelle République.

\* Parution Internet offerte (sur [www.lanouvellerepublique.fr](http://www.lanouvellerepublique.fr) selon l'offre [www.centrepresse.com](http://www.centrepresse.com) ou [www.centreauto.com](http://www.centreauto.com)).  
 \*\* Tarifs valables pour les demandes d'emploi et les Bonnes Affaires et dont la valeur du bien est estimée à 50 euros maximum et aux dons d'animax (selon la législation en vigueur) et d'équipement. Parution dans le Journal.  
 \*\*\* Emploi parution le lundi.



# légales et officielles

Pour publier vos annonces dans La Nouvelle République, Centre Presse et autres titres

E-mail : [aof.pottiers@nr-communication.fr](mailto:aof.pottiers@nr-communication.fr)  
Tél. 02.47.60.62.11 - Fax : 02.47.60.62.93  
NR Communication  
26, rue Alfred-de-Mussat - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 1

## ANNONCES LÉGALES

### Enquêtes publiques

### PREFECTURE DES DEUX-SEVRES ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAUZE VAUSSAIS et de la commune de MAIRE L'EVESCAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi qu'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« SAS BORALEX ENERGIE VERTE »), à l'adresse e-mail suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr).

M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

- lundi 17 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS
- mercredi 26 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT
- samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS
- vendredi 11 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT
- vendredi 18 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05 49 08 69 57 - 05 49 08 69 58, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, 20 rue de la Vilette Immeuble Le Bonnel 69328 LYON CEDEX 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

### Avis administratifs

### PREFECTURE DE LA VIENNE

Par arrêté préfectoral n° 2015-DRCLAJ/BUPPE-179 en date du 10 août 2015 est enregistré une installation de stockage de matériaux inertes exploités par la SAS CAIRÈRES DELA NOÏTE BOURBON aux lieux-dits « Haut de Treize » et « Haut de la Platte » sur la commune de POUJANCAY, activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé prescrivant les mesures techniques et les conditions d'exploitation de ces installations :

- à la mairie de POUJANCAY
- à la Préfecture de la Vienne, Direction des Relations avec les Collectivités Locales et des Affaires Juridiques - Bureau de l'Unité Publique et des Procédures Environnementales
- sur le site internet de la Préfecture (rubriques « politiques publiques - environnement, risques naturels et technologiques - enquête publique - installations classées »).

### PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

Par arrêté préfectoral du 6 août 2015, la SAS ENERGIE TIPER EOLIEN est autorisée à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes de THOUARS, LOUZY et SAINT LEGER DE MONTBRUN.

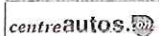
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui relève du Titre Ier du Livre V du Code de l'Environnement -

L'arrêté susvisé qui peut être consulté, soit en mairie de THOUARS, LOUZY ou SAINT LEGER DE MONTBRUN, soit à la Préfecture des Deux-Sèvres (Bureau de l'Environnement), soit sur le site internet de la Préfecture des Deux-Sèvres <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires ») définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

## Besoin de passer une annonce ?

## NE CHERCHEZ PLUS

## Rendez-vous dans vos quotidiens et sites internet



## Passez votre petite annonce

### Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Mot(s) supplémentaire(s)

_____
_____
_____
_____

Votre annonce paraît aussi sur internet. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

Immobilier Prix du bien : \_\_\_\_\_ € Lieu du bien \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Automobile Prix du bien : \_\_\_\_\_ € Année \_\_\_\_\_ Kilométrage \_\_\_\_\_

### Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Forfait 20 mots. Réservez aux Particuliers. (Cochez les cases correspondant à votre annonce.)

	Parution dans le Journal et sur internet*				Prix
	1 dépt.	3 dépts.	5 dépts.	Petits prix** Demandes d'emploi***	
<b>Bonnes affaires, Emploi, rencontres</b>	<input type="checkbox"/> 1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 6,50€	<input type="checkbox"/> 13€	<input type="checkbox"/> 26€	<input type="checkbox"/> 5€
	<input type="checkbox"/> 3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 13€	<input type="checkbox"/> 26€	<input type="checkbox"/> 52€	<input type="checkbox"/> 10€
	<input type="checkbox"/> 4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 16€	<input type="checkbox"/> 32€	<input type="checkbox"/> 64€	<input type="checkbox"/> 12€
	<input type="checkbox"/> 1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> 5€			<input type="checkbox"/> 3€
<b>Auto, Moto Utilitaires</b>	<input type="checkbox"/> 1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 10€	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 38€	€
	<input type="checkbox"/> 3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 40€	<input type="checkbox"/> 76€	€
	<input type="checkbox"/> 4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 28€	<input type="checkbox"/> 56€	<input type="checkbox"/> 96€	€
	<input type="checkbox"/> 1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> 7€			€
<b>Immobilier Villégiature</b>	<input type="checkbox"/> 1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 14€	<input type="checkbox"/> 26€	<input type="checkbox"/> 50€	€
	<input type="checkbox"/> 3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 28€	<input type="checkbox"/> 52€	<input type="checkbox"/> 99€	€
	<input type="checkbox"/> 4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 38€	<input type="checkbox"/> 72€	<input type="checkbox"/> 130€	€
	<input type="checkbox"/> 1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> 10€			€

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Mot(s) supplémentaire(s)	1 parution (induite)	3 semaines (induite)	4 semaines (induite)	Prix
Photo	<input type="checkbox"/> 15€			€
Signe distinctif <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 4,50€		€
Annonce en Gras		<input type="checkbox"/> 6,50€		€
Frais de domiciliation	<small>(Obligatoire pour les annonces recourtes)</small>			<input type="checkbox"/> 12€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement

Indre-et-Loire  Loir-et-Cher   
Deux-Sèvres  Indre   
Vienne

Prix total de votre annonce \_\_\_\_\_ €

### Paiement et coordonnées Obligatoires et confidentiels (ne figurent pas dans l'annonce)

**Paiement par Chèque à l'ordre de : NR Communication**  
**Paiement par Carte Bancaire**

Carte Bancaire : N° \_\_\_\_\_  
Date d'expiration : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Cryptogramme \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Adressez-nous votre annonce

**Par courrier**  
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers  
26, rue Alfred-de-Mussat - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

**Par téléphone auprès de nos conseillers**  
**Tél. 0 825 333 888**  
0,15 € TTC/mn  
Réservez aux particuliers à partir d'un poste fixe  
Du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

**Dans notre boutique NR Communication**  
TOURS - Accueil de La Nouvelle République  
232, avenue de Grammont - 37000 Tours  
POITIERS - 86, avenue du 8-Mai-1945 - 86000 Poitiers  
CHATELLERAULT - 6, boulevard Blossac - 86100 Châtellerault  
CHATEAURoux - 25, rue Didrot - BP 119 - 36002 Châteauroux Cedex  
NIORT - 10, place de la Cornélie - BP 90350 - 79003 Niort Cedex

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre annonce, elles sont destinées à l'usage du groupe La Nouvelle République qui se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Le Journal des Annonces peut ne pas paraître en période estivale et lors des fêtes de fin d'année. Toutefois, les petites annonces sont publiées dans le Journal La Nouvelle République.

\* Parution Internet offerte sur [www.annoncespubliques.fr](http://www.annoncespubliques.fr) à partir du 15/08/2015.  
\*\* Tarifs adaptés pour les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi de la veille de leur mise en ligne et destinés à ceux qui cherchent à trouver un emploi.  
\*\*\* Exploit parution le mardi.





# Information

Pour nous joindre, un seul numéro :  
0 820 200 212 (0,12€/mn),  
media-emploi@precom.fr

## → Métiers de la fonction publique

istère

veloppement,  
professionnels de la  
ns de proximité.

né et bon négoc-  
ion en RHD.

sovefrans.fr

tre filiale

MERCIAL  
Ouest

z totalement  
il (prospection  
PME/PMI,  
tiques et  
accroître de  
e région.

de expérience  
et de services  
différence.  
nalisme et  
er la confiance  
clients.

inique de haut  
(fixe + varia-

lle en précisant

he (H/F)

V et lettre de

SAS AZEDIS  
is-Pompidou  
J-Gontier

n client

(H/F)

lu magasin,  
raçes et de la

tir la démarque

is commerciales et

és, proposer de

management et

es aptitudes à la

**Cerema** Le Cerema recrute par concours externe (h/f)

**1 OUVRIER DES PARCS ET ATELIERS (OPA)  
TECHNICIEN NIVEAU 2  
Chargé d'études au pôle radionavigation**

Localisation du poste : Direction technique Eau Mer et Fleuves - site de Brest-Plouzané.  
Conditions d'inscription au concours : être âgé de 18 ans au moins et de 39 ans au plus à la date des épreuves écrites. Être titulaire d'un CAP ou équivalent ou tout autre diplôme supérieur.  
Niveau de connaissance souhaité : BTS ou DUT dans les domaines génie électrique et informatique industrielle ou mesures physiques option techniques instrumentales.  
Le permis de conduire (catégorie B) est exigé.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 22 septembre 2015.

Vous pouvez obtenir tous renseignements complémentaires ainsi que le dossier d'inscription  
- par téléchargement sur les sites suivants :  
<http://www.cerema.fr> ou [www.eau-mer-fleuves.cerema.fr](http://www.eau-mer-fleuves.cerema.fr)  
- par courrier à l'adresse suivante : [bih.sg@cerema.fr](mailto:bih.sg@cerema.fr) ou [cerema@cerema.fr](mailto:cerema@cerema.fr)  
- sur demande écrite envoyée à l'adresse suivante :

**Cerema - Direction Technique Eau Mer et Fleuves - SG/BRH /concours OPA**  
134, rue de Beauvais - CS 40039 - 40280 Margny-lès-Compiègne  
Renseignements téléphoniques : 03 44 92 60 28 ou 03 44 92 60 00

**courrierdelouest-emploi.com**  
Le plus grand nombre d'offres d'emplois en région

**Distribution, magasin**  
Bouchers, charcutiers

reoh. H/F pour 92 et Paris 17ème,  
Bouchers, possibilité logement, CDD  
Tél:06 07 97 52 41

# formation

**ESRA BRETAGNE**

**FORMATION(S) PROPOSÉE(S)**  
Technicien(ne) audiovisuel.  
Spécialisations : reportage vidéo, multi-caméras direct HD, radio, studio d'enregistrement, sonorisation.  
Durée de la Formation : 1 071 heures dont 672 heures en centre et 399 heures de stage en entreprise.  
Dates de Formation : 2 novembre 2015 au 21 Juin 2016.

**ADMISSION - RECRUTEMENT**  
Admission : niveau Bac / Expérience dans l'Audiovisuel  
Recrutement : test et entretiens les 27, 28, 31 août - 1, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 17, 18 septembre.  
Inscription : immédiate  
Possibilité de conventionnement par le Conseil Régional de Bretagne

**INFOS COMPLÉMENTAIRES**  
Titre RNCP délivré :  
Technicien Audiovisuel  
niveau III JO du 07/09/11  
Code NSF 323W

**ESRA BRETAGNE**  
1, rue Xavier-Grall - 35 700 RENNES  
Tél. 02 99 36 64 64

**BRETAGNE ESRA**  
[www.esra.edu](http://www.esra.edu)  
[rennes@esra.edu](mailto:rennes@esra.edu)

**Audiovisuel**

**Le CFP "LES ABEILLES" de FONTENAY LE COMTE (85)**  
vous propose ses formations :

**PREPARATION AUX CONCOURS :**  
**SOCIAUX, INFIRMIERS, AIDES-SOIGNANTS, AUX. PUERICULTURES,**  
à partir du 07/09/2015  
**PARAMÉDICAUX (Kiné, Ergo, Manip Radio...)**  
à partir du 21/09/2015  
**CAP MENUISIER INSTALLATEUR**  
du 28/09/2015 au 03/06/2016

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) :  
déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014, 4,10 € HT la ligne, ce qui correspond à 1,73 € HT le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 29 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement insérées en ligne dans le cas de données numériques, [www.actu.legales.fr](http://www.actu.legales.fr).

## Avis administratifs

Préfecture des DEUX-SEVRES

**ENQUÊTE PUBLIQUE  
2E AVIS**

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Sauzé-Vaussais et de la commune de Mairé-L'Évescault, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Boralex Energie Verte relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à Sauzé-Vaussais et Mairé-L'Évescault, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er et du titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R.512-2 à R.512-10 du Code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Sauzé-Vaussais et à la mairie de Mairé-L'Évescault, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Sauzé-Vaussais, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (SAS Boralex Energie Verte) - à l'adresse e-mail suivante : [prefcontact-enquetespubliques@deuxsevres.gouv.fr](mailto:prefcontact-enquetespubliques@deuxsevres.gouv.fr)

M. Jean-Yves Lucas, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

- lundi 17 août 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Sauzé-Vaussais,
- mercredi 26 août 2015, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Mairé-L'Évescault,
- samedi 5 septembre 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Sauzé-Vaussais,
- vendredi 11 septembre 2015, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Mairé-L'Évescault,
- vendredi 18 septembre 2015, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Sauzé-Vaussais.

En cas d'empêchement de M. Lucas, M. Pascal Ouenin Ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture, Direction du développement local et des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h 00 à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, bureau de l'environnement, 05 49 08 69 57, 05 49 08 69 58, à la mairie de Sauzé-Vaussais et à la mairie de Mairé-L'Évescault pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Boralex Energie Verte, 20, rue de la Vilette, Immeuble Le Bonnel, 69328 Lyon cedex 3.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.deuxsevres.gouv.fr> (rubriques « publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

## AVIS

Par arrêté préfectoral du 6 août 2015, la SAS Énergie Tiper Eolien est autorisée à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes de Thouars, Louzy et Saint-Léger-de-Montbrun. L'installation classée pour la protection de l'environnement qui relève du titre Ier du livre V du Code de l'environnement. L'arrêté susvisé qui peut être consulté, s'inscrit en mairie de Thouars, Louzy ou Saint-Léger-de-Montbrun, soit à la préfecture des Deux-Sèvres (bureau de l'environnement), soit sur le site internet de la préfecture des Deux-Sèvres <http://www.deuxsevres.gouv.fr> (rubriques « publications, annonces et avis, enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »), définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

## Le fonds de commerce

Evaluation  
L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.

1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente. Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments à priori disparates. Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.

2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit. Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers. En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel. Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.

En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formaliste qu'il importe de respecter scrupuleusement. Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.

## Les ventes judiciaires immobilières Pourquoi ?

**légales et officielles**

Pour publier vos annonces dans La Nouvelle République et autres titres  
E-mail : [aof.niort@nr-communication.fr](mailto:aof.niort@nr-communication.fr)  
Tél. 02.47.60.62.10 - Fax : 02.47.60.62.93  
NR Communication  
26 rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 3

**ANNONCES LÉGALES**

**Enquêtes publiques**

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES  
ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2015, une enquête publique est ouverte du 17 août au 18 septembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAUZE VAUSSAIS et de la commune de MAIRE L'EVESCAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT, du 17 août au 18 septembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Ces-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAUZE VAUSSAIS, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (-SAS BORALEX ENERGIE VERTE-), à l'adresse e-mail suivante: [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr).

M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

lundi 17 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
mercredi 26 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS  
vendredi 11 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de MAIRE L'EVESCAULT  
vendredi 18 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAUZE VAUSSAIS

En cas d'empêchement de M. LUCAS, M. Pascal CUENIN Ingénieur environnement et sécurité le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58, à la mairie de SAUZE VAUSSAIS et à la mairie de MAIRE L'EVESCAULT pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, 20 rue de la Vilette Immeuble Le Bonnel 69328 LYON CEDEX 03.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques - publications - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires -).

**Vie de sociétés**



**SA.F.E.R. Poitou Charentes**

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmna de LARGEASSE: 2 ha 85 a 02 ca AM-6-210-213(1)-215(4)-217 (5)-259(3) (sans bâtiment)

Document d'urbanisme : La commune de LARGEASSE est dotée d'une carte communale.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/09/2015 en précisant leurs coordonnées téléphoniques à la Safer Poitou-Charentes, 347, avenue de Limoges CS 66840 79000 NIORT Cedex 026, Tél: 05 49 77 32 89 ou tous renseignements complémentaires pourront être obtenus

**Avis administratifs**

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES**

Par arrêté préfectoral du 6 août 2015, la SAS ENERGIE TIPER EOLIEN est autorisée à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes de THOUARS, LOUZY et SAINT LEGER DE MONTBRUN.

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui relève du Titre Ier du Livre V du Code de l'Environnement -

L'arrêté susvisé qui peut être consulté, soit en mairie de THOUARS, LOUZY ou SAINT LEGER DE MONTBRUN, soit à la Préfecture des Deux-Sèvres (Bureau de l'Environnement), soit sur le site Internet de la Préfecture des Deux-Sèvres <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques - publications - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires -), définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Publications d'annonces  
Officielles & Légales  
toutes presses habilitées

**Gagnez du temps !**

Vos contacts  
(pour NR, Centre Presse ou tout autre support)



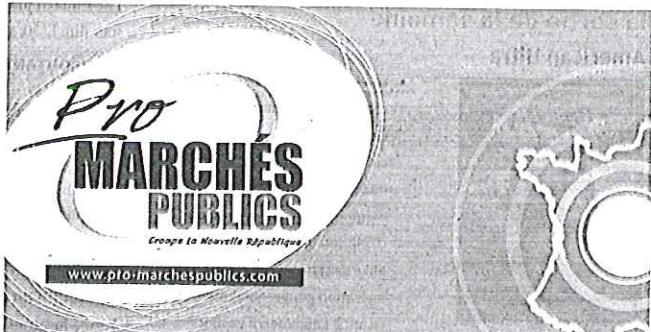
**Indre et Loire**  
aof.tours@nr-communication.fr  
Tel : 02 47 60 62 60

**Loir et Cher**  
aof.blois@nr-communication.fr  
Tel : 02 47 60 62 10

**Indre**  
aof.chateauroux@nr-communication.fr  
Tel : 02 47 60 62 79

**Vienna**  
aof.poitiers@nr-communication.fr  
Tel : 02 47 60 62 79

**Deux-Sèvres**  
aof.niort@nr-communication.fr  
Tel : 02 47 60 62 10



**Entreprises,  
artisans,  
PME, PMI...**

**GAGNEZ EN  
PERFORMANCE...**

**ne passez pas à côté  
d'un appel d'offres !**

Inscrivez-vous gratuitement  
à l'alerte mail sur le  
site internet du  
groupe La Nouvelle République :

[www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

Consultation gratuite des  
marchés publics et privés  
locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos  
critères de choix



la Nouvelle  
République

Membre du groupe  
francemarchés.com  
Le plus grand marché public de France.  
[www.francemarchés.com](http://www.francemarchés.com)

Centre Presse

Plateforme de dématérialisation  
des marchés publics :  
[www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)



Assistance juridique marchés publics

Tél. 0 825 802 147

officielles@nr-communication.fr

Plateforme d'annonces légales  
[www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)

nr-legales.com  
Groupe La Nouvelle République

**S.C.P. MARCHAND – LAFON-DESMOULINS**

**Huissiers de Justice Associés**

156, AVENUE DE PARIS - CS 88651

79026 NIORT

MAIL : jmk79@orange.fr

Tél 05.49.28.39.00

Fax 05.49.28.34.39

**PREMIERE  
EXPEDITION**



## **PROCES-VERBAL DE CONSTAT AFFICHAGE D'ENQUETES PUBLIQUES**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE TRENTE ET UN JUILLET**

**A LA REQUETE DE :**

**SAS BORALEX OPERATIONS ET DEVELOPPEMENT , inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 296 560 dont le siège social est sis 20 RUE DE LA VILLETTE 69003 LYON** poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Par arrêté préfectoral du 08 juillet 2015, une enquête public est ouverte du 17 Août au 18 septembre 2015, sur le territoire de la commune de SAUZE VAUSSAIS et de la commune de MAIRE L'EVESCAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société requérante relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison à SAUZE VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT.

Que conformément à la législation, il me requiert afin de procéder aux constatations de l'affichage de six panneaux d'enquêtes publiques sur les communes de SAUZE-VAUSSAIS et MAIRE L'EVESCAULT ainsi que l'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête dans les mairies de SAUZE-VAUSSAIS et MAIRE L' EVESCAULT.

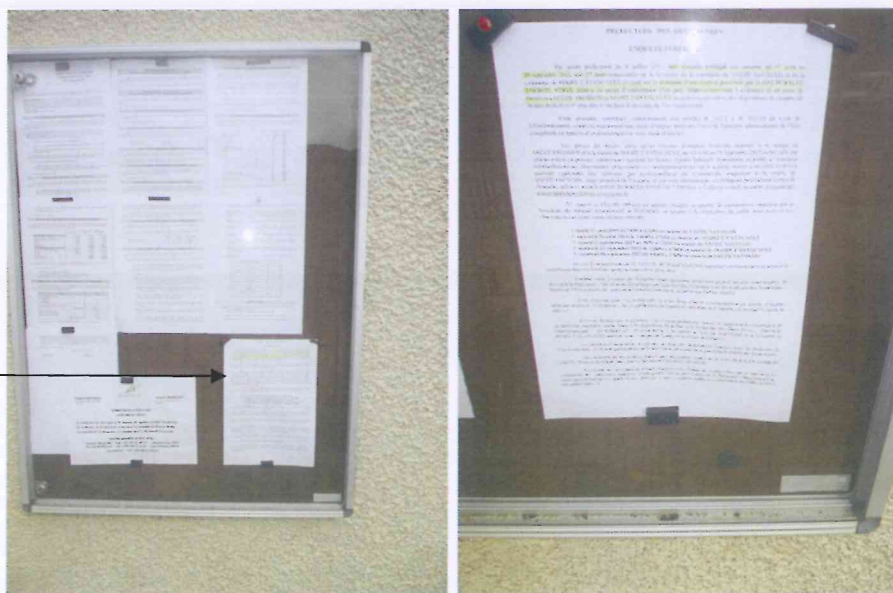
*Déférant à cette réquisition,*

Je, **Karine LAFON**, Huissier de Justice Associé de la **Société Civile Professionnelle, Emmanuel MARCHAND, Karine LAFON, Gilles DESMOULINS** Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, dont le siège est à NIORT, AVENUE DE PARIS, N°156, soussigné,

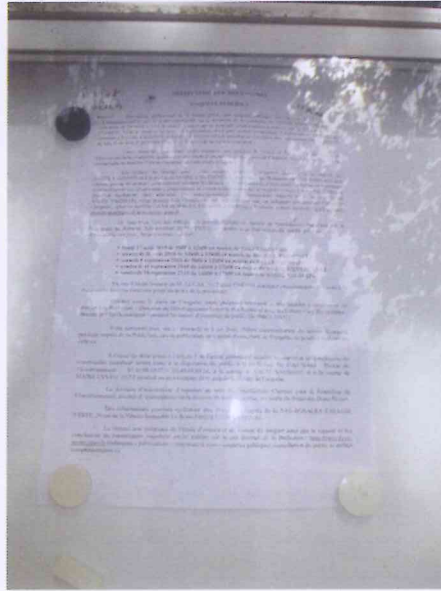
*Certifie,*

M'être transporté ce jour, **Commune de SAUZE VAUSSAIS** où là étant, j'ai effectué les constatations suivantes :

Je me suis présentée à la **Mairie de SAUZE-VAUSSAIS**, où là étant j'ai constaté que l'avis d'ouverture d'enquête était affiché sur le tableau sis sur la façade de la mairie.



Je me suis ensuite transportée, en **Mairie de MAIRE L'EVESCAULT**, où là étant j'ai constaté que l'avis d'ouverture d'enquête était affiché sur le tableau sis devant ladite mairie



Je me suis ensuite transportée sur site afin de dresser constat de l'affichage d'avis d'enquête selon plan joint



1 -



2-



3-



4-



5-



6-

## **ET CE JOUR LE VINGT SEPT AOUT DEUX MILLE QUINZE**

Procédant en continuité du Procès-Verbal de constat dressé le **TRENTE ET UN JUILLET DEUX MILLE QUINZE.**

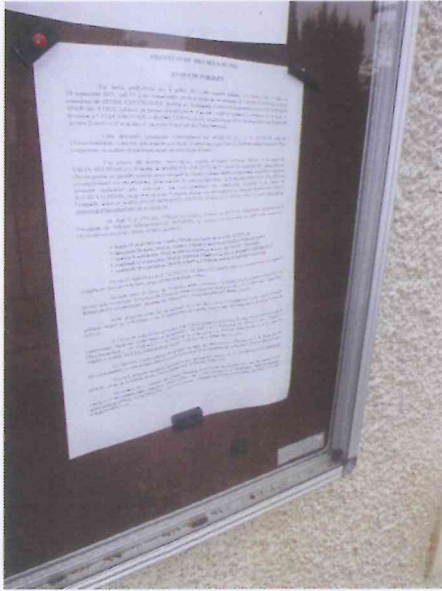
Je, **Karine LAFON**, Huissier de Justice Associé de la **Société Civile Professionnelle, Emmanuel MARCHAND, Karine LAFON, Gilles DESMOULINS** Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, dont le siège est à NIORT, AVENUE DE PARIS, N°156, soussignée,

*Certifie,*

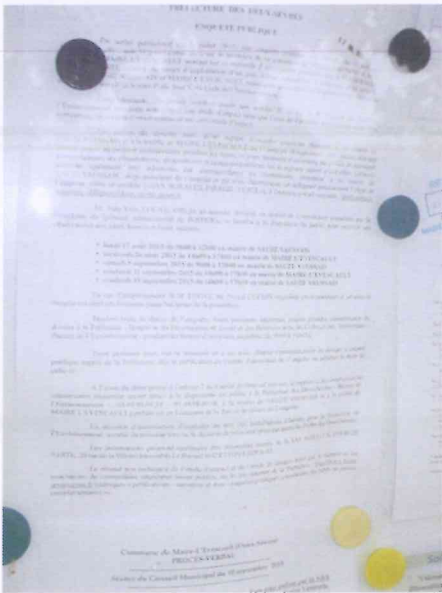
M'être transporté ce jour, **Commune de SAUZE-VAUSSAIS et Commune de MAIRE-L'EVESCAULT** où là étant, j'ai effectué les constatations suivantes :

Les avis d'ouverture d'enquête sont bien affichés en Mairie de SAUZE VAUSSAIS et en Mairie de MAIRE L'EVESCAULT.





Mairie de SAUZE VAUSSAIS



Mairie de MAIRE L'EVESCAULT

Les avis d'enquêtes publiques sont affichés aux même lieux et places que ceux constatés le 31 Juillet 2015.



1 -



2 -

3 -



4 -



5 -



6 -



## ET CE JOUR LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE

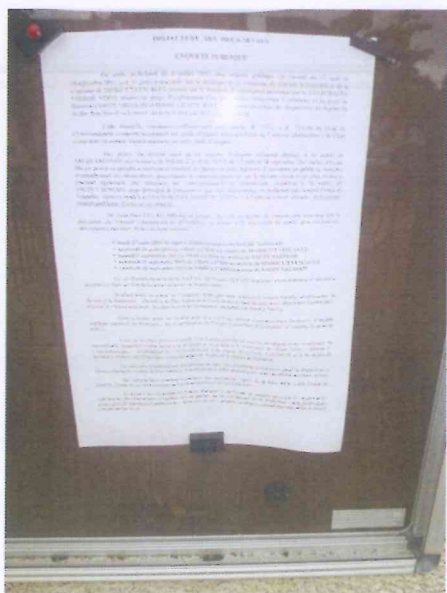
Procédant en continuité du Procès-Verbal de constat dressé le 31 Juillet 2015 et celui dressé le 27 Août 2015.

Je, **Karine LAFON**, Huissier de Justice Associé de la **Société Civile Professionnelle, Emmanuel MARCHAND, Karine LAFON, Gilles DESMOULINS** Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, dont le siège est à NIORT, AVENUE DE PARIS, N°156, soussignée,

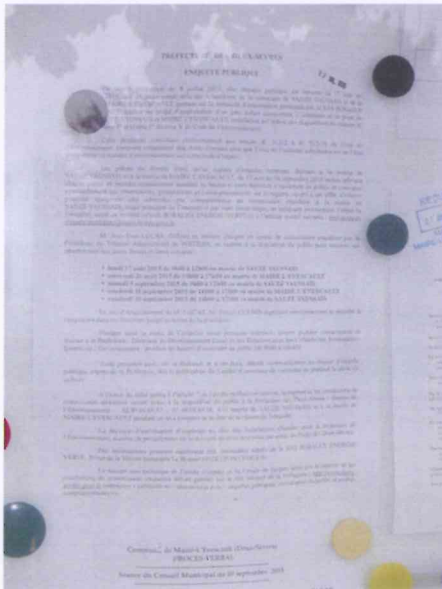
*Certifie ,*

M'être transporté ce jour, **Commune de SAUZE-VAUSSAIS et Commune de MAIRE-L'EVESCAULT** où la étant , j'ai effectué les constatations suivantes :

Les avis d'ouverture d'enquête sont bien affichés en Mairie de SAUZE VAUSSAIS et en Mairie de MAIRE LEVESCAULT.



Mairie de SAUZE  
VAUSSAIS



Mairie de MAIRE L'EVESCAULT

Les avis d'enquêtes publiques sont affichés aux même lieux et places que ceux constatés le 31 Juillet 2015 et le 27 Août 2015.

1-





2 -



3 -



4 -



5 -








7 -

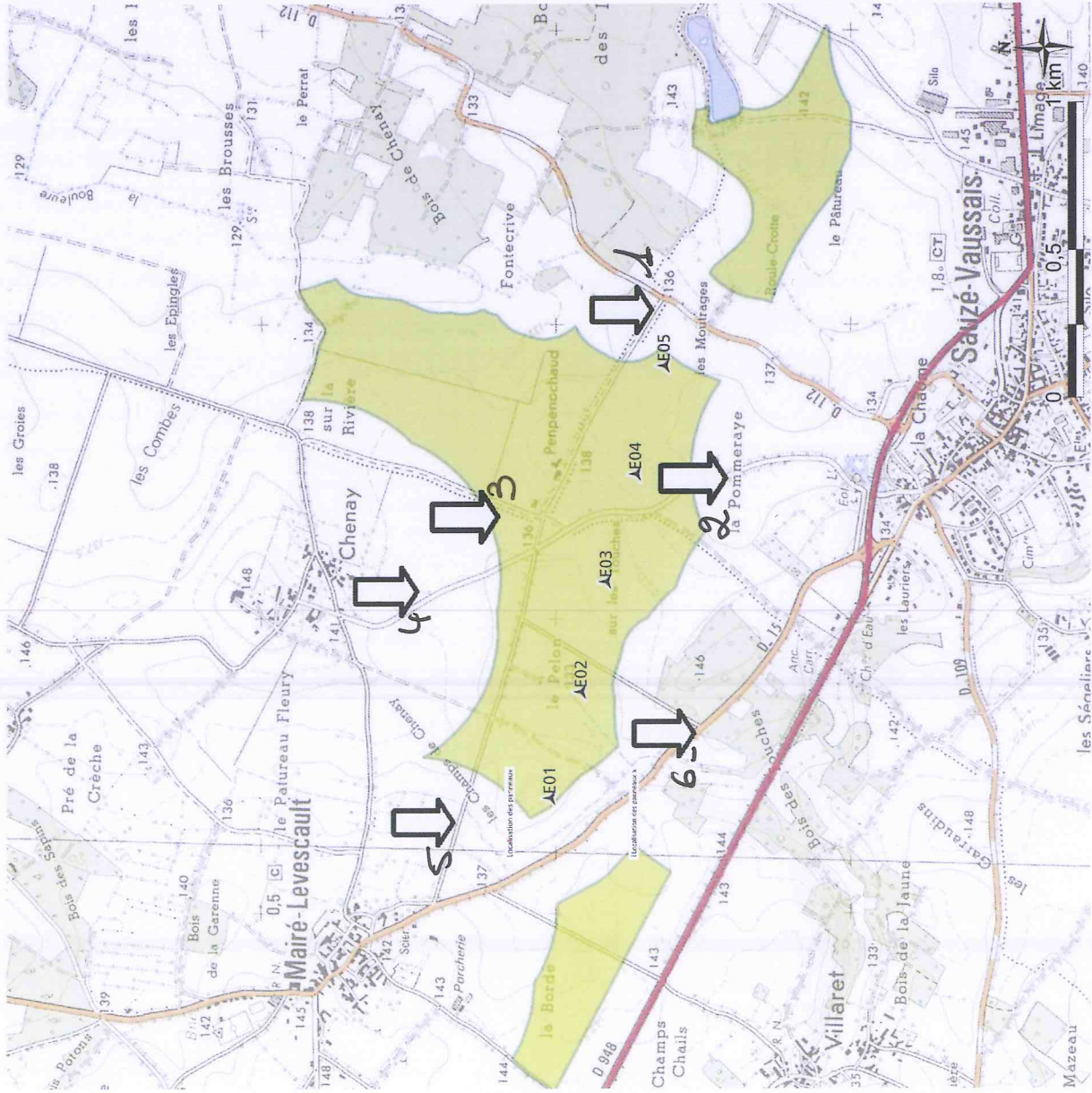
En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

**K.LAFON**

### 3.3 Implantation finale (Carte 31)

Le choix de l'implantation finale correspond donc à la variante 3, qui satisfait au mieux les différentes contraintes, y compris au niveau de l'occupation du sol et de l'utilisation du sol.

-  **Projet**
-  zone d'implantation possible
-  implantation finale



Carte 31 Implantation finale  
Sources : ©IGN Scan 1000©, EGPF

## Le journal de L'ÉOLIEN

MAI 2015  
N° 1

Projet éolien

LE PELON

### ÉDITO

Des moulins à vent, répandus en Europe vers le XII<sup>e</sup> siècle et qui transformaient déjà l'énergie cinétique du vent en un mouvement rotatif, aux éoliennes que l'on croise depuis une dizaine d'années sur notre territoire, l'homme a su très tôt domestiquer l'énergie du vent pour ses besoins.

Aujourd'hui, l'énergie du vent est devenue un véritable enjeu pour assurer à la fois une meilleure indépendance énergétique à la France, une alternative aux ressources fossiles, une diversification indispensable de nos sources d'énergies, tout en limitant nos émissions de CO<sub>2</sub>. Cette diversification permet aussi de faire face à la croissance de nos besoins et elle doit s'accompagner d'une limitation de notre consommation au quotidien.

À travers le Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée dans le défi de l'éolien. Le chemin est encore long pour atteindre les objectifs et Boralex s'y emploie depuis de nombreuses années. Le projet éolien du Pelon a été initié en 2008. Ces 7 années de développement ont permis d'aboutir à une implantation raisonnée et concertée de 5 éoliennes sur les communes de Mairé-L'Évescault et de Sauzé-Vaussais.

En accord avec les élus locaux, le Journal de l'Éolien est issu d'une démarche volontaire de la part de Boralex qui souhaite communiquer et être au plus près des populations locales. Ce journal vous renseignera sur le projet éolien. Il évoquera l'avancée de l'éolien en France, vous donnera des données sur les énergies renouvelables et le développement durable.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.



**Nous mettons toute notre énergie  
dans le RENEUVELABLE.**

Photomontage  
du projet du Pelon  
vu depuis la RD948

# BORALEX

créatrice d'énergie

## BORALEX EN BREF

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. Employant environ 250 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. À l'heure actuelle, la Société exploite au Canada, en France et aux États-Unis une base d'actifs de plus de 1 140 MW de laquelle environ 970 MW sous son contrôle. De plus, Boralex développe, seule ou avec des partenaires, plusieurs projets énergétiques dont plus de 140 MW seront mis en service d'ici la fin de 2017.

Premier producteur indépendant éolien terrestre de France, Boralex compte une centaine de collaborateurs répartis dans des agences implantées partout sur les territoires, au plus près de ces parcs de production - Lille (59), Blendecques (62), Marseille (13), Avignonet-Lauragais (31) et Chaspuzac (43), Lyon (69), Troyes (10) et Rennes (35). Boralex opère près de 500 MW répartis dans près de 30 sites. Boralex exploite également un parc solaire (4,5 MW) et une centrale de cogénération (14 MW).

ACTUALITÉ

### Mars 2015 -

Mise en service du parc éolien Comes de l'Arce dans l'Aube (10). Les 5 éoliennes complètent le parc éolien de Vallée de l'Arce, lui-même composé de 15 machines.

Mise en service du parc éolien Saint François. Les 8 éoliennes implantées dans le département de la Somme disposent d'une capacité installée de plus de 22 MW.

### Décembre 2014 -

Boralex a annoncé l'acquisition de la société Enel Green Power France, le 18 décembre dernier. Cette acquisition permet à Boralex de devenir le **premier producteur indépendant d'énergie éolienne terrestre en France.**

## PARTENARIAT EXCLUSIF AVEC LE WWF FRANCE

Notre approche en matière de développement durable laisse une place importante à la prise en compte de l'environnement et au respect des sociétés qui composent les espaces sur lesquels nous développons et exploitons nos parcs. À ce titre Boralex a conclu en 2011 un partenariat unique avec le WWF France, organisation indépendante de protection de l'environnement. L'implantation de nos projets éoliens sur un territoire et la sensibilisation aux énergies renouvelables font partie intégrante du domaine de collaboration Boralex/WWF France.

De plus, Boralex s'est engagée auprès du WWF France à faire évoluer ses propres pratiques environnementales en mettant en place une démarche de réduction de ses impacts. Boralex et le WWF France se sont engagés réciproquement à mettre en œuvre des actions communes visant au développement des énergies renouvelables dans le respect de l'environnement.

Ce partenariat fixe un haut niveau d'exigence dans la prise en compte des enjeux environnementaux pour le développement et la réalisation de nos projets éoliens et solaires.



## HISTORIQUE DU PROJET

**2008 - 2009** : Présentations aux conseils municipaux. **Délibérations** en faveur du projet. Validation de la faisabilité du projet ;

**2010 - 2011** : **Création d'une Zone de Développement Éolien** (ZDE) par arrêté préfectoral. Présentation des résultats des études aux conseils municipaux et passage en comité technique éolien départemental ;

**2012** : Lancement d'un **comité de suivi**. Finalisation des études, présentations aux conseils municipaux et 2ème passage en comité technique éolien. **Journée d'information** et de **concertation** avec les riverains. Mise en place d'un **Schéma Régional Éolien** (SRE) dans le cadre du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Poitou-Charentes ;

**2013** : Finalisation de l'implantation des éoliennes. Présentation du projet d'implantation au comité de suivi, aux conseils municipaux et **nouvelle journée d'information** aux riverains. Délibérations et dépôt en préfecture des dossiers de demande d'autorisation (permis de construire et autorisation d'exploiter au titre ICPE).

**2014** : 3ème Réunion du comité de suivi. **Communication** aux riverains d'une plaquette explicative de 4 pages sur le projet.



Parc éolien de  
Coulonges-Thouarsais (79)

## POURQUOI DES ÉOLIENNES DANS LE PAYS MELLOIS ?

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, d'indépendance et de transition énergétique, la Région Poitou-Charentes a orienté son action depuis 2004 vers la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable, avec pour objectif d'ici 2020 de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale d'énergie finale (26%).

Le développement de l'éolien constitue l'une des solutions et offre de nombreux avantages<sup>1</sup>:

- Production d'électricité **propre** et **produite localement**
- Source **d'énergie prévisible et intégrable** dans le réseau électrique
- **Compétitivité** croissante
- Favorisation du **développement économique local**

<sup>1</sup>Source ADEME - Fiche production éolienne d'électricité - novembre 2013

Conscients de ces atouts, le Pays Mellois et la communauté de communes du Cœur de Poitou ont décidé d'initier une démarche globale d'aménagement de l'éolien, qui s'est concrétisée par la définition de secteurs potentiels dont le site du Pelon.

**Enfin, en février 2015, le Pays Mellois a reçu la distinction « territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le ministère de l'écologie.**

## GÉNÉRALITÉS SUR L'ÉOLIEN EN FRANCE

À l'horizon 2020, 23 % du bouquet énergétique français devra provenir des énergies renouvelables (engagement du Grenelle de l'Environnement - 2007). Parmi ces énergies renouvelables, l'énergie éolienne est, avec l'hydroélectricité, celle qui apportera la contribution la plus significative à cet objectif avec un parc visé de 25 000 MW et qui devrait permettre d'éviter l'émission par le secteur énergétique de 16 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an et d'assurer une diversification des sources d'énergie en France.

Le Grenelle II (2007) a introduit l'obligation, pour tout projet éolien, d'implanter les éoliennes à une **distance minimale de 500 mètres des zones destinées à l'habitation**.

Les différents enjeux du projet (**environnement, paysage, acoustique, milieu humain**) sont scrupuleusement étudiés et soumis à l'approbation des autorités compétentes (DREAL, Préfecture, DDT). Tout dépôt de demande de permis de construire s'accompagne d'une **enquête publique** où la population peut apporter ses observations.

La réglementation ICPE, votée en août 2011 et régissant les éoliennes, apporte une garantie que le **démantèlement du parc** sera réalisé à sa cessation définitive; les **garanties financières** étant provisionnées dès le début du projet (50 000 € par éolienne) par le porteur de projet.

*DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*

*DDT : Direction départementale des territoires*

*ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement*

# BORALEX

**BORALEX S.A.S.**

Parc Edonia - 1, rue de la Terre Adélie, Bât. P  
35760 ST GREGOIRE

Publication : © Boralex SAS  
Imprimé sur du papier 100 % recyclé

   @BoralexInc

[www.boralex.com](http://www.boralex.com)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Fin 2014, la **France** comptabilisait **9 285 MW\*** de puissance éolienne installée, contre **39 165 MW** en Allemagne et **22 987 MW** en Espagne

\*Source : GWEC - Global Wind Energy Council, février 2015

La **France** est dotée de la **deuxième ressource en vent** d'Europe, avec

3 régimes de vent

(Atlantique, Méditerranéen et Continental) permettant une meilleure régularité de la production éolienne.



# LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET ÉOLIEN

**Équipement** : 5 éoliennes de 2 à 2,3 MW chacune

**Hauteur du mât (moyeu)** : 95 à 105 mètres

**Longueur d'une pale** : 44 à 54 mètres

**Hauteur totale** : 146 à 150 mètres

**Connexion électrique** : poste source de Civray par une ligne enterrée

## Production

Production d'électricité estimée : 24,5 à 27,5 GWh par an environ, soit la consommation électrique annuelle de 11 300 à 12 700 personnes environ (chauffage inclus)

Rejet de CO<sub>2</sub> évité : environ 1 200 à 1400 tonnes par an

**Investissement total** : environ 15 à 17,5 millions d'euros

**Durée de vie du parc** : 20 à 25 ans

## UN PARC ÉOLIEN EST SOURCE DE RETOMBÉES NON NÉGLIGEABLES POUR LES COLLECTIVITÉS QUI L'ACCUEILLEN

### RETOMBÉES LOCALES :

#### **Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) :**

environ 49 000 à 56 500 € par an pour le bloc communal (communes et communauté de communes) et 21 000 à 24 000 € par an pour le département ;

#### **Taxe foncière, Cotisation foncière des entreprises (CFE) et Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :**

environ 4 000 € par éolienne et par an pour le bloc communal ;

**Mesures compensatoires du projet** : promotion touristique du territoire, mise en valeur du patrimoine local, promotion des démarches de développement durable : environ 140 000 €HT répartis entre les communes, le Pays Mellois et la communauté de communes ;

**Retombées économiques** : vis-à-vis des commerces et des entreprises locales lors du chantier et des travaux de maintenance.

## LES PROCHAINES ÉTAPES ENVISAGÉES

• Examen de la recevabilité des dossiers sur la base des compléments transmis. Avis des services dont celui de l'autorité environnementale.

• **Enquête publique.** Commission des sites. Décision du Préfet sur la base des avis des services, du rapport du commissaire enquêteur et de la commission des sites.

2015



# ATOUS DU PROJET ÉOLIEN DU PELON

Le site choisi est adapté à l'éolien pour plusieurs raisons :

- **Une volonté territoriale** de développer l'éolien, confirmée par l'obtention de la ZDE et le classement de la zone en zone favorable du Schéma Régional Eolien (SRE) ;
- Un **secteur venté** et une **capacité d'évacuation** de l'énergie produite sur le réseau ;
- La **présence d'un réseau routier** développé permettant l'acheminement des éoliennes ;
- Des **études acoustiques** réalisées par un Bureau d'étude certifié et une configuration du parc éolien conforme à la réglementation ;
- Des **études environnementales** portant sur un cycle biologique complet menées par des associations et des bureaux d'études indépendants, et définissant des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement visant à limiter au maximum les impacts sur la faune et la flore ;
- Des **études paysagères** visant à identifier les enjeux et sensibilités du territoire afin de les prendre en compte en proposant des scénarios paysagers adaptés.

*....pour aboutir à une implantation des éoliennes en une ligne régulière permettant une intégration optimale du projet dans son environnement naturel, paysager et humain, tout en s'inscrivant dans une démarche d'aménagement du territoire plus globale.*



Source : Boralex - 2015

2016

Préparation du chantier.  
Travaux de génie civil  
(voirie). Raccordement  
électrique.

2017

Installation des éoliennes.  
Mise en service du parc.  
Production des premiers  
kWh.

2016

2017

